

La version en allemand fait foi.

***Conséquences d'un éventuel
accord de libre échange pour
la filière suisse des céréales***

Etude à l'attention de
l'interprofession
swiss granum

effectué par le
Groupe d'économie agraire, agroalimentaire
et environnementale de l'Institut pour
les décisions environnementales
ETH Zürich

Rapport final du 21 octobre 2009

Direction du projet :

Prof. Dr. Bernard Lehmann, Dr. Michael Weber

Elaboration du projet :

Dr. Simon Peter, Irene Bösch, Phatima Mamardashvili

Impressum

Mandant:

Organisation de la Branche Suisse des Céréales, Oléagineux et Protéagineux
swiss granum
Kapellenstrasse 5
CH-3011 Bern

Mandataire:

ETH Zürich
Groupe d'économie agraire, agroalimentaire et environnementale
de l'Institut pour les décisions environnementales
Sonneggstrasse 33
CH-8092 Zürich
www.afee.ethz.ch

Auteurs:

Irene Bösch
Phatima Mamardashvili
Dr. Simon Peter
Dr. Michael Weber
Prof. Dr. Bernard Lehmann
Avec la collaboration de Adrian Iten et Barbara Oetiker

Résumé

Introduction et questions de recherche

Les réformes de la politique agricole suisse durant ces dernières années et la baisse toujours plus importante de l'intervention de l'Etat dans les marchés agraires ont conduit, entre autre, à une baisse des surfaces consacrées à la production céréalière en Suisse. Devant ce constat et avec le début des négociations pour un accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'Union Européenne (ALEA), il se pose la question de savoir quelles seront les conséquences d'un éventuel ALEA sur la branche céréalière. Ainsi, l'interprofession du secteur céréalière, swiss granum, a mandaté le groupe d'économie agraire, agroalimentaire et environnementale de l'Institut pour les décisions environnementales de l'ETH Zürich d'analyser la situation actuelle du secteur céréalière et d'évaluer les effets possibles de l'ouverture du marché dans le cadre d'un éventuel ALEA. Le présent rapport se concentre sur le mode d'action et les effets d'un ALEA sur l'ensemble des étapes et des acteurs du secteur céréalière. Les domaines nécessitant des mesures et leurs marges de manœuvre sont ensuite analysées.

Méthodologie

Pour répondre aux questions de recherche, quatre modules ont été créés. Le premier est consacré à la présentation des conditions cadres et à la structure du secteur céréalière. Dans le deuxième module, les facteurs d'influence et les effets d'un potentiel ALEA sont examinés. Les mesures nécessaires et la marge de manœuvre qui en découlent sont décrites dans module trois. Enfin, le module 4 comprend les conclusions et les recommandations pour le secteur. La réalisation de cette étude repose sur un procédé à trois niveaux avec des calculs à partir d'un modèle, sur des questionnaires et sur des interviews. Au niveau de la production, les facteurs déterminant le salaire ont été analysés et les calculs ont été effectués à l'aide du modèle d'allocation des facteurs de production dans l'agriculture S_INTAGRAL. S_INTAGRAL est un modèle récursif et dynamique d'optimisation linéaire, qui optimise la structure de production agricole sur la base d'un comportement économique et rationnel. Le modèle prend en compte les ressources disponibles en Suisse et les diverses interactions agronomiques et techniques entre la production végétale et animale. L'hypothèse des prix reflète l'évolution dans un scénario Haut (correspond environ à la situation actuelle) et dans un scénario Bas (correspond aux niveaux de prix européens).

Les résultats du modèle sont complétés par un questionnaire écrit destiné à 119 producteurs de céréales ou de semences (Retour : 78 questionnaires). Au niveau de la transformation, 41 interviews de centres collecteurs, de moulins, de commerçants, de boulangers et de représentants de la production animale ont été effectués. Les interviews ont un caractère exploratif et représentent un large spectre de situations et de jugements. Aussi bien dans les interviews que dans les questionnaires, les questions se basent sur la stratégie d'entreprise, sur les avantages et inconvénients d'un ALEA et sur l'évaluation des caractéristiques des céréales suisses.

Résultats

Résultats du modèle : Compte tenu des hypothèses, le salaire horaire dans la production céréalière se trouve fortement sous pression dans le scénario *Bas*. Il dépend non seulement du prix des céréales, mais aussi de la prise en compte de la rente foncière pour les terres en propriété et des coûts fixes des machines. Le salaire horaire a un rôle central dans le choix « continuer ou arrêter » la production céréalière et pour déterminer chez quels producteurs la production va être abandonnée (coûts d'opportunité du travail). Plus les coûts d'opportunités sont fixés haut, plus vite interviendra l'arrêt de la production de céréales en cas de baisse des prix.

Selon les résultats du modèle, les surfaces de céréales panifiables devraient rester stables par rapport au niveau actuel dans le scénario *Haut*. Les surfaces de céréales fourragères se trouvent sous pression, ce qui confirme la tendance actuelle d'un recul de ces emblavures. Dans le scénario *Bas*, un recul substantiel des surfaces de céréales panifiables et de céréales fourragères est probable, car une production couvrant la totalité des coûts ne serait plus possible. Dans le modèle, seule la production de céréales fourragères extenso parvient à se maintenir. Les surfaces ouvertes ainsi libérées sont converties en prairies et utilisées pour la production laitière, qui, dans le scénario *Bas*, connaît une large expansion, avant tout dans la région de plaine (→ spécialisation dans la production laitière en condition de libre-échange).

La part de la production animale qui est significative pour sa consommation d'aliments concentrés varie peu par rapport au niveau actuel dans le scénario *Haut*. Cependant, la baisse des prix pour les céréales et les aliments concentrés conduit à une augmentation significative de la part de concentrés dans les rations. Cet effet est encore plus marqué dans le scénario *Bas* car les prix des céréales sont encore plus bas que dans le scénario *Haut*. En outre de grandes différences dans les effectifs sont à observer dans le scénario *Bas*. Les prix (relatifs), fortement réduits par rapport au niveau actuel, conduisent ici, en plus de l'expansion de la production laitière, i) à une forte réduction du nombre total de porcs et ii) à une augmentation de l'effectif de volaille d'engraissement, qui réagit cependant très sensiblement à une variation de prix et est donc incertaine. La somme des effets conduit, dans le modèle, à une augmentation marquée de la demande totale suisse en aliments concentrés dans le scénario *Haut* ainsi que dans le scénario *Bas*. Le recul du nombre de porcs (et avec, de la demande en fourrage) réagit aussi très sensiblement à une variation de prix. Il est donc tout aussi incertain. Une augmentation de 50 cts/kg poids mort suffit à affaiblir nettement cette tendance et aurait comme conséquence une augmentation encore plus marquée de la demande en aliments concentrés dans le scénario *Bas*. Toutefois, il est important de noter que, dans le scénario *Bas*, les céréales fourragères nécessaires à la production des aliments concentrés ne seront plus produites en Suisse. Il faudrait compter sur une augmentation des importations de cette matière première.

Avec les hypothèses formulées et pour conserver les mêmes surfaces de production de céréales fourragères dans le scénario *Haut*, une recette supplémentaire de 100 CHF/ha serait nécessaire. Cela représente une augmentation d'environ 1.50 CHF/dt de céréales fourragères par rapport à l'hypothèse des prix retenue. Dans le scénario *Bas*, une augmentation des recettes de 600 à 1000 CHF/ha serait

nécessaire pour les céréales fourragères et panifiables. Selon les rendements, cela représente une augmentation de 10 à 17 CHF/dt pour les céréales panifiables et de 9 à 15 CHF/dt pour les céréales fourragères. En réalité, ces valeurs peuvent varier dans les deux sens en fonction du développement des prix sur le marché agricole. En outre, des stratégies de positionnement adaptées sur le marché permettraient, dans une mesure limitée, d'obtenir une recette supplémentaire.

Questionnaires : Le questionnement des producteurs de céréales et de semences montre un grand scepticisme des acteurs par rapport à un ALEA. La majorité des sondés voient dans un éventuel ALEA des inconvénients tels que les bas prix de l'UE ou encore des coûts de production qui baissent trop lentement par rapport à la baisse des recettes. Ils prévoient une baisse des prix de 30% pour les semences et les engrais. Ces possibilités d'économie sont toutefois compensées par une très lente adaptation des coûts de structure. Malgré un point de vue pessimiste, la réduction des surfaces de céréales ou l'arrêt des activités ne représentent guère une option pour les personnes interrogées. Dans les mesures envisagées en cas d'entrée en vigueur d'un ALEA, on trouve notamment, l'agrandissement des surfaces, le développement interne ainsi que les activités accessoires.

Interviews : Les interviews des centres collecteurs, des moulins et des commerçants montrent un point de vue légèrement positif sur un éventuel ALEA. Comme inconvénients sont cités : une diminution possible des places de travail, une menace d'arrêt de l'exploitation, une possible réduction du revenu ou encore une baisse du taux d'auto-provisionnement de la Suisse en céréales. De plus, une grande partie des entreprises interrogées sont de l'avis qu'elles ne sont pas concurrentielles par rapport aux entreprises de l'UE et voient une concurrence déloyale en raison des différences dans les coûts d'énergie et de salaire, dans les réglementations pour les bâtiments et l'environnement, ainsi que dans les subventions pour la transformation présentes dans l'UE. Quelques entreprises isolées voient une possibilité d'exportation dans le domaine des spécialités et des produits de niche. Les boulangeries artisanales et industrielles sont majoritairement indifférentes par rapport à un éventuel ALEA car les coûts des matières premières représentent 20% des coûts totaux et sont donc moins importants que dans les autres étapes de la chaîne interrogées. Cette éventuelle baisse de prix sera transférée directement sur le client. Les représentants du secteur de la production animale partent du principe que les prix pour les fourrages vont baisser en cas d'ALEA et y voient une chance pour l'exportation de produits suisses de haute qualité avec forte valeur ajoutée. C'est pourquoi ils ont un point de vue positif sur un ALEA, mais insistent tout de même sur l'importance des mesures d'accompagnement et la nécessité d'une révision du cadre légal de la détention d'animaux, comme par exemple l'ordonnance sur les effectifs maximaux.

Conclusions

L'évolution structurelle semble affecter le plus largement l'étape de la production et des centres collecteurs. Avec les hypothèses formulées, les résultats du modèle montrent que la production de céréale recule, en raison du manque de compétitivité. La réalisation d'économie d'échelle, grâce à un agrandissement des exploitations contraste avec les résultats des questionnaires, dans lesquels les producteurs n'envisagent pas une réduction de la surface ou un arrêt de la production. La disponibilité

des surfaces nécessaires à une augmentation de la taille moyenne des exploitations semble ainsi compromise.

L'hétérogénéité des marchés pour les moulins panifiables et fourragers ne permet pas de formuler de conclusion générale. Une tendance à la spécialisation apparaît tout de même. En cas d'ALEA, l'intensité de la concurrence va augmenter fortement. Dans ce contexte, les mesures de réduction des coûts et une meilleure exploitation des capacités de production vont devenir plus importantes. Les leaders du marché suisse semblent concurrentiels par rapport aux entreprises européennes et les petits moulins peuvent adopter une stratégie de production de niche. Tendanciellement, ce sont les moulins de taille moyenne qui vont rencontrer le plus de problèmes.

Dans le cadre d'un ALEA, les commerçants de céréales disposent de perspectives positives, puisque le volume des transactions va augmenter sous l'impulsion de l'accroissement des importations et la structure des coûts peut être rapidement adaptée à la nouvelle situation.

En raison de la faible part des frais de matières premières dans l'ensemble des coûts, les conséquences d'un ALEA dans le secteur des boulangeries sont faibles. Une évolution structurelle due aux changements de consommation, à une augmentation de la productivité et à une pression grandissante sur les prix est déjà en marche. Un ALEA n'accélérait ce mouvement que très légèrement. En outre, les boulangeries artisanales ont constaté que les consommateurs consentent à payer plus cher le pain suisse.

Les représentants de la production animale ont un point de vue positif sur un éventuel ALEA, en raison d'une réduction du prix des céréales fourragères. Ils insistent tout de même sur la nécessité de la révision de certaines lignes directrices comme les effectifs maximaux et l'importance des mesures d'accompagnement en cas d'ALEA. Ils soulignent également l'importance des mesures destinées à réduire les coûts et la nécessité d'effectuer une recette supplémentaire (Prix plus élevés et produits de haute qualité).

Sur la base des résultats obtenus par les analyses effectuées, des mesures sont nécessaires dans le secteur céréalier en cas de libre-échange. Ceci en raison de l'évolution structurelle rapide et de la baisse du volume de production que cela va engendrer. Cependant il est nécessaire de relever qu'une évolution structurelle est déjà en marche à tous les niveaux de la filière et qu'elle va continuer indépendamment d'un accord de libre-échange. L'ampleur de ces mesures dépend des jugements et des décisions politiques. Par ailleurs, la motivation entrepreneuriale des acteurs du marché et leur capacité à réagir jouent un rôle décisif.

Se basant sur les résultats et les conclusions, les mesures recommandées se situent dans les domaines de la sensibilisation des acteurs du marché et de l'adaptation des coûts de structures (c.-à-d. réalisation des potentiels de baisse des coûts), du positionnement sur le marché des produits et des entreprises, ainsi que dans le domaine des conditions cadres politiques.

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1	Contexte et objectifs	1
1.2	Questions de recherche	2
2.	Méthodologie	3
2.1	Étapes de travail	3
2.2	Méthodes utilisées	4
3.	Conditions cadres	14
3.1	Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire.....	14
3.2	Système douanier suisse pour les céréales et les produits céréaliers	14
3.3	Structure de la branche	15
4.	Résultats des modélisations mathématiques	18
4.1	Réflexions préalables concernant les facteurs influant sur le revenu du travail	18
4.2	Evolution de la production céréalière	26
4.3	Evolution de la demande d'aliments concentrés	31
4.4	Maintien de la production céréalière.....	35
5.	Résultats des enquêtes	42
5.1	Enquête écrite auprès des producteurs.....	42
5.2	Enquête orale auprès des entreprises et des détenteurs d'animaux.....	50
6.	Conclusions & recommandations	61
6.2	Mesures nécessaires & marges de manœuvre	63
6.3	Recommandations.....	65
	Table des matières des figures	66
	Table des matières des tableaux	67
	Annexes	68

1. Introduction

1.1 Contexte et objectifs

La politique agricole de la Suisse est soumise à un processus constant de réformes depuis de nombreuses années. La Confédération se retire de plus en plus de la conduite opérationnelle des marchés agricoles pour se concentrer de manière accrue sur l'aménagement et le développement des conditions cadres politiques. Les réformes des dix dernières années ont notamment provoqué une diminution importante de la surface cultivée en céréales en Suisse (accompagnée d'une augmentation équivalente des surfaces herbagères). Selon les informations de swiss granum, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) estime que la surface en céréales s'élèvera à environ 130'000 hectares (1990: 212'000 ha) après la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du deuxième train d'ordonnances de la Politique agricole 2011 (PA 2011).

Dans le contexte décrit ci-dessus et en vue d'une ouverture accrue du marché agricole suisse à l'Union européenne (UE) dans le cadre d'un éventuel accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA), la question des répercussions d'un tel accord sur la branche céréalière se pose. Pour cette raison, swiss granum a chargé le groupe d'économie agraire, agroalimentaire et environnementale de l'Institut pour les décisions environnementales de l'ETH Zurich (AFEE) d'analyser la situation actuelle de la branche céréalière suisse et d'évaluer les éventuelles répercussions d'une large ouverture du marché dans le cadre d'un ALEA.

La présente étude est divisée en cinq chapitres. Le chapitre 1 présente le contexte ainsi que les questions de recherche qui en sont déduites. Le chapitre 2 est consacré à la procédure méthodologique, et le chapitre 3 à une brève présentation des conditions cadres sur le marché céréalière. Les résultats des modélisations mathématiques ainsi que des enquêtes écrites et orales figurent dans le chapitre 4. Le chapitre 5 est finalement consacré aux conclusions.

1.2 Questions de recherche

Les questions de recherche (QR) suivantes ont été formulées en collaboration avec swiss granum :

- | | |
|------|---|
| QR1: | Quelle est la situation actuelle de la branche céréalière en Suisse (structures de la branche & filière, structure des coûts des acteurs aux différents échelons de la filière [types]) |
| QR2: | Quel serait l'impact d'un éventuel ALEA sur la branche céréalière (facteurs d'influence & mode de fonctionnement; chances et risques, répercussions attendues) ? |
| QR3: | Dans quels domaines de la branche céréalière faut-il agir et existe-t-il une marge de manœuvre en cas de conclusion d'un ALEA ? |
| QR4: | Quelles options existent-elles pour agir aux différents échelons de la branche et comment faut-il les évaluer ? |
| QR5: | Quelles recommandations peuvent-elles être données aux différents acteurs de la branche (entreprises, branche, politique) ? |

Le traitement de la question de recherche 1 a montré que le recensement de données sur la structure des coûts des acteurs du marché céréalier est extrêmement difficile, les entreprises interrogées ne fournissant que très peu d'informations à ce sujet.

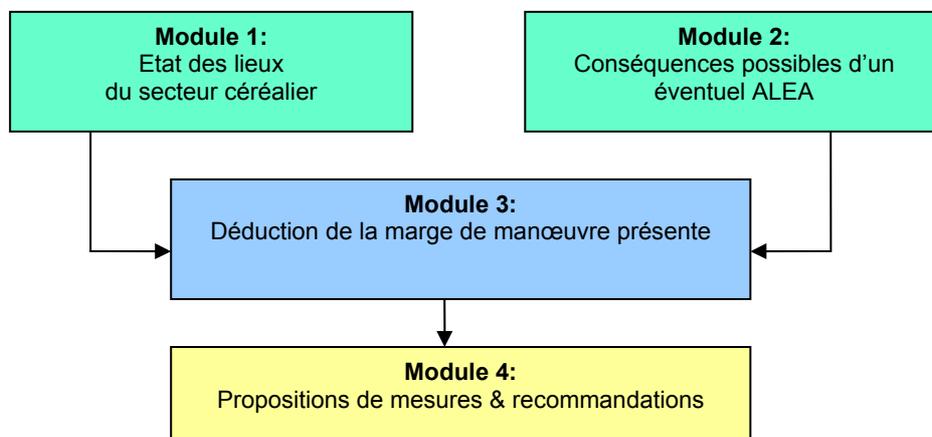
2. Méthodologie

Le présent chapitre explique en détail la méthodologie appliquée, laquelle a été choisie en fonction des questions de recherche. La combinaison de diverses méthodes scientifiques est adaptée aux questions spécifiques de l'étude et permet d'obtenir un vaste aperçu des tendances actuelles et futures de la branche céréalière.

2.1 Étapes de travail

Quatre modules ont été créés pour répondre aux questions de recherche. Le premier module présente les conditions cadres, ainsi que la structure de la branche céréalière. Le module deux analyse les facteurs d'influence et le mode de fonctionnement d'un éventuel ALEA. Dans le module trois, les mesures nécessaires et la marge de manœuvre sont déduites. Enfin, le module quatre présente les conclusions, ainsi que les recommandations pour la branche. Les modules sont représentés dans la figure 1.

Figure 1: Aperçu des modules

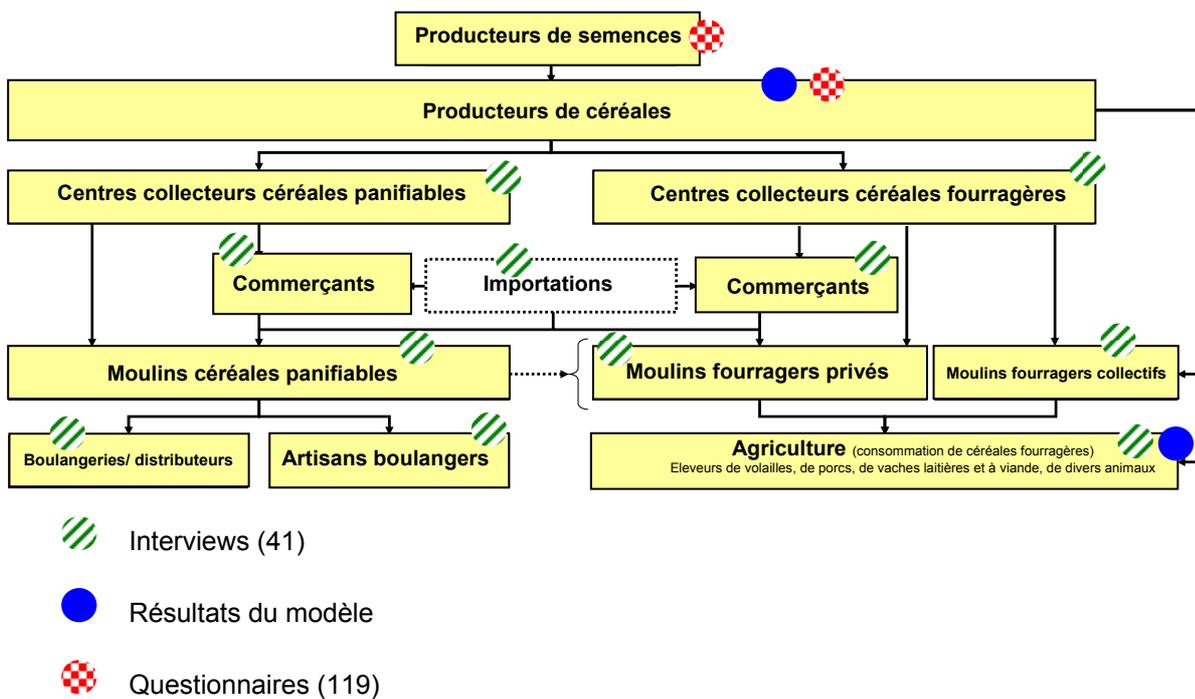


Tous les modules ont été accompagnés par un groupe de travail comprenant des représentants de swiss granum. Au total, quatre séances ont été organisées, lors desquelles les résultats actuels ont été présentés et discutés et la suite des activités a été fixée.

2.2 Méthodes utilisées

Diverses méthodes ont été appliquées pour la réalisation de l'étude, notamment pour les modélisations et les enquêtes auprès des entreprises et des producteurs. La figure 2 montre quelle méthode a été appliquée à quel échelon. Les diverses méthodes sont décrites en détail ci-dessous.

Figure 2: Aperçu des méthodes appliquées dans la branche



2.2.1 Modélisations mathématiques

Le modèle d'allocation des facteurs de production dans l'agriculture S_INTAGRAL (Peter, 2008)¹ a été utilisé pour répondre aux questions de recherche à l'échelon de la production agricole. Il s'agit d'un modèle récursif et dynamique d'optimisation linéaire, optimisant la structure de production agricole sur la base d'un comportement économique et rationnel élaboré par le groupe AFEE. Pour ce faire, le modèle prend en compte les facteurs de production agricole disponibles en Suisse et les diverses interdépendances agronomiques et techniques entre la production végétale et la production animale, y compris le bilan fourrager et le bilan de fumure. De plus, S_INTAGRAL tient compte des dynamiques inhérentes au système, telles l'évolution des capacités de stabulation ou des cheptels.

Le cadre conceptuel de S_INTAGRAL est présenté dans la figure 3. Les deux unités de production « Production animale » et « Production végétale » se trouvent au centre du modèle et décrivent la production agricole. Les relations entre intrants et produits de base sont représentées par une fonction de production de Leontief linéaire limitative. Pour la production animale, S_INTAGRAL comprend

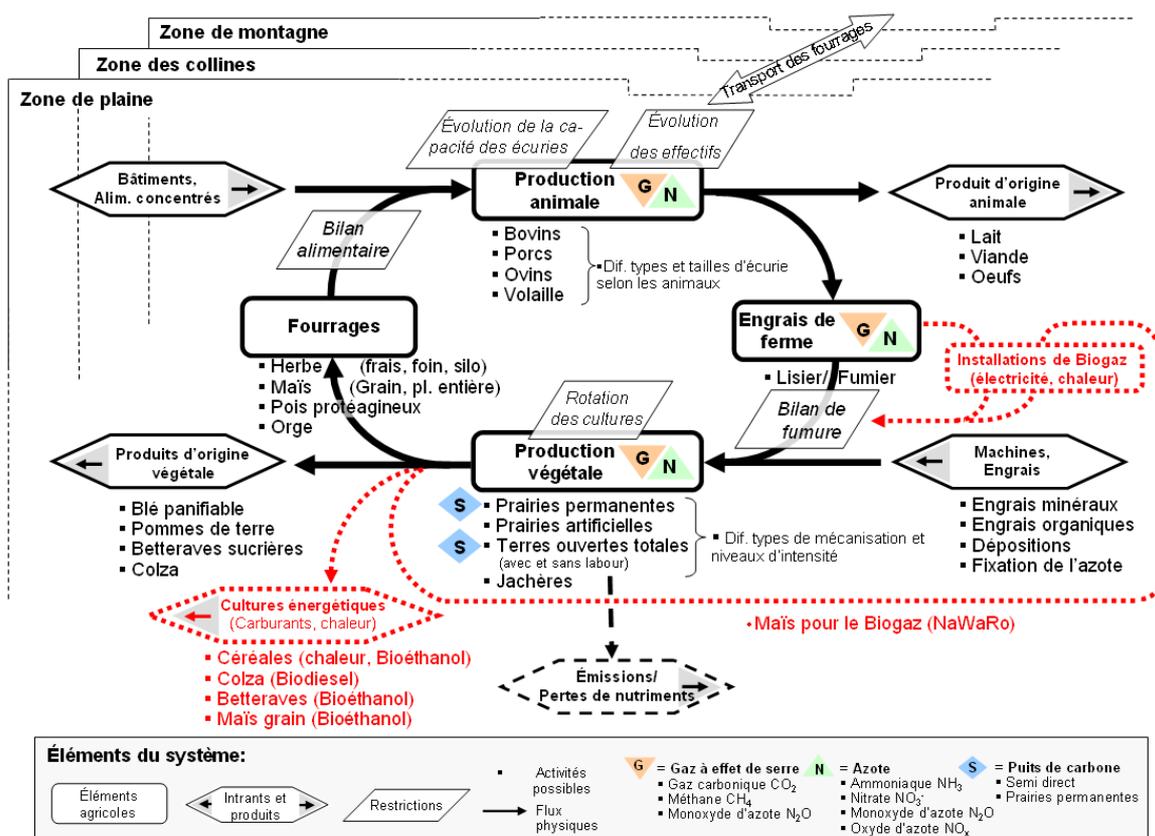
¹ Peter S., 2008: Modellierung agrarökologischer Fragestellungen unter Berücksichtigung struktureller Veränderungen in der Schweizer Landwirtschaft. Dissertation ETH Nr. 17820

l'élevage de bétail bovin avec la production laitière et de vaches mères, ainsi que l'engraissement de veaux et de gros bétail, de même que l'élevage de remonte. Trois autres catégories d'animaux sont prises en compte: la production porcine, la garde de moutons et la production de volailles. Outre le choix des activités, le modèle propose aussi divers critères, tels la taille et le type de stabulation, le type de pâturage, le type de production des animaux, etc.

La production végétale comprend les groupes de cultures suivantes : céréales panifiables, céréales fourragères, légumineuses, cultures sarclées et oléagineux. Le modèle comprend une culture principale représentative pour les céréales panifiables, les légumineuses et les oléagineux. Il s'agit du blé d'automne pour les céréales panifiables, des pois protéagineux pour les légumineuses et du colza d'automne pour les oléagineux. Les groupes de culture des céréales fourragères et des cultures sarclées comprennent respectivement deux et trois représentants. La culture de céréales fourragères est représentée par l'orge et le maïs grains et les cultures sarclées par les betteraves sucrières, les pommes de terre et le maïs d'ensilage.

Les deux modules partiels « Production végétale » et « Production animale » sont interconnectés par les composants intermodulaires du système. Il s'agit notamment du bilan de fumure et du bilan fourrager, lesquels décrivent les interactions agronomiques entre la production végétale et la production animale, illustrant le caractère intégré du système.

Figure 3: Cadre conceptuel de S_INTAGRAL



Le modèle est calibré pour l'année 1999 par rapport à la situation réelle en matière de capacités de stabulation et de nombre d'animaux. Sur la base de la structure de production agricole existant en 1999, année de calibrage, le modèle représente l'évolution temporelle des variables de la structure, à savoir l'évolution de la production végétale et de la garde d'animaux. Les structures et capacités de production existantes sont soumises à un processus continu d'amortissement et de renouvellement qui est lié à des coûts d'investissement et de remonte et modélisé à l'aide de liens dynamiques récursifs. Cela permet de représenter une évolution structurelle en fonction des conditions cadres de la politique agricole.

La combinaison entre les surfaces et le nombre d'animaux, avec les coûts et les recettes en production végétale, permet de déterminer le revenu agricole. Ce dernier est maximalisé dans le modèle en tant que grandeur cible. Ainsi, les prix des intrants et des produits agricoles déterminent dans le système l'orientation structurelle des activités (utilisation des surfaces, gestion du troupeau) grâce au lien direct avec la fonction cible déterminant le comportement. L'optimisation se fait avec des coûts d'opportunité. Le capital est rémunéré à un taux de 2.5% (stabulations) ou 3.5% (machines). Pour la rémunération du facteur Sol, un montant de 500 CHF/ha est utilisé en 2000 pour les prairies et de 700 CHF/ha pour les terres ouvertes. Ce montant est adapté dans les calculs ex ante, en fonction du scénario de prix considéré.

Dans le modèle économique, le coût d'opportunité pour la main-d'œuvre familiale est fixé à 12 (zone de plaine), 10 (zone des collines) et 8 (zone de montagne) francs à l'heure. Le concept économique du coût d'opportunité se base sur l'hypothèse que chaque acteur économique dispose de possibilités différentes pour utiliser ses facteurs de production. De manière générale, on constate que la mobilité des facteurs est moindre dans la réalité que dans la théorie économique néoclassique. Il y a de nombreuses raisons à cela, les principales étant les préférences des acteurs, les coûts de la mobilité, les coûts de l'adaptation à une nouvelle situation (y compris sentiment subjectif de risque des acteurs), des informations asymétriques ou l'immobilisation temporelle des facteurs par des décisions stratégiques (investissements). Toutes ces raisons valent également pour le secteur agricole. Les valeurs précitées sont utilisées, afin de faire coïncider avec la réalité l'incitation de la main-d'œuvre familiale à quitter le secteur agricole dans le modèle. La différence entre ces valeurs et les salaires pouvant être obtenus par les paysans dans d'autres secteurs économiques correspond à l'évaluation subjective des coûts du changement d'emploi et de profession.

Afin d'adapter le modèle aux différentes conditions naturelles, nous différencions trois zones de production (régions de plaine, des collines et de montagne). Les diverses techniques régionales de production agricole et les conditions structurelles sont ainsi prise en considération. Le regroupement en trois zones principales constitue une simplification par rapport à la réalité, les huit zones agricoles définies dans l'Ordonnance sur les zones agricoles (1998) étant regroupées en trois zones comme suit:

- la zone de grandes cultures et la zone intermédiaire élargie sont regroupées dans la région de plaine;

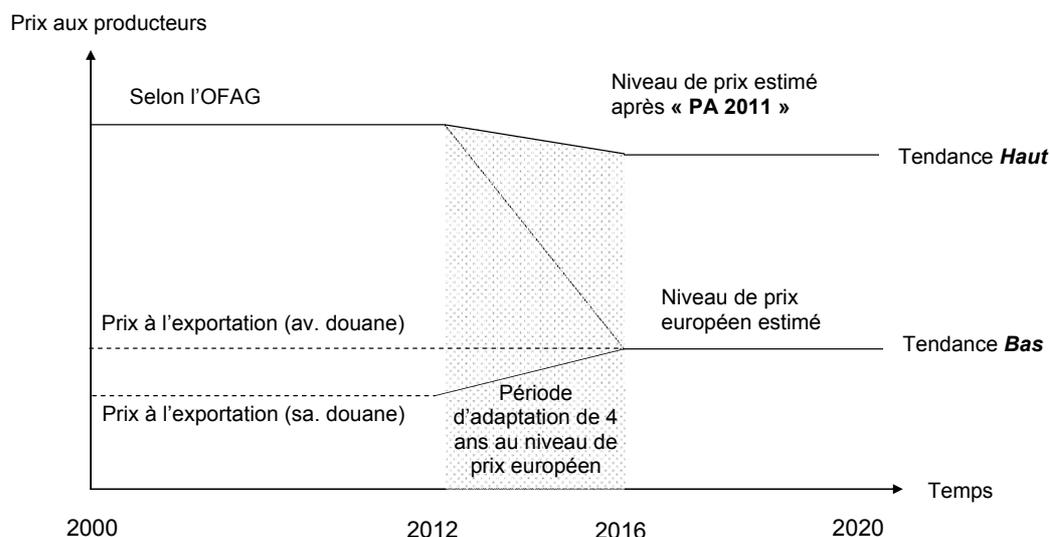
- la zone intermédiaire, la zone des collines et la zone de montagne I sont regroupées dans la région des collines;
- les zones de montagne II à IV sont regroupées dans la région de montagne.

Cette manière de procéder se justifie par des raisons mathématiques et du fait qu'une prise en compte détaillée des zones n'apporterait qu'une utilité supplémentaire limitée pour la présente étude. La différenciation selon les trois zones principales est néanmoins essentielle pour le modèle choisi. D'une part, elle permet un calibrage des variables d'état (capacités de stabulation, cheptels, etc.) selon la situation réelle pour chaque zone séparément. D'autre part, les différences régionales au niveau des coefficients d'intrants/produits ou des fonctions de production peuvent être prises en compte, lesquelles ont un impact décisif sur les coûts de production et ainsi sur l'allocation optimale des facteurs. Notons à ce sujet notamment les différences au niveau de la durée de végétation, du niveau de rendement des plantes, de la déclivité du terrain (→ formes de mécanisation différentes) et de la possibilité de cultiver des grandes cultures. Notons encore que les régions principales du modèle ne diffèrent pas seulement concernant les coefficients techniques (p. ex. charge de travail), mais aussi concernant la dotation en facteurs Main-d'œuvre, Terrain et Capital (p.ex. stabulations).

Scénarios de prix adoptés pour la modélisation mathématique

L'EPFZ utilise le modèle d'optimisation S-INTAGRAL pour divers travaux de recherche et pour diverses études. Afin d'éviter des inconsistances et d'améliorer la comparabilité des diverses études, nous nous efforçons d'utiliser les mêmes hypothèses à propos de l'évolution des prix, tant pour les produits que pour les facteurs de production et la consommation intermédiaire. Pour ce faire, nous utilisons un jeu de données de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) depuis 2009. Ce jeu de données ne correspond pas à un pronostic, mais se compose de scénarios. Il s'agit principalement d'un scénario *Haut* avec un niveau de prix relativement élevé à l'avenir (correspond au niveau de prix attendu après la mise en œuvre de la PA 2011) et d'un scénario *Bas* avec des prix assez bas (correspond au niveau de prix attendu dans l'UE) (cf. Figure 4).

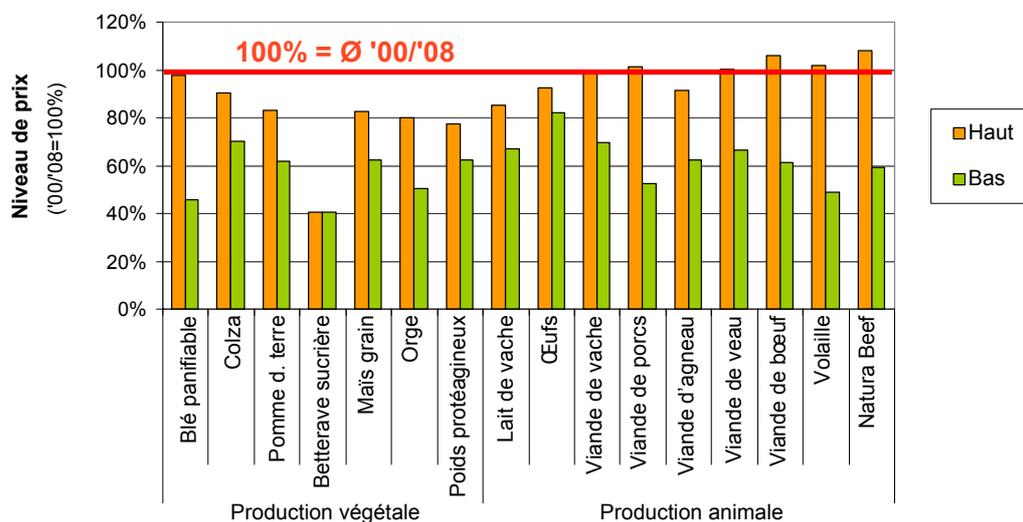
Figure 4: Scénarios de prix retenus pour la modélisation mathématique (schéma)



Les modifications relatives des prix-cible dans les scénarios *Haut* et *Bas* (année 2020) sont présentées dans les figures 5 et 6, en comparaison avec le niveau moyen des prix des années 2000/2008. D'entente avec l'Office fédéral de l'agriculture, les données ne sont pas publiées en valeurs absolues.

La figure 5 donne un aperçu synoptique des prix à la production dans les deux scénarios. Il en ressort que la baisse des prix dans le scénario *Haut* est relativement faible par rapport à la moyenne des années 2000/2008 (=100%). Seul le prix des betteraves sucrières diminue d'environ 60%, un rapprochement de leur prix au niveau de l'UE étant déjà visé dans le cadre de la PA 2011. Suite à la réduction des prix seuils dans la PA 2011, on note également une baisse sensible des prix des cultures céréalières. Comme prévu, les prix sont nettement inférieurs dans le scénario *Bas*, notamment les prix des grandes cultures qui diminuent de 50% ou plus. La production animale enregistrerait néanmoins aussi des baisses de prix de 20% (production d'œufs) à 50% (viande de volailles et de porcs).

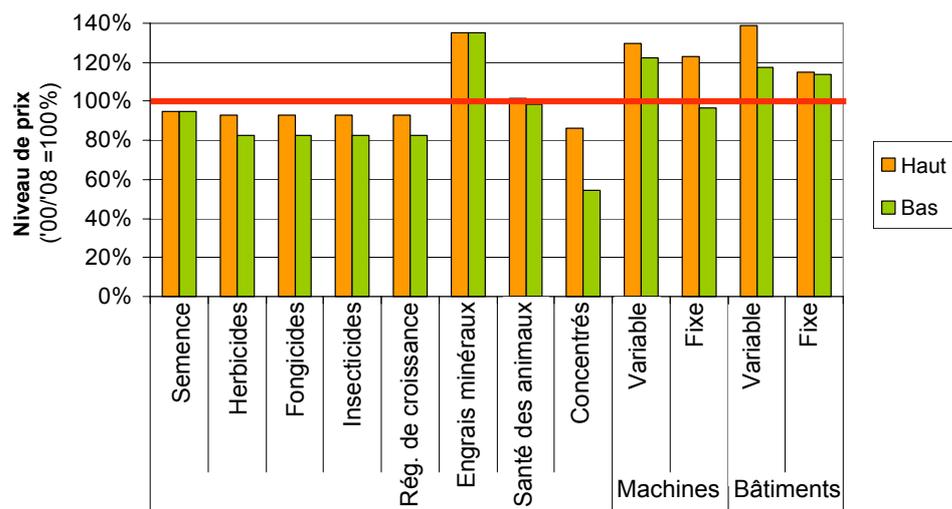
Figure 5: Prix des produits en 2020 (hypothèses)



La figure 6 donne un aperçu de l'évolution supposée des prix des moyens de production. Elle montre que des baisses de près de 20% sont prévues pour les semences et les produits de traitement des plantes. La diminution des prix est encore plus marquée pour les aliments concentrés, pour lesquels les prix attendus diminuent de près de 50% dans le scénario *Bas*. Pour les autres rubriques de coûts, les prix augmentent en revanche sensiblement dans les deux scénarios (engrais, coûts des machines et des bâtiments). A propos de la hausse relativement importante des coûts des machines et des bâtiments, il convient de souligner que des économies peuvent également être réalisées dans le modèle, et ce en remplaçant d'anciennes structures peu efficaces par de nouvelles plus productives. L'augmentation de la productivité dans la garde d'animaux intervient par le remplacement de bâtiments ruraux ne servant plus à la production par de plus grandes unités. Cela permet de générer des économies d'échelle tant au niveau des coûts structurels des bâtiments que de la charge de travail (baisse des coûts fixes et réduction de la charge de travail par unité). Au niveau de l'utilisation des machines, l'augmentation de la productivité intervient de manière exogène, à savoir que le taux

d'utilisation de base défini par ART (div. années)² est augmenté. Dans le scénario *Haut*, la différence entre le taux d'utilisation de base selon ART (div. années) et l'utilisation pleine³ est divisée par deux, alors qu'une utilisation pleine est prise en compte dans le scénario *Bas*. Un taux d'utilisation plus élevé des machines dans le scénario *Bas* s'explique par l'évolution structurelle attendue, laquelle devrait être plus forte que dans le scénario *Haut*. Outre l'adaptation du taux d'utilisation des machines, avec l'impact qui en découle sur les coûts des machines par unité, le volume de travail est augmenté avec le même facteur correctif (→ hausse de la productivité du travail).

Figure 6: Prix des intrants en 2020 (hypothèses)



Les paiements directs pris en compte dans les modélisations mathématiques sont basés sur l'Ordonnance fédérale sur les paiements directs (OPD). Dans les deux scénarios, leurs montants restent inchangés à partir de l'année 2011 et correspondent aux valeurs fixées dans la PA 2011. Cela signifie que les éventuelles répercussions du développement du système des paiements directs (DPD) en discussion ne sont pas prises en compte dans les simulations.

Tableau 1: Hypothèses de modélisation

Hypothèses	Explications
Limite du système: agriculture conventionnelle	Le modèle représente les activités de l'agriculture conventionnelle sans les cultures spéciales.
Paiements directs selon la PA 2011	Les paiements directs correspondent au système de la PA 2011 et restent inchangés dans les deux scénarios de niveau de prix.
Prix au producteur exogène	Les prix des produits agricoles sont fixés à deux niveaux (prix indigène et prix à l'exportation). A l'intérieur d'un segment de marché (intérieur et exportation), ils sont indépendants de la quantité produite.
Le potentiel d'écoulement sur le marché intérieur est fixé	L'effet sur la consommation de la population croissante ainsi que l'effet du développement démographique sur le mode de consommation n'ont pas été pris en compte dans le potentiel d'écoulement des céréales sur le marché intérieur.
Elasticité totale des ventes intérieures de produits agricoles	Les pertes de parts de marché dues à l'importation de produit transformé concurrentiel (par ex. le segment discount pour le fromage) ne sont pas modélisées par le modèle d'offre sectorielle S_INTAGRAL.

² ART (div. années): coûts-machines

³ p. o. à ART (div. années) utilisation complète = durée d'utilisation par unité de travail/durée d'utilisation en années

Afin de limiter le degré de complexité de la présente analyse, des hypothèses simplificatrices sont utilisées pour les modélisations mathématiques. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-dessus.

Concernant les hypothèses de modélisation, il convient de souligner que le modèle représente uniquement les activités agricoles conventionnelles. En font partie, les grandes cultures et la culture fourragère, la production de bovins, de porcs et de volailles, ainsi que la garde de mouton. Les cultures spéciales (cultures maraîchère, fruitière et viticole) ne sont pas représentées dans S_INTAGRAL, car leur importance est relativement faible au niveau des surfaces. De plus, leur impact sur l'évolution des surfaces céréalières et de la consommation d'aliments concentrés est minime.

Concernant le fondement de l'hypothèse des prix exogènes, nous renvoyons le lecteur aux explications de Peter (2008)⁴. Nous souhaitons simplement souligner que la Suisse représente une petite économie nationale à l'échelle européenne, raison pour laquelle les prix à la production sont fixés de manière exogène pour les deux marchés partiels « Suisse » et « Exportation ». A l'inverse, les paiements directs restent constants dans les deux scénarios.

S_INTAGRAL n'étant pas un modèle de marché, mais un modèle d'offre sectorielle, nous nous basons, par simplification, sur un potentiel de vente défini pour la Suisse et sur une demande intérieure de produits agricoles entièrement élastique. En d'autres termes: un éventuel remplacement de la production intérieure par des produits transformés importés devenant plus concurrentiels (p. ex. segment discount pour le fromage) n'est pas pris en compte dans le modèle. Cela signifie que tant que la demande intérieure de matières premières agricoles est couverte par l'offre intérieure, avec les prix du marché exogènes, les exportations n'augmentent pas par rapport à aujourd'hui.

Déroulement des modélisations mathématiques

Les modélisations mathématiques avec S_INTAGRAL peuvent être divisées en trois étapes:

- Dans un premier temps, l'évolution structurelle des productions végétale et animale est calculée pour la période de 2000 à 2007 et comparée avec les valeurs réelles (statistiques). La validité du modèle est contrôlée sur cette base.
- Dans un deuxième temps, la prévision de l'évolution structurelle d'ici 2011 est établie. Cette évolution est calculée pour le scénario *Haut* et pour le scénario *Bas*.
- Enfin, dans un troisième temps, des analyses de sensibilité sont réalisées, pour les deux scénarios *Haut* et *Bas*, par rapport à d'éventuelles recettes supplémentaires nécessaires pour maintenir la production céréalière.

Soulignons que, de par la méthode, les résultats de la modélisation dépendent fortement des prix retenus. Comme il est impossible de prédire de manière sûre l'évolution des prix au cours des dix prochaines années, les résultats des simulations comportent également une certaine incertitude. Ceci est très important, d'infimes changements de prix pouvant, le cas échéant, provoquer des différences importantes au niveau de l'ampleur de la production. Les surfaces de culture et le portefeuille d'activités agricoles peuvent ainsi réagir en partie très sensiblement à d'infimes changements de prix, des entrants et des produits. Afin d'éviter des erreurs d'appréciation sur la base des résultats de la

⁴ Peter S., 2008: Modellierung agrarökologischer Fragestellungen unter Berücksichtigung struktureller Veränderungen in der Schweizer Landwirtschaft. Dissertation ETH Nr. 17820

modélisation des scénarios *Haut* et *Bas*, des analyses supplémentaires de sensibilité sont réalisées pour des grandeurs sensibles, afin de contrôler la stabilité de la solution issue du modèle. Une analyse marginale est réalisée au cours de laquelle un paramètre est modifié à chaque fois (p. ex. augmentation de 50 ct./kg de poids mort du prix de la viande de porcs). L'influence de cette modification marginale sur l'évolution de la grandeur en question (p. ex. de la production de viande de porcs ou de la demande d'aliments pour cochons) est ensuite étudiée.

L'insécurité mentionnée auparavant à propos des résultats des modélisations s'explique aussi par le fait qu'un modèle ne peut jamais représenter toute la réalité, mais uniquement les principales grandeurs et interdépendances du système. On sait par exemple que les décisions à l'échelon des exploitations sont influencées non seulement par des facteurs purement économiques, mais aussi par des préférences personnelles et des composantes sociales.

Globalement, cela signifie que les résultats des simulations présentés dans le rapport ne sauraient prédire l'évolution future de manière exacte. Les calculs visent beaucoup plus à montrer les tendances auxquelles il faut s'attendre suite à la modification des conditions cadres au niveau des prix et à comprendre les forces économiques qui se cachent derrière. Pour l'interprétation des résultats des modélisations, cela signifie qu'il ne faut pas accorder trop d'importance aux modifications absolues dans le portefeuille d'activités agricoles, mais plutôt observer la direction que prendra le changement attendu.

2.2.2 Enquête écrite

Les modélisations mathématiques à l'échelon de la production ont été complétées par une enquête écrite auprès des producteurs de semences et de céréales. Ces derniers ont été priés d'évaluer un éventuel ALEA à l'aide d'un questionnaire contenant notamment des questions sur la stratégie d'entreprise, les avantages et les inconvénients généraux d'un ALEA et les caractéristiques des céréales suisses. Les questionnaires ont été envoyés par la poste à 19 producteurs de semences et 100 producteurs de céréales le 6 mai 2009. Les adresses avaient été réunies par swiss granum. Un rappel a été envoyé le 2 juin 2009, ce qui a fait progresser le pourcentage de réponses à 65%. Les résultats de l'enquête écrite sont présentés dans le chapitre 5 et les questionnaires figurent en annexe.

2.2.3 Enquête orale (interviews)

D'entente avec swiss granum, une enquête orale permettant un dépouillement qualitatif plus détaillé a été réalisée auprès des centres collecteurs, des commerçants de céréales, des moulins, des boulangeries et des détenteurs d'animaux. Les interviews ont été réalisées entre le 18 mars et le 27 juillet 2009. Les personnes interrogées ont de nouveau été choisies en étroite collaboration avec swiss granum. Au total, 41 interviews ont été conduites, dont 12 avec des centres collecteurs, 20 avec des moulins, 4 avec des commerçants, 3 avec des boulangeries et 2 avec des détenteurs d'animaux. Le tableau 2 montre les entreprises choisies et les personnes interrogées. Les croix dans le tableau montrent les domaines d'activité abordés par ces dernières. Nous profitons de l'occasion pour remercier vivement toutes les personnes ayant participé à ces interviews.

Les interlocuteurs ont été interrogés sur les points suivants (plan d'interview en annexe) :

- Avantages et inconvénients des céréales et des produits céréaliers suisses
- Chances et risques d'un éventuel ALEA pour la branche céréalière suisse
- Importance du prix, de la qualité et de l'origine pour les céréales et les produits céréaliers
- Disposition des acheteurs à payer un prix plus élevé pour les produits suisses (suissitude)
- Possibilités de remplacer les céréales suisses par des produits importés
- Mesures planifiées et réalisées par les entreprises en vue d'un ALEA
- Délai et conditions d'adaptation à la structure des coûts prévalant dans l'UE

Les interviews ont un caractère exploratoire et couvrent une vaste palette de situations et d'évaluations. Pour cette raison, les réponses ne sont pas représentatives. Elles donnent néanmoins un excellent aperçu de la situation de la branche céréalière par rapport à un éventuel ALEA. Les réponses des personnes interrogées sont présentées de manière anonyme dans le rapport. Les résultats de l'enquête orale figurent dans le chapitre 5 et le fil conducteur de l'interview se trouve en annexe.

Tableau 2: Entreprises interrogées

Qui?	Centres collecteurs Céréales panifiables	Centres collecteurs Céréales fourragères	Commerce	Moulins Céréales panifiables	Moulins Céréales fourragères	Boulangeries	Production animale
Agri Centre de la Broye, Walter Balz	x	x					
Agrokommerz, Hans Stettler			x				
Albert Lehmann Lindmühle AG, Albert Lehmann				x			
Amrein Futtermühle, Josef Amrein					x		
Aviforum, Alois Mettler							x
Centre Ajoie, Michel Crausaz	x	x					
Centre de la Praille, John Schmalz	x	x					
E. Zwicky AG, Thomas Klopfenstein & Reto Uhlmann				x	x		
Egli-Mühlen AG, Ruedi Zimmermann					x		
Fenaco, Pius Eberhard			x				
Getreidecenter Freiamt, Josef Stalder	x	x					
Getreidesammelstelle Mittelthurgau, Max Ulrich	x	x					
Getreidesammelstelle Thalheim, Rolf Häusler	x	x					
Getreidezentrum Busswil, Kurt Hostettler	x	x					
Groupe Minoteries, Marc Müller				x			
Hermann Dür AG, Hermann Dür				x			
Hiestand, Gaby Vögtlin						x	
IP Suisse, Fritz Rothen			x				
Jowa, Thomas Schmid & Christian Städeli						x	
Karl Muggli AG, Rochus Schuler			x				
Knecht Mühle AG, Hansjörg Knecht	x			x	x		
Kunz Kunath Fors AG, Peter Stadelmann					x		
Landi Gros-de-Vaud Société Coopérative, André Favre	x			x	x		
Landi Reba, Hansjürg Reiss	x	x					
Landi Wasseramt, Rudolf Geissbühler	x	x					
Landw. Genossenschaftsverband Schaffhausen (GVS), Marc Peter	x	x					
Meyerhans-Hotz AG, Walter Hotz				x			
Moulin de la Vaux Aubonne SA, Pierre-Alain Pantet					x		
Mühle Rytz, Peter Rytz	x			x			
Mühle T. & M. Häusermann, Thomas Häusermann	x	x		x	x		
Mühlebach AG, Corinne & Toni Mühlebach				x			
Neumühle Rickenbach GmbH, Martin Wilimann	x						
Protector SA, Alain Favre					x		
Provimi Kliba SA, Marcel Iseler				x	x		
Schweizerischer Bäcker- und Konditorenmeister-Verband (SBKV), Kaspar Suter						x	
Stadtmühle Schenk, Stefan Schenk				x			
Suisseporcs, Peter Hofer							x
Swissmill, Josef Achermann & Matthias Stähelin				x			
UFA, Wendelin Strebel & Stefan Gut					x		
Werner Lätt AG, Werner Lätt					x		

3. Conditions cadres

Le présent chapitre est consacré aux conditions cadres politiques et économiques importantes pour la branche céréalière en vue d'un éventuel accord de libre-échange. L'étude se limite à présenter les principaux éléments. Pour de plus amples informations, nous renvoyons le lecteur à l'Office fédéral de l'agriculture.

3.1 Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire

Le 14 mars 2008, le Conseil fédéral a adopté un mandat de négociation portant sur un vaste accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire et de la santé publique entre la Suisse et l'UE (ALEA). Les négociations entre la Suisse et l'UE ont été entamées le 4 novembre 2008. Si les négociations avancent bien et si aucun référendum n'est lancé, la phase de ratification de l'accord débutera à la fin 2010. L'accord entrera donc en vigueur au plus tôt à la fin 2012. Notons que des délais transitoires pourraient être instaurés pendant plusieurs années.⁵

Un ALEA entre la Suisse et l'UE concerne toute la filière de la production alimentaire, à savoir l'agriculture ainsi que les secteurs en amont (fournissant les moyens de production nécessaire) et en aval (premier et deuxième échelons de transformation, commerce). Sont éliminés non seulement les obstacles tarifaires au commerce (droits de douane, contingents et subventions à l'exportation), mais aussi les obstacles non tarifaires (cela signifie notamment la reconnaissance mutuelle des dispositions et homologations). Un accord dans le secteur agro-alimentaire va donc au-delà du développement des accords bilatéraux existants dans le secteur agricole (accord agricole, Protocole N° 2 à l'ALE de 1972). L'ouverture du marché est censée avoir un impact positif sur la compétitivité de l'économie agroalimentaire suisse et offrir une perspective à long terme claire à l'agriculture, à l'industrie de transformation et au commerce suisses.

3.2 Système douanier suisse pour les céréales et les produits céréaliers

Pour des raisons historiques et suite à des réflexions économiques concernant l'élasticité des prix (nettement moins grande pour les céréales panifiables que pour les céréales fourragères), les systèmes douaniers pour les céréales panifiables et fourragères sont différents. Le soutien du prix des céréales panifiables était assuré par le contingent tarifaire à l'importation de blé tendre qui était autrefois vendu aux enchères. Les importations de céréales fourragères sont, quant à elles, soumises à des droits de douane variables, garantissant un prix relativement stable sur le marché indigène. Le contingent tarifaire pour les céréales panifiables n'ayant pas été entièrement utilisé au cours des années normales, les recettes des enchères étaient très faibles. Cela a montré que le prix indigène

⁵ Le calendrier actuel de l'accord figure sur www.blw.admin.ch → Thèmes → Libre-échange entre la Suisse et l'UE

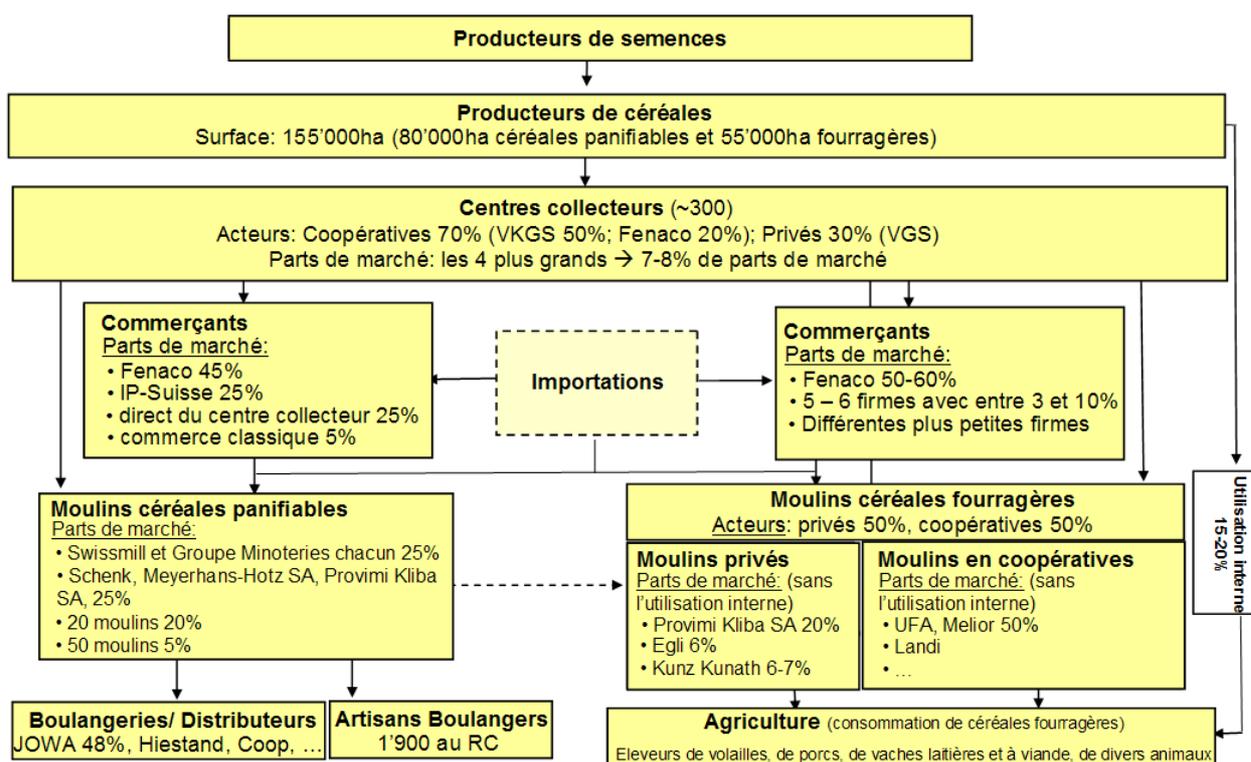
n'était pas soutenu par la limite quantitative, mais par le droit de douane relativement élevé au sein du contingent. La vente aux enchères a donc été supprimée en 2008. Lorsque l'approvisionnement indigène est insuffisant, des importations supplémentaires sont libérées au taux du contingent tarifaire existant. Avec cette pratique, le régime d'importation pour les céréales panifiables équivaut à un système de droit de douane unique, qui, au contraire du système pour les céréales fourragères reste fixe.

La réduction de la «protection industrielle» appliquée depuis 2007 aux importations d'aliments composés et depuis 2008 à celles de céréales panifiables transformées (farine) constitue une étape importante de la réglementation à la frontière des céréales brutes et transformées. Une recette standard permet de compenser le handicap de prix des matières premières pour les aliments composés par rapport à l'étranger, en additionnant les droits de douane des divers composants proportionnellement à la recette standard. Le droit de douane total ainsi calculé est complété avec un supplément. Ce dernier a fortement baissé ces dernières années et s'élève à CHF 1.--/100 kg depuis le 1^{er} juillet 2009. Suite à cette réduction de la protection industrielle, les secteurs des aliments fourragers de la meunerie sont soumis à une concurrence accrue de la part de l'étranger.

3.3 Structure de la branche

Ci-dessous, nous présentons un état des lieux de la branche céréalière. Les structures du marché des divers échelons sont brièvement décrites. Les informations et les données présentées proviennent de l'analyse de la littérature, des enquêtes et de swiss granum.

Figure 7: Structure de la branche céréalière



La figure 7 présente schématiquement la branche céréalière, avec les principaux acteurs et les surfaces de céréales ou parts de marchés approximatives.

Producteurs: Selon swiss granum, les producteurs de semences et de céréales ont exploité une surface de 155'000 ha en 2008, dont 80'000 ha de céréales panifiables et 75'000 ha de céréales fourragères. On compte environ 20'000 producteurs de céréales panifiables et 24'000 producteurs de céréales fourragères en Suisse. Le 25 août 2009, swiss granum tablait sur des récoltes suivantes pour les principales variétés de céréales:

- 433'000 t de blé propre à la mouture (+4% par rapport à l'année précédente)
- 80'000 t de blé fourrager, y compris propre consommation (-25% par rapport à l'année précédente)
- 200'000 t d'orge (-2% par rapport à l'année précédente)
- 67'000 t de colza (+14% par rapport à l'année précédente)

Centres collecteurs: Parmi les près de 300 centres collecteurs en Suisse, 30% sont organisés en sociétés privées et 70% en sociétés coopératives. Dans ce domaine, l'Association des centres collecteurs collectifs est l'acteur dominant avec une part de marché de 50%. L'Union suisse des centres collecteurs privés dispose d'une part de marché de 30%, alors que celle du groupe Fenaco s'élève à 20%. La concentration du marché est faible au niveau des centres collecteurs. Le plus grand centre collecteur de Suisse détient une part de marché de 3%. Notons que la concentration est plus élevée en Suisse occidentale qu'en Suisse alémanique.

Commerçants de céréales: L'échelon du commerce de céréales est dominé par Fenaco et IP-Suisse. Dans le commerce des céréales panifiables, Fenaco possède une part de marché d'environ 45% et IP-Suisse de près de 25%. 25% des céréales panifiables sont directement vendus aux moulins par les centres collecteurs et les 5% restants sont achetés par divers commerçants plus petits. Dans le commerce des céréales fourragères, Fenaco possède une part de marché d'environ 50 à 60%. Cinq à six autres acteurs disposent d'une part de 3 à 10% selon le groupe de produits. Les parts de marchés restantes se répartissent entre diverses petites entreprises. Environ 10 à 20% des céréales fourragères sont mélangés et utilisés directement par les producteurs de céréales pour leur propre production animale.

Moulins panifiables: Les cinq principaux moulins suisses disposent ensemble d'une part de marché de 75%. Les 20 moulins de taille moyenne possèdent une part de marché de 20%. Enfin, les 5% restants se répartissent entre environ 50 petits moulins. Le tableau 3 présente les quantités moulues des près de 80 moulins panifiables en Suisse.⁶

⁶ Source: Groupe Minoteries, rapport annuel 2008

Tableau 3: Quantités moulues annuellement par les moulins panifiables suisses

Quantité de blé tendre travaillée par moulin	Nombre de moulins
Plus de 50'000 tonnes	2 moulins
10'000-50'000 tonnes	7 moulins
5'000-10'000 tonnes	3 moulins
500-5'000 tonnes	34 moulins
Moins de 500 tonnes	Moulins restants

Moulins fourragers: Dans le domaine de la fabrication d'aliments fourragers, les acteurs sont organisés pour 50% en sociétés privées et pour 50% en sociétés coopératives. La répartition des capacités annuelles des près de 200 moulins fourragers suisses figure dans le tableau 4.⁷

Tableau 4: Production annuelle d'aliments concentrés par les moulins suisses

Production annuelle d'alim. concentrés par moulin	Nombre de moulins
Plus de 25'000 tonnes	11 moulins
10'000-25'000 tonnes	~ 30 moulins
5'000-10'000 tonnes	~ 100 moulins
Moins de 5'000 tonnes	Moulins restants

Boulangeries: On compte environ 2'800 boulangeries artisanales et industrielles en Suisse. Parmi les quelques 2'200 boulangeries artisanales, environ 1'900 sont membres de l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries (ASPBP). 70 boulangeries artisanales ont arrêté la production en 2007 et 60 en 2008.⁸ Cela montre la tendance persistante à la concentration sur le marché des boulangeries artisanales. De leur côté les boulangeries industrielles ont pu augmenter leurs parts de marché ces dernières années.

Détenteurs d'animaux: Les détenteurs d'animaux sont les principaux acheteurs d'aliments composés et, par conséquent, de céréales fourragères en Suisse. Les producteurs de porcs représentent environ 40% du chiffre d'affaires des aliments composés, les détenteurs de gros bétail près de 34% et les producteurs de volailles environ 20%.⁹ Le reste se répartit entre diverses espèces animales. Vu les importantes différences de prix, qui peuvent atteindre 250%, les détenteurs d'animaux espèrent qu'un ALEA permettra notamment de réduire sensiblement le coût des aliments fourragers.

⁷ <http://www.vsf-mills.ch> → Branche des fabricants d'aliments fourragers

⁸ www.swissbaker.ch → Profil sectoriel de la boulangerie 2009

⁹ <http://www.vsf-mills.ch> → Marché des aliments fourragers → Production d'aliments composés

4. Résultats des modélisations mathématiques

Le présent chapitre est consacré aux résultats des modélisations mathématiques. Les résultats des enquêtes suivent au chapitre 5. Pour une question de clarté et de vue d'ensemble, la discussion des résultats et les recommandations y relatives font l'objet d'une partie séparée au chapitre 6.

Les questions de recherche (QR) suivantes étaient au centre des modélisations mathématiques à l'échelon de la production:

- QR1: Quelle est l'évolution du revenu du travail de la production céréalière en fonction du niveau du rendement et des prix?
- QR2: Quelle est l'évolution de la production céréalière dans divers scénarios de politique agricole (*Haut/Bas*)?
- QR3: Quelle est l'évolution de la demande d'aliments concentrés dans divers scénarios de politique agricole (*Haut/Bas*)?
- QR4: Le maintien de la production céréalière actuelle est-il assuré à long terme? Quelles recettes supplémentaires sont-elles nécessaires si cela n'est pas le cas (p. ex. sous forme de contributions spécifiques à la culture céréalière ou de suppléments de prix)?

4.1 Réflexions préalables concernant les facteurs influant sur le revenu du travail (QR1)

Le calcul du revenu du travail dans la production céréalière est réalisé à l'exemple des céréales panifiables. Aucune modélisation mathématique avec S_INTAGRAL n'est nécessaire pour cela. Les prix supposés des scénarios *Haut* et *Bas* (cf. Figures 5/6) sont repris dans le catalogue électronique des marges brutes (AGRIDEA, 2008)¹⁰, lequel est complété par une comptabilité analytique prenant en compte les coûts de machines fixes et de la rente foncière. L'impact des futures conditions cadres au niveau des prix sur le salaire horaire dans la culture de céréales panifiables est ainsi étudié. Les données utilisées pour le calcul figurent dans le tableau 5 et les répercussions sur le revenu du travail se trouvent dans le tableau 6.

¹⁰ AGRIDEA (2008): Marges brutes 2008 (version électronique)

Tableau 5: Données de base pour le calcul du revenu du travail

	2009	Haut 2020	Bas 2020	Source ¹¹ :
Rendement moyen [dt/ha]	Blé, grains: 64 dt/ha intenso, 51dt/ha extenso Paille: 38.4 dt/ha intenso, 40.8 dt/ha extenso			Rendement extenso: AGRIDEA (2008). Les rendements intenso ont été adaptés de sorte que le rendement moyen national pour le blé panifiable corresponde avec la moyenne suisse de l'OFAG (div Jg)
Prix du blé [CHF/dt] (Classe 1)	48.-	56.-	26.-	2009: Info. de Neumühle Rickenbach 2020: selon OFAG
Prix de la paille [CHF/dt] (sur le champ)	5.-	5.-	3.5	2009: AGRIDEA 2008, 2020: propre hypothèse
Semence	100%	95%	95%	2009: AGRIDEA (2008), 2020: selon OFAG
Engrais *	100%	121%	121%	2009: AGRIDEA (2007), 2020: selon OFAG
Phyosanitaire	100%	95%	84%	2009: AGRIDEA (2008), 2020: selon OFAG
Procédé cultural	Selon AGRIDEA (2008) ¹¹			Rem.: Bottelage et stockage de la paille excl.
Coûts variables machines	100%	122%	116%	2009: AGRIDEA (2008), 2020: selon OFAG
Coûts fixes machines **	100%	109%	86%	2009: ART (2008), 2020: 2020: selon OFAG
Prime à la surface [CHF/ha]	1'640.-	1'640.-	1'640.-	2009: AGRIDEA (2008), 2020: selon OFAG
Prime extenso [CHF/ha]	400.-	400.-	400.-	2009: AGRIDEA (2008), 2020: selon OFAG
Rente foncière [CHF/ha]	700.-	700.-	489.-	2009: propre hypothèse, 2020: selon OFAG ¹²
Travail [h/ha]	39 h	34 h	30 h	2009: AGRIDEA (2008), 2020: Augmentation de la productivité analogue à l'augmentation du taux d'utilisation des machines **

* Pour éviter la prise en compte des prix exceptionnels pour les engrais en 2008, les prix d'AGRIDEA (2007) ont été utilisés

** taux d'utilisation des machines présumé:
2009: selon ART (2008)
Haut 2020: Moyenne du « taux d'utilisation selon ART 2008 » et « taux d'utilisation optimal »
(Rem.: Taux d'utilisation optimal = Durée d'utilisation par unité de travail/Durée d'utilisation en année)
Bas 2020: Taux d'utilisation optimal

¹¹ AGRIDEA (2008): Marges brutes, ART (2008): Coûts machines, OFAG: Scénarios de prix selon l'Office Fédéral de l'Agriculture, OFAG (div. Jg.): Données statistiques et prévisions

¹² Note: Pour les calculs du modèle S_INTAGRAL, la rente foncière utilisée était légèrement inférieure (respectivement 650.-/ha au lieu de 700.-/ha et 455.-/ha au lieu de 489.-/ha).

Tableau 6: Conséquences des différentes hypothèses de prix sur le revenu du travail¹³

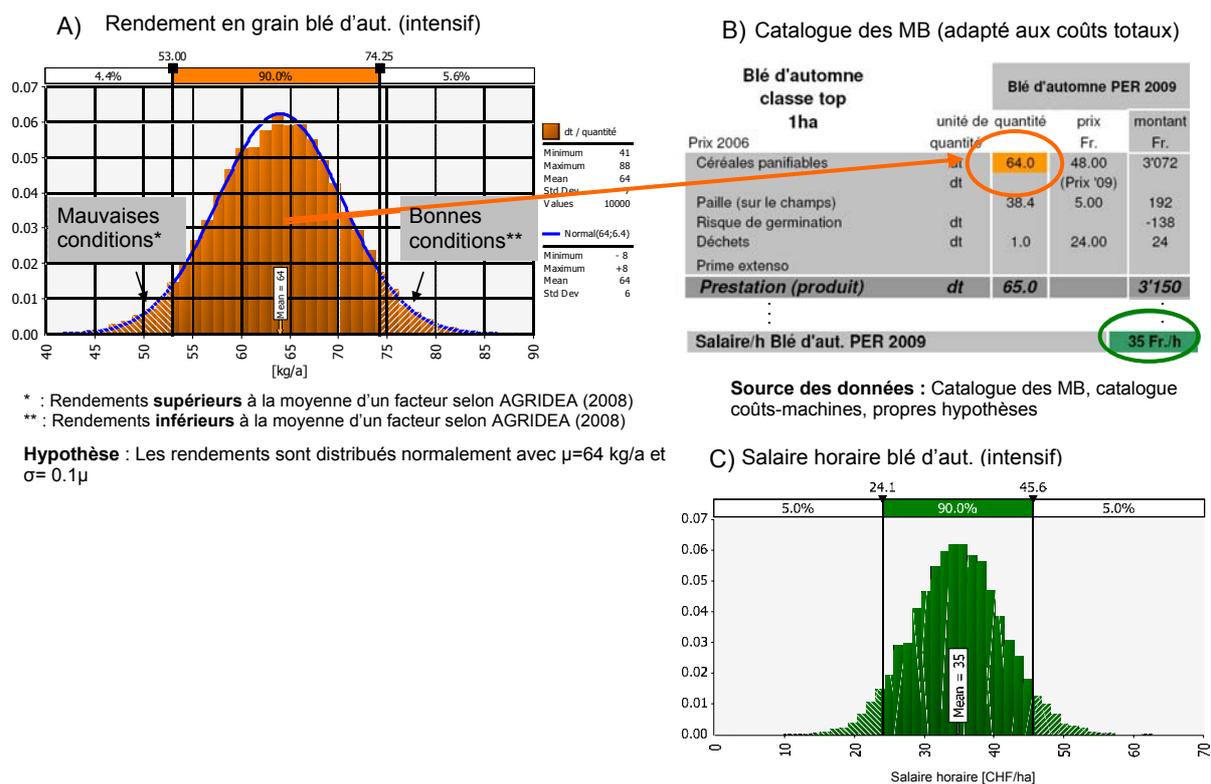
Blé d'automne classe top 1ha		Blé d'automne PER 2009			Blé d'automne PER Haut			Blé d'automne PER Bas		
		unité de quantité	quantité	prix Fr.	montant Fr.	quantité	prix Fr.	montant Fr.	quantité	prix Fr.
Prix 2006										
Céréales panifiables	dt	64.0	48.00	3'072	64.0	56.0	3'584	64.0	26.0	1'664
	dt		(Prix '09)							
Paille (sur le champ)		38.4	5.00	192	38.4	5.00	192	38.4	3.50	134
Risque de germination	dt			-138			-138			-138
Déchets	dt	1.0	24.00	24	1.0	28.00	28	1.0	13.00	13
Prime extenso										
Prestation (produit)	dt	65.0		3'150	65.0		3'666	65.0		1'674
Semence traitée	dt	1.8	138.00	248	1.8	130.61	235	1.8	130.61	235
non traitée (bi)	dt									
N	kg	140	1.51	211	140	1.82	255	140	1.82	255
P2O5	kg	60	1.56	93	60	1.88	112	60	1.88	112
K2O	kg	8	0.83	6	8	1.00	8	8	1.00	8
Mg	kg	10	2.29	22	10	2.76	27	10	2.76	27
Ca										
Engrais compl. organique										
Total fumure	kg			332			402			402
Herbicide	fois	1	85	85	1	81	81	1	71	71
Fongicide	fois	2	76	152	2	72	144	2	64	128
Régulateur de croissance	fois	1	45	45	1	43	43	1	38	38
				0			0			0
Total protection des plantes				282			267			237
Assurance grêle		2.20%	3'072	68	2.20%	3'584	79	2.20%	1'664	37
Réception, conditionnement	dt	66.2	3.30	218	66.2	3.30	218	66.2	3.30	218
Séchage	dt	66.2	1.15	76	66.2	1.15	76	66.2	1.15	76
Contributions diverses	dt	65	0.77	50	65	0.77	50	65	0.77	50
Total assurance, conditionnement etc.				412			423			381
Nettoyage final et mouture	dt									
Stockage	dt									
Emballage (sacs)										
Total commercialisation										
Total coûts spécifiques				1'274			1'327			1'255
Marge comparable				1'876			2'339			419
Location de machines (selon procédé cultural choisi)				0			0			0
Travaux par tiers (selon procédé cultural choisi)				450			420			390
Travaux par tiers/Location de machines total				450			420			390
MB planification de l'entreprise				1'426			1'919			29
Frais variables machines (selon procédé cultural choisi)				376			458			434
Intérêt calculé 6 mois		4.00%	2'100	42	4.00%	2'206	44	4.00%	2'080	42
Frais de contrôle et label				587			640			499
MB				422			777			-947
Contributions à la surface										
Contr. à la surface				1'640			1'640			1'640
Rente foncière				-700			-700			-489
Dédomagement du travail				1'362			1'717			205
Heures de traction	h	13			11			10		
Heures de main-d'oeuvre total	h	39			34			30		
dont travaux complémentaires	h	25			22			19		
dont commercialisation	h				0			0		
Salaire/h Blé d'aut. PER 2009				35 Fr./h			50 Fr./h			7 Fr./h
Salaire/h Blé d'aut. exl. Rente foncière				53 Fr./h			70 Fr./h			23 Fr./h
Salaire/h Blé d'aut. exl. Rente foncière + CoMa fixes				68 Fr./h			89 Fr./h			40 Fr./h

¹³ AGRIDEA (2008): Marges brutes (Version électronique)

4.1.1 Impact du niveau du rendement sur le revenu du travail dans la culture céréalière

Afin d'analyser en plus l'impact du niveau du rendement sur le salaire horaire, une fonction de rendement stochastique est estimée pour le blé d'automne à l'aide d'Excel-Add-Ins « @Risk »¹⁴, laquelle est répartie de façon normale avec le rendement moyen en Suisse ($\mu = 64 \text{ kg/a}$) et un écart-type de 10% ($\sigma = 0.1\mu$). Le calcul du salaire horaire, en tenant compte de la fonction de rendement stochastique, est présenté dans la figure 8. La fonction de rendement simulée pour les céréales panifiables constitue le point de départ du calcul du salaire horaire (cf. Figure 8, graphique A). Elle montre que le rendement de la production intensive se situe dans une fourchette de 53 à 74 kg/a dans 90% des cas avec les hypothèses retenues. La partie gauche de la courbe présente les rendements au-dessous de la moyenne (par rapport au rendement moyen) et la partie droite les rendements au-dessus de la moyenne. Par conséquent, la partie de la fonction de rendement se terminant à gauche correspond aux sites moins favorables pour la production de céréales panifiables et la partie terminant à droite aux sites plus favorables.

Figure 8: Procédé employé pour le calcul du salaire horaire en 2009 en tenant compte d'une fonction de rendement stochastique



* : Rendements **supérieurs** à la moyenne d'un facteur selon AGRIDEA (2008)
 ** : Rendements **inférieurs** à la moyenne d'un facteur selon AGRIDEA (2008)

Hypothèse : Les rendements sont distribués normalement avec $\mu=64 \text{ kg/a}$ et $\sigma=0.1\mu$

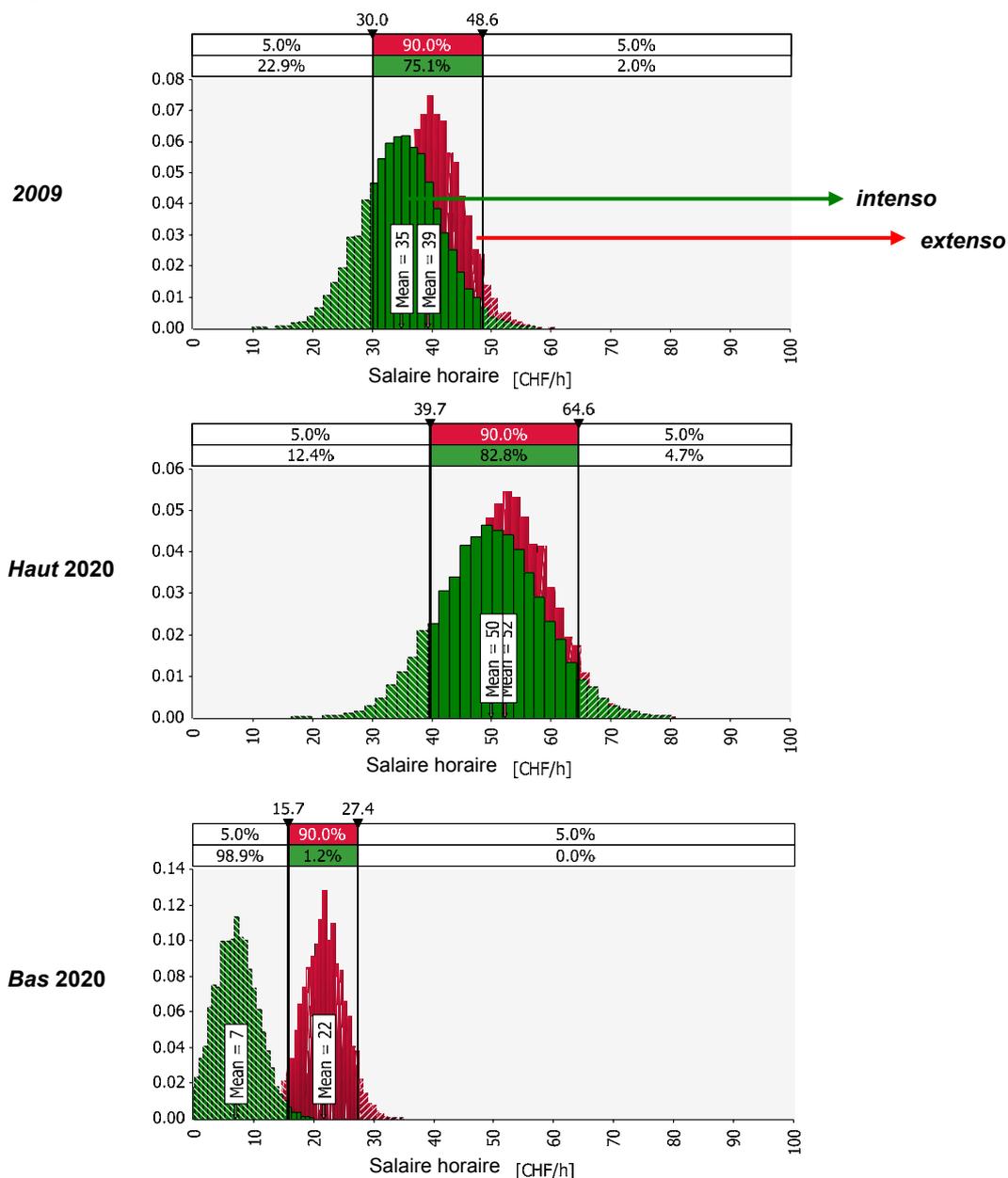
Dans le cadre de la comptabilité analytique, la fonction de rendement est ensuite intégrée dans le catalogue électronique élargi des marges brutes (B). La fonction de rendement étant répartie de façon normale avec l'allocation constante des ressources selon le catalogue des marges brutes, il en résulte un salaire horaire réparti normalement (C). Avec un prix supposé de 48 CHF/dt pour le blé de la classe I, le salaire s'élève en moyenne à 35 CHF/h en 2009. Le graphique (C) montre, outre le salaire horaire moyen, que le salaire horaire varie entre 24 et 46 CHF/h (différence = 22 CHF/h) au sein de

¹⁴ Palisade (1996): @Risk – Advanced Risk Analysis For Spreadsheets

l'intervalle de 90%. Cela signifie que les caractéristiques du site (bon vs mauvais emplacement) ont un impact essentiel sur le salaire horaire dans la production de céréales panifiables.

Ci-dessous, les résultats du calcul du salaire horaire sont présentés graphiquement pour la culture intensive et extensive de céréales panifiables, et ce tant pour l'année de référence 2009 (prix du blé = 48 CHF/dt) que pour les deux scénarios *Haut* (56 CHF/dt) et *Bas* (26 CHF/dt). Cela permet de montrer la modification attendue du salaire horaire dans les deux scénarios *Haut* et *Bas* par rapport à la situation actuelle.

Figure 9: Salaire horaire pour la production de blé d'automne (intenso et extenso, classe I)



Il ressort de la figure 9 que le salaire horaire moyen pour la culture de céréales panifiables se situe à un niveau similaire en culture intensive et extensive en 2009 (≈ 35 à 39 CHF/h). On peut donc en

conclure que dans les conditions cadres actuelles au niveau des prix, ni la production intensive, ni la production extensive de céréales panifiables ne peuvent être considérées sans réserves comme étant le meilleur choix¹⁵. Les préférences des producteurs et les conditions locales (p. ex. caractéristiques du terrain, pluies, pression des maladies) jouent actuellement un rôle plus important pour le choix du mode de culture « *intenso vs extenso* ».

Dans le scénario *Haut*, le salaire horaire moyen pour 2020 s'élève à environ 50 CHF/h, soit une augmentation de près de 15 CHF/h par rapport à 2009. Cette hausse s'explique par le fait qu'avec 56 CHF/dt, le prix supposé pour le blé d'automne dans le scénario *Haut* est sensiblement plus élevé qu'en 2009 (48 CHF/dt). Cela pourrait par exemple être le cas suite à une hausse des prix sur le marché mondial. A l'inverse, le salaire horaire moyen dans la culture intensive de céréales panifiables ne s'élève plus qu'à 7 CHF/h dans le scénario *Bas*. Grâce à la contribution extenso indépendante du prix, le salaire horaire en culture extenso peut se maintenir à un niveau positif dans le scénario *Bas* (22 CHF/ha), malgré un prix du blé de 26 CHF/dt. Cela montre que la compétitivité de la production extenso souffre moins d'une baisse du niveau des prix (scénario *Bas*) que celle de la production intensive.

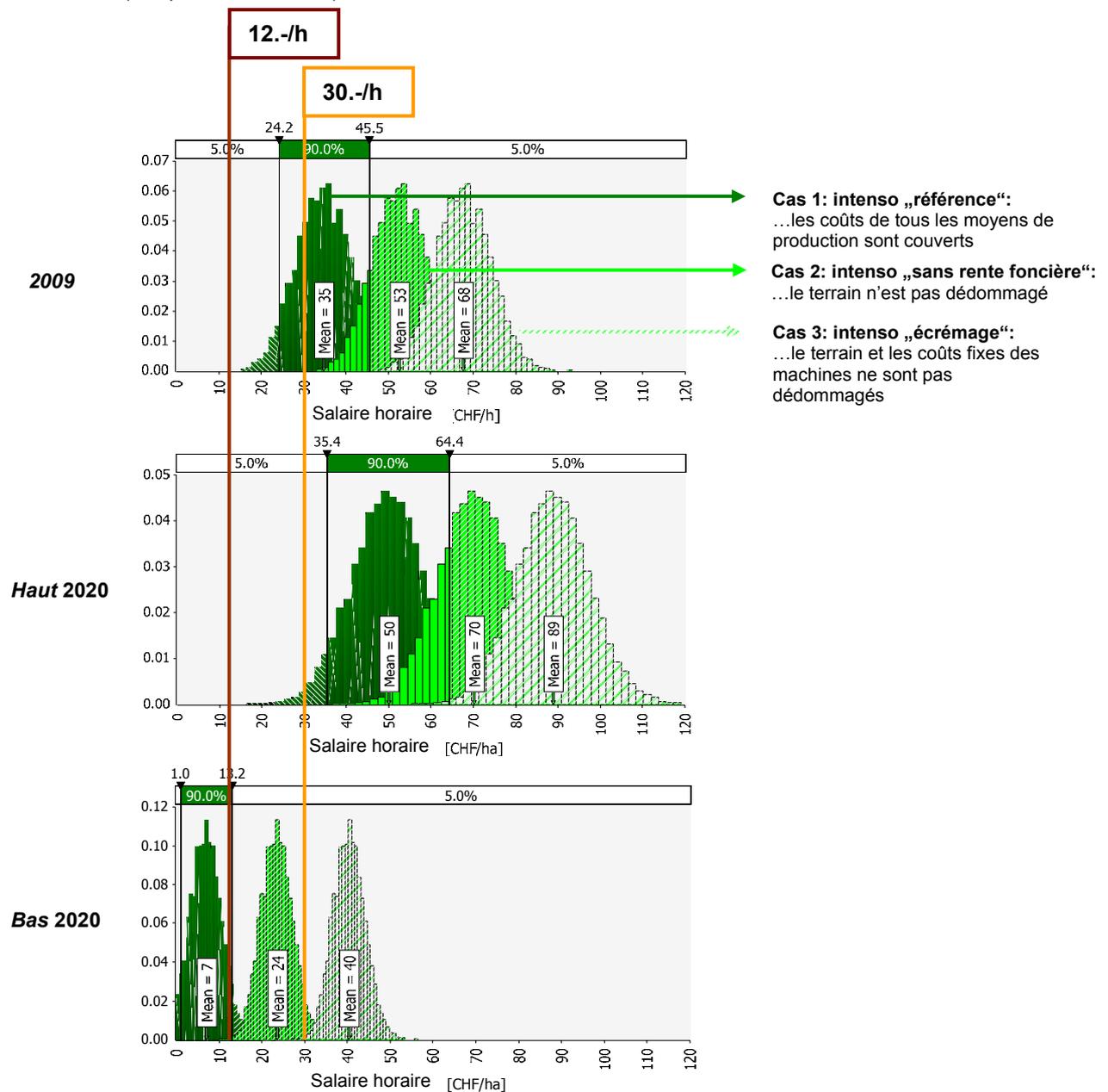
4.1.2 Impact de divers calculs de coûts sur le revenu du travail dans la culture céréalière

Les résultats obtenus jusqu'à présent pour le salaire horaire dans la culture de céréales panifiables sont issus de la comptabilité analytique (cas de figure 1). Ci-après, nous étudions, à l'exemple de la production intensive de blé, la question de savoir dans quelle mesure le salaire horaire varie si on renonce au dédommagement du terrain utilisé (cas de figure 2) ou à la prise en compte des coûts de structure du parc de machines utilisé (cas de figure 3). Le dernier cas de figure correspond à une production de céréales avec un parc de machines amorti, n'étant plus renouvelé (→ exploitation continuant d'utiliser ses investissements amortis).

La figure 10 montre les résultats de cette analyse. La « variante de référence » correspond à la répartition du salaire horaire pour la culture intensive avec coûts intégraux (cas de figure 1) déjà représentée à la figure 9. La répartition moyenne correspond au salaire horaire si l'on renonce au dédommagement du terrain utilisé (cas de figure 2: rente foncière non prise en compte). Cela est le cas, si un exploitant ne souhaite pas affermer ses propres terrains ou s'il ne calcule pas le coût d'opportunité de l'utilisation de ses propres terres. La troisième option correspond à une exploitation dont les investissements amortis continuent d'être utilisés, qui ne compte aucun dédommagement pour le terrain utilisé et n'inclut pas les coûts fixes des machines dans le calcul (parc de machines amorti). Cela signifie que le chef d'exploitation a décidé d'arrêter la production de céréales dès que des investissements de remplacement devront être consentis pour le parc de machines (cas de figure 3).

¹⁵ Les calculs sont réalisés sur la base du catalogue des marges brutes. Une éventuelle prime IP-Suisse dans la production extenso n'est donc pas prise en compte. En contrepartie, il n'est pas non plus tenu compte du fait que les céréales panifiables extenso ne remplissent pas les exigences qualitatives tous les 8 ans en moyenne et doivent, de ce fait, être commercialisées comme céréales fourragères.

Figure 10: Salaire horaire pour la production de blé d'automne sous diverses hypothèses (uniquement intenso)



Les résultats pour l'année 2009 montrent qu'avec 53 CHF/h, le salaire horaire moyen est sensiblement plus élevé si on renonce au dédommagement du terrain. Si, de plus, les coûts fixes des machines ne sont pas pris en compte, il résulte même un salaire horaire moyen de 68 CHF/h. Une évolution similaire peut aussi être constatée dans les scénarios *Haut 2020* et *Bas 2020*, mais à un niveau différent.

4.1.3 Impact du coût d'opportunité sur la décision de poursuivre ou de cesser la culture céréalière

Outre le salaire horaire, le coût d'opportunité du travail investi revêt une importance décisive, lorsqu'il s'agit d'évaluer si la production pourrait être stoppée en cas de baisse du prix des céréales. Pour simplifier, disons qu'il s'agit du salaire horaire minimal défini par le producteur de céréales comme seuil pour l'arrêt de la production (cf. explications au chapitre 2.2.1). Cette valeur ne peut pas être fixée de manière générale, mais dépend fortement i) de la valeur ajoutée de cultures alternatives (p. ex. maïs grains), ii) des emplois alternatifs et iii) des préférences du chef d'exploitation. La figure 10 montre deux cas de figure avec une indemnisation minimale du travail de respectivement 12 et 30 CHF/h (ligne continue avec salaire horaire de 12 ou 30 CHF). On voit ainsi comment cette variable (différente à l'échelon individuel) peut influencer sur la décision de poursuivre ou d'arrêter la production.

À l'aide de cette variable on peut montrer graphiquement que la culture céréalière serait moins menacée par une indemnisation minimale du travail pouvant atteindre 12 CHF/h que par un salaire minimal horaire constant de 30 CHF/h. En 2009, la production entière de céréales serait ainsi maintenue dans la variante de référence avec les coûts intégraux (cas de figure 1; tout ce qui se trouve à droite de la ligne des 12 CHF/h). A l'inverse, un certain nombre de producteurs arrêterait la production céréalière si la culture devait rapporter au minimum 30 CHF/h (tout ce qui est à gauche de la ligne des 30 CHF/h). Dans ce cas de figure, la production de blé ne serait pas maintenue dans les régions moins propices avec un salaire horaire de moins de 30 CHF. Si l'on renonce néanmoins au dédommagement du terrain (cas de figure 2) ou si la substance du parc de machines de l'exploitation ne doit pas être sauvegardée (cas de figure 3), une production de blé serait possible avec un salaire horaire de plus de 30 CHF dans les régions moins propices. Soulignons néanmoins que l'exploitation continuant d'utiliser ses machines amorties ne poursuivrait la production que tant que le parc de machines serait productif, puisqu'elle renonce à tout investissement de remplacement avec cette stratégie.

Les conclusions suivantes peuvent être tirées des explications ci-dessus:

Conclusion 1: Le salaire horaire dans la culture céréalière dépend...

- *fortement de la variabilité ou du niveau de rendement (env. 20 CHF/h)*
- *du dédommagement du terrain (rente foncière oui/non) (env. 20 CHF/h)*
- *du type d'exploitation (maintien/réduction de la substance) (jusqu'à 20 CHF/h)*

Conclusion 2: L'abandon de la culture céréalière dépend,...

- *outre du salaire horaire en résultant, aussi du coût d'opportunité supposé du travail investi.*

Comme les variables influençant la décision diffèrent d'une exploitation à l'autre, il est difficile de déterminer un prix minimal général des céréales à partir duquel la production céréalière suisse serait abandonnée. Il est probable, qu'un tel prix minimal varie d'une exploitation à l'autre, selon sa situation et sa structure des coûts. Dans la réalité, une baisse du prix des céréales devrait par conséquent provoquer des comportements différents par rapport à la poursuite ou à l'arrêt de la production. Par

ailleurs, une baisse du prix des céréales pourrait aussi inciter les producteurs de céréales à utiliser de plus en plus les amortissements amortis, autrement dit à ne pas renouveler le parc de machines. La décision serait donc prise d'arrêter la production céréalière, mais les répercussions de cette décision n'interviendraient qu'après plusieurs années, lorsque la production serait effectivement stoppée en raison du manque de capacités mécaniques (→ exploitation continuant d'utiliser ses investissements amortis).

Soulignons que les modélisations mathématiques avec S_INTAGRAL sont réalisées avec les coûts intégraux (à savoir y compris coûts fixes des machines, rente foncière et coût d'opportunité supposé de 12 CHF/h dans la région de plaine). Par conséquent, elles comportent des critères clairs d'abandon. En raison de la diversité des paramètres décisionnels, cela n'est pas aussi clair dans la réalité. Un producteur de céréales pourrait ainsi abandonner la production plus tôt ou à un prix plus élevé des céréales que dans le résultat de la modélisation, s'il définit un salaire horaire minimal de 30 CHF/h comme seuil. A l'inverse, un producteur abandonnerait la production plus tard ou à un prix plus bas s'il ne souhaite atteindre que 5 CHF/h ou s'il renonce au dédommagement de son propre terrain.

Par ailleurs, l'impact de la variabilité naturelle du rendement ne peut être reproduite que sommairement dans le modèle, aucun paramètre stochastique ne pouvant être défini dans S_INTAGRAL. L'impact du niveau de rendement est pris en compte dans la mesure où trois intensités différentes de production peuvent être choisies (intensive, moyennement intensive et extensive).

De manière générale, les explications du présent chapitre doivent notamment attirer l'attention sur le fait que les résultats de la modélisation présentés ci-après ne sont valables que pour les hypothèses retenues. Comme les variables influençant la décision dans la réalité peuvent différer des hypothèses du modèle, l'évolution réelle peut évidemment s'écarter des résultats de la modélisation. Pour cette raison, nous rappelons qu'il ne faut pas accorder trop d'importance aux modifications absolues dans le portefeuille d'activités agricoles, mais qu'il s'agit plutôt d'observer la direction prise par les modifications attendues et les stimulations économiques responsables.

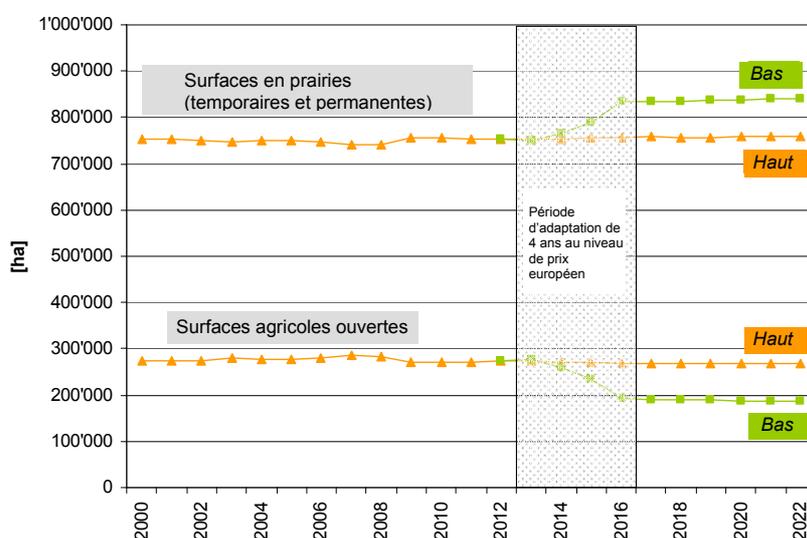
4.2 Evolution de la production céréalière (QR2)

Les chapitres suivants sont consacrés aux résultats des modélisations mathématiques calculés sous les hypothèses définies avec S_INTAGRAL. Vu le développement plutôt sommaire de l'utilisation agricole des surfaces (prairies vs terres ouvertes), l'analyse intervient au sein du portefeuille des grandes cultures, l'évolution des surfaces céréalières étant au centre des deux scénarios *Haut* et *Bas* (QR2). Nous présentons ensuite les principaux résultats concernant les changements attendus de la consommation d'aliments concentrés (FF3). Ce chapitre se terminera par les résultats de la modélisation permettant de répondre à la question du niveau d'éventuelles recettes supplémentaires nécessaires pour maintenir à long terme la production suisse à son niveau actuelle (QR4).

4.2.1 Evolution des surfaces de prairies et des terres ouvertes

Comme présenté à la figure 11, les terres ouvertes ne diminuent que de manière insignifiante dans le scénario *Haut*, suite à la baisse des prix seuils dans la cadre de la PA 2011 (surtout les surfaces de céréales fourragères). Les surfaces de prairies augmentent par conséquent légèrement. Dans le scénario *Bas*, on note une diminution sensible des terres ouvertes à moins de 200'000 ha. Cette évolution s'explique notamment par le fait que la production céréalière ne permet plus de couvrir les coûts, à l'exception des céréales fourragères extenso, avec les prix retenus dans le modèle (cf. explications plus bas dans le présent chapitre). Dans le scénario *Bas*, les terres ouvertes libérées sont reconverties en prairies et utilisées pour la production laitière. Cette dernière progresse sensiblement en raison de ses avantages comparatifs au niveau des coûts dans les conditions du libre-échange.

Figure 11: Evolution des surfaces dans les scénarios *Haut* et *Bas*

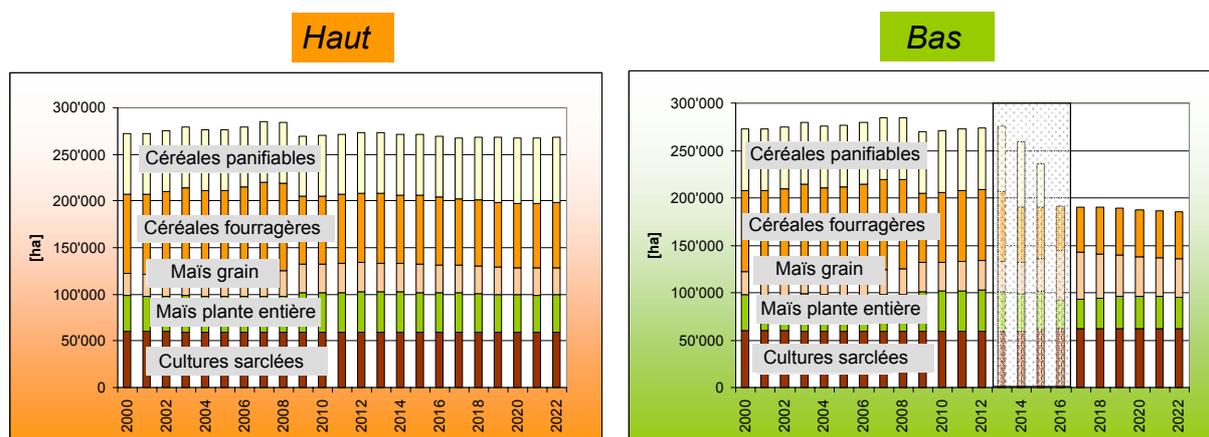


Vu la situation actuellement tendue sur le marché du lait européen et suisse, l'augmentation de la production laitière retenue dans le scénario *Bas* peut étonner (marchés libéralisés avec prix au niveau européen). A ce propos, il convient de souligner que les modélisations mathématiques dans le scénario *Bas* se basent sur un prix du lait plus élevé que le prix du marché actuel dans l'UE. Le prix très bas actuel serait néanmoins tout aussi inapproprié comme base pour les simulations que le prix particulièrement élevé au début 2008. Pour atteindre les objectifs des présentes modélisations, il faut définir un niveau des prix correspondant aux prix moyens attendus dans les conditions du libre-échange (valeurs cycliques min/max exclues). Cette hypothèse de prix retenue dans le modèle est plus basse que le prix du lait actuel en Suisse. Etant donné que la production laitière possède des avantages comparatifs au niveau des coûts, la spécialisation dans cette branche intervenant dans le modèle dans les conditions du libre-échange n'est pas étonnante. Notons néanmoins qu'une augmentation sensible de la production laitière dans les conditions du scénario *Bas* n'est réaliste que si a) les structures de production s'améliorent au niveau de la productivité ou permettent de réaliser des économies d'échelle, b) le volume des ventes peut être augmenté sur le marché de l'UE grâce à une baisse du prix de la matière première et c) en même temps, aucunes parts de marché ne sont perdues en Suisse.

4.2.2 Evolution des grandes cultures

Les modifications concrètes au sein du portefeuille des grandes cultures sont décrites en détail ci-dessous. La figure 12 montre que, dans le scénario *Haut*, la surface de céréales panifiables reste stable, grâce à l'hypothèse positive de prix (> 50 CHF/dt). La surface de céréales fourragères diminue en revanche. La baisse de 4 CHF/dt du prix des céréales fourragères en 2009 (réduction des prix seuils), provoque notamment une diminution sensible de la surface de céréales fourragères. À la fin de la période de calcul, celle-ci atteint près de 20% par rapport à la moyenne des années 2000/2008 (prix supposé pour l'orge en 2009 et dans le scénario *Haut*: 35.-CHF/dt). Ces résultats concernant l'évolution des surfaces de céréales fourragères constituent un indice que a) le seuil des coûts est atteint pour la production suisse de céréales fourragères avec les prix actuels, du moins sur les sites sous-optimaux ou dans les régions enregistrant une forte expansion de la production laitière (concurrence au niveau des surfaces) et que b) la surface de céréales fourragères diminuera encore tendanciellement si les prix diminuent ou si les coûts augmentent (voir aussi scénario *Bas*).

Figure 12: Evolution des grandes cultures



Dans le scénario *Bas*, la production de céréales panifiables disparaîtrait pratiquement entièrement avec des prix au niveau européen. Cela n'est pas étonnant, l'examen statique dans le chapitre précédent ayant déjà laissé entrevoir que le salaire horaire pourrait être trop bas avec le prix du blé supposé, pour qu'une production substantielle de céréales panifiables subsiste dans le scénario *Bas*. La surface de céréales fourragères diminue également constamment dans le scénario *Bas*¹⁶ et s'élève à près de 50'000 ha à la fin de la période considérée (prix supposé pour l'orge dans le scénario *Bas*: 22.-CHF/dt). Soulignons que la surface de céréales fourragères ne reculerait que dans la production intensive. La surface de céréales fourragères restante serait exclusivement destinée à la production extensive¹⁷, qui bénéficie de la prime extenso de 400 CHF/ha. Cela montre que la compétitivité de la

¹⁶ Dans le scénario *Bas*, le prix des exportations de maïs grains n'est pas maintenu au niveau du prix de la production indigène comparativement aux hypothèses de l'OFAG, mais est diminué de 5 CHF/dt (niveau du prix de l'orge). Ce changement est judicieux, afin de ne pas surestimer la compétitivité du maïs grains par rapport aux céréales et afin d'éviter une production excessive et irréaliste de maïs grains pour l'exportation vers l'UE dans le modèle.

¹⁷ L'orge cultivée en mode extensif présentant en moyenne une moins bonne qualité que l'orge de culture intensive (poids à l'hectolitre plus bas), la quantité maximale de céréales fourragères extenso est limitée à 40% de la quantité totale de céréales fourragères nécessaire pour couvrir les besoins indigènes en aliments concentrés.

production extensive se réduirait moins fortement suite à une baisse du prix des céréales que celle de la production intensive, laquelle est complètement abandonnée en 2015 dans le modèle.

Il nous paraît judicieux de rappeler que les résultats présentés ne sont valables que pour les hypothèses retenues (*pour rappel*: y compris coûts fixes des machines, rente foncière et coût d'opportunité du travail de 12 CHF/h¹⁸ dans la région de plaine). Si les coûts d'une exploitation réelle sont plus élevés que les hypothèses retenues dans le modèle (p. ex. coût d'opportunité du travail de 30 CHF/h), la production serait déjà abandonnée à un prix plus élevé des céréales. Si en revanche les coûts sont plus bas que ce qui est supposé dans le modèle (p. ex. rente foncière plus basse), la production serait maintenue plus longtemps que dans le modèle, à savoir avec des prix des céréales plus bas. En d'autres mots: dans le dernier cas de figure, la production serait arrêtée moins rapidement que dans le modèle. De plus, on peut s'attendre à ce que le nombre de producteurs de céréales décidant de ne pas consentir d'investissements de renouvellement augmente si les prix baissent. La production ne serait donc pas stoppée tout à coup au cours de l'année t, mais diminuerait régulièrement. Le temps à disposition pour apporter un correctif en cas d'évolution négative serait plus important que ce qui ressort du graphique ci-dessus, dans lequel une grande partie de la production de céréales est abandonnée en l'espace de quelques années en tenant compte des coûts intégraux.

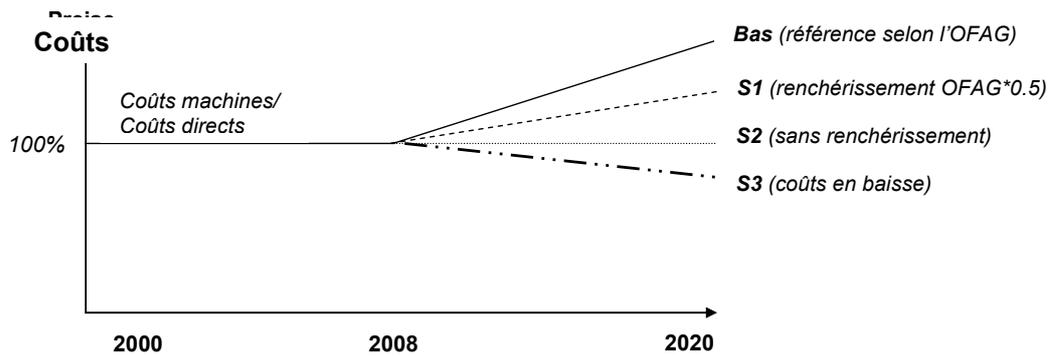
A l'aide d'une analyse de sensibilité, nous examinons ci-dessous pour le scénario *Bas* (cf. Figure 13) si des hypothèses plus optimistes au niveau des coûts pourraient amoindrir la forte diminution de la production céréalière. Pour ce faire, nous appliquons trois scénarios de sensibilité (S1 à S3), lesquels sont représentés graphiquement à la figure 13.

Dans le premier scénario de sensibilité (S1), l'indice du renchérissement des positions Machines et Coûts directs est divisé par deux par rapport aux valeurs de référence du scénario *Bas*. Dans le deuxième scénario (S2), il est fixé à zéro (aucun renchérissement par rapport au passé). Enfin, le troisième scénario (S3) table sur une baisse des coûts. Les coûts fixes des machines sont laissés au niveau qui étaient le leur par le passé et une utilisation complète¹⁹ des machines est prise en compte (tant pour les grandes cultures que pour la culture fourragère). Les coûts variables des machines sont réduits de 25% et les coûts directs sont supposés être inférieurs de 25%. Dans le scénario 3, cela correspond globalement à une baisse des coûts de la production céréalière de près de 500 CHF/ha par rapport à aujourd'hui, un montant qui correspond plus au moins à la rente foncière supposée pour les grandes cultures dans le scénario *Bas*.

¹⁸ Le coût d'opportunité de la main-d'œuvre familiale est fixé à respectivement 12 (zone de plaine), 10 (zone des collines) et 8 (zone de montagne) francs à l'heure dans le modèle économique. La différence entre ces valeurs et les revenus que les paysans peuvent obtenir dans les autres branches économiques correspond à l'estimation subjective du coût du changement d'emploi et de profession. En font notamment partie les préférences des acteurs, le coût de la mobilité, le coût de l'adaptation à une nouvelle situation (y compris évaluation subjective du risque des acteurs), une information asymétrique ou l'engagement temporaire des facteurs par des décisions stratégiques (investissements).

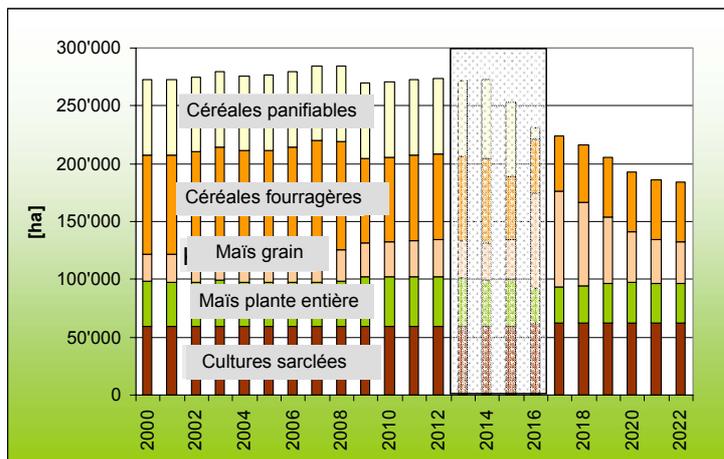
¹⁹ Occupation complète = durée d'utilisation par unité de travail/durée d'utilisation en années, p. o. à ART (2008). Coûts des machines

Figure 13: Analyse de sensibilité du scénario Bas (schématique)



L'hypothèse la plus optimiste de coûts selon le scénario trois (S3) ayant comme prévu la plus forte influence, nous nous limitons à présenter le résultat de ce scénario S3 (cf. Figure 14). Il en ressort que les hypothèses optimistes au niveau des coûts ne pourraient étonnamment presque pas freiner la diminution de la surface céréalière. Pour les céréales fourragères, seule la production extensive est maintenue dans le modèle. La surface de céréales panifiables disparaîtrait entièrement d'ici 2017. Dans le scénario S3, on note à l'inverse une augmentation marquante temporaire de la production de maïs grains, qui dépasserait même les besoins indigènes et serait par conséquent exportée. Cette évolution s'explique notamment par le fait que dans les scénarios de sensibilité i) tous les coûts de machine sont réduits (pas uniquement dans la culture céréalière) et que ii) le rendement du maïs grains (>100 dt/ha) est sensiblement plus élevé que celui des céréales fourragères et panifiables (50 à 70 dt/ha).

Figure 14: Evolution des grandes cultures dans le scénario de sensibilité Bas_S3



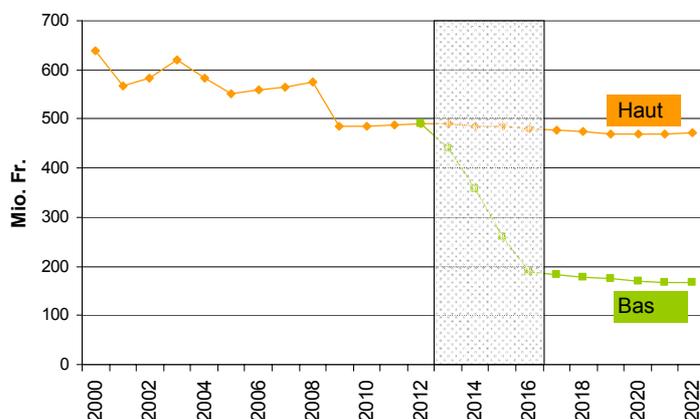
Néanmoins, cette production de maïs grains diminuerait de nouveau jusqu'à se retrouver pratiquement à son niveau de départ vers la fin de la période de calcul. Cette évolution s'explique par les besoins accrus en surfaces pour la production laitière (prairies), dont la compétitivité augmente aussi suite à la réduction importante des coûts de machines dans le scénario S3 et qui est par conséquent développée plus fortement que dans le scénario de référence Bas. Les hypothèses concernant la baisse des coûts dans le scénario S3 ont plus favorisé la production laitière que les

grandes cultures et donc les cultures céréalières. La pression sur les terres ouvertes et la culture céréalière est maintenue par la suite dans le modèle.

4.2.3 Evolution des recettes tirées des céréales (y compris maïs grains)

La figure 15 montre les répercussions de la baisse du prix des céréales sur l'évolution du chiffre d'affaires du secteur céréalier (y compris maïs grains). Les fluctuations de prix jusqu'en 2008 ne provoquent pas encore de réduction massive des surfaces et des quantités de céréales dans le modèle. De ce fait, les fluctuations du chiffre d'affaires jusqu'en 2008 s'expliquent presque entièrement par l'évolution des prix (tendance à la baisse). L'importante diminution du chiffre d'affaires en 2009 s'explique d'une part par une nouvelle baisse du prix des céréales (réduction du prix seuil de 4 CHF/dt). Cette réduction provoquant également un important recul des surfaces de céréales fourragères et, par conséquent, des quantités produites, on note aussi, dans le scénario *Haut*, une forte diminution des recettes des céréales (tant le prix que la quantité reculent). Dans le scénario *Bas*, on note une forte baisse de la production de céréales à partir de 2013, ce qui, outre la réduction de prix, se répercute sur le chiffre d'affaires des céréales. Dans ce cas, seule la production de céréales fourragères (*extenso*) restante et la production légèrement en hausse de maïs grains (par rapport au scénario *Haut*) contribuent au chiffre d'affaires des céréales à la fin de la période considérée. La production de maïs grains ne compense néanmoins que légèrement la baisse de la production des céréales traditionnelles.

Figure 15: Evolution des recettes tirées des céréales (Maïs grain inclus)



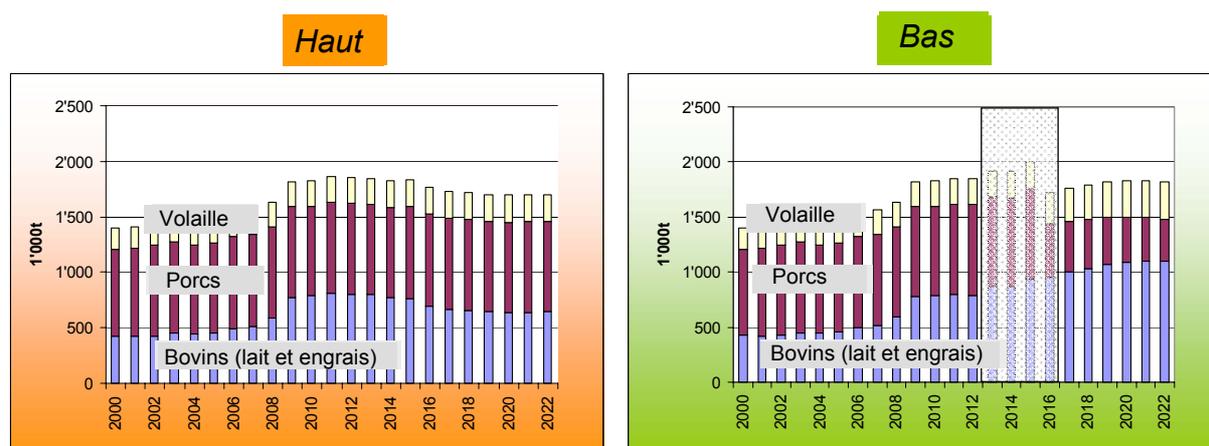
4.3 Evolution de la demande d'aliments concentrés (QR3)

Ce chapitre présente les résultats concernant l'évolution des besoins indigènes en aliments concentrés. Il est complété par une analyse de l'évolution de la part d'aliments concentrés dans la ration du bétail laitier et par une évaluation de l'importance de la Suisse en tant que pays d'herbages à l'avenir.

4.3.1 Entwicklung des inländischen Bedarfs an Kraftfuttermitteln

Dans le scénario *Haut*, on note une augmentation de la demande d'aliments concentrés dans la production bovine²⁰ (cf. Figure 16, à gauche), et ce bien que le nombre de vaches diminue légèrement. La raison principale de cette augmentation est que la part des aliments concentrés dans la ration du bétail laitier augmente dans le modèle en raison de la baisse du prix des céréales et par conséquent du prix des aliments concentrés. La production de fourrages de base ne devenant pas moins cher au cours de la même période, mais au contraire légèrement plus cher (augmentation des coûts de machines, du prix des carburants, etc.), les prix relatifs évoluent en défaveur de la production de fourrages grossiers. Ceci conduit au remplacement de ces derniers par des aliments concentrés. L'importante augmentation de la consommation d'aliments concentrés du bétail laitier de 2008 à 2010 semble néanmoins être une solution instable, comme le montre la baisse des besoins en aliments concentrés vers la fin de la période de calcul. Cela signifie que la forte augmentation de la consommation constatée réagit très sensiblement aux prix et doit, de ce fait, être relativisée. La production de porcs et de volailles restant constantes dans le scénario *Haut*, on note en fin de compte quand même une progression sensible de la consommation totale d'aliments concentrés.

Figure 16: Evolution de la demande en aliments concentrés



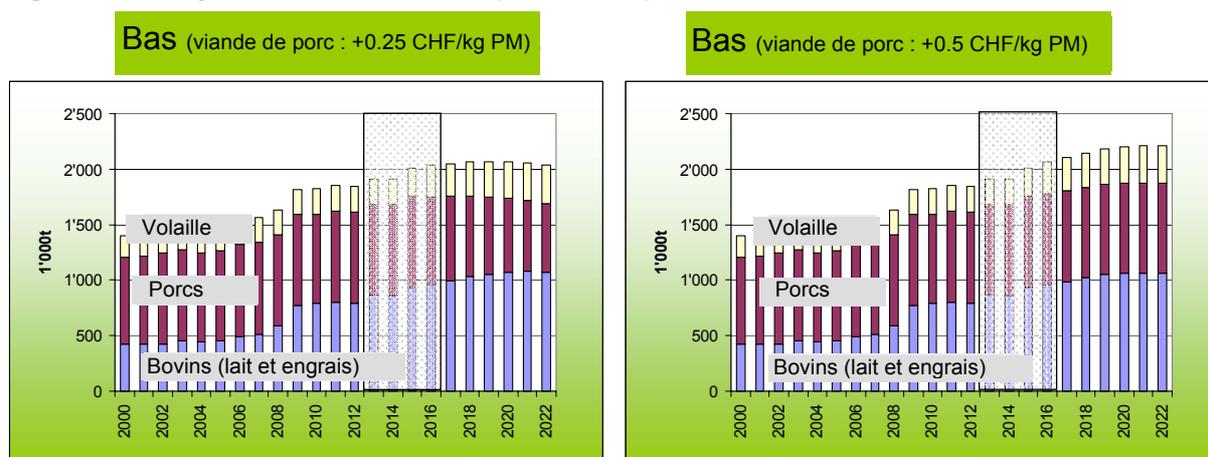
Dans le scénario *Bas* (cf. Figure 16, à droite), la consommation totale d'aliments concentrés devrait également progresser, malgré une diminution sensible de l'engraissement de porcs dans le modèle. La production de porcs commence à s'effondrer au cours de la dernière année d'adaptation linéaire au niveau des prix européen. Elle continue de diminuer légèrement mais régulièrement pendant les années suivantes. La demande d'aliments pour porcs baisse en conséquence. Concernant l'engraissement de volailles, le modèle montre une hausse substantielle de la production dans les conditions de prix du scénario *Bas*, raison pour laquelle la consommation d'aliments concentrés augmente dans cette production.

²⁰ Au cours des premières années de la période de calcul, la consommation d'aliments concentrés dans la garde de bovins se répartit à hauteur de près de 4/5 sur la production laitière (y compris élevage) et d'environ 1/5 sur l'engraissement de gros bétail. Vu la consommation relativement faible d'aliments concentrés dans l'engraissement de bovins, ces positions sont regroupées et présentées dans une position avec la consommation d'aliments concentrés du bétail laitier (→ bétail laitier/autres bovins).

Le modèle prévoit une hausse de la production de volailles, car il considère que i) des structures extrêmement compétitives sont disponibles (poulaillers avec 20'000 places d'engraissement), ii) les prix des aliments concentrés baissent de plus de 40% et iii) l'achat de poussins se fait aux prix en vigueur dans l'UE dans le scénario *Bas*. Ce résultat montre que le degré d'auto-provisionnement pourrait être sensiblement augmenté pour la viande de volaille, si les économies prises en compte dans le modèle peuvent effectivement être réalisées. Dans ce cas, une grande partie des importations actuelles serait remplacée par la viande de volaille indigène devenue plus compétitive. Notons néanmoins que la progression de la production dans le modèle est très sensible aux prix, ce qui signifie qu'elle n'interviendrait pas ou que beaucoup plus modérément si les coûts de production ne pouvaient être baissés comme présupposé (p. ex. coûts plus élevés pour l'achat de poussins).

En raison de l'effondrement marqué de la production porcine dans le scénario *Bas* et de la grande importance qu'elle revêt pour la consommation totale d'aliments concentrés en Suisse, son évolution est également soumise à des analyses de sensibilité. Pour ce faire, une variante est calculée avec un prix de la viande de porc dépassant le prix attendu dans le scénario *Bas* de respectivement 25 et 50 ct./kg PM (p. ex. plus-value sur le marché). Les résultats de cette analyse sont présentés dans la figure 17.

Figure 17: Analyse de sensibilité de la production porcine dans le scénario *Bas*



Etant donné l'évolution de la demande d'aliments concentrés dans la production de porcs, on peut considérer que l'évolution du nombre de porcs est aussi sensible aux prix. Comme le montre le graphique à gauche, un prix dépassant le niveau européen de 25 ct./kg de poids mort suffirait déjà à freiner la forte diminution de la production porcine et à maintenir ses besoins en aliments concentrés à un niveau inférieur d'environ 25% à celui d'aujourd'hui. Si le prix de la viande de porc était supérieur de 50 ct./kg de poids mort, le modèle prévoit même un maintien de cette production au niveau actuel (Figure 17, graphique à droite). Avec la progression de la consommation d'aliments concentrés par le bétail laitier et la volaille, il en résulterait une hausse très marquée de la demande totale d'aliments concentrés.

A ce propos, il convient néanmoins de souligner que le maintien de la demande d'aliments concentrés ne garantit pas que les matières premières soient produites en Suisse. Vu les résultats figurant dans

le chapitre précédent, il faut plutôt s'attendre à ce que la production de céréales fourragères s'effondre par manque de rentabilité dans les conditions de prix du scénario *Bas*. Il est donc beaucoup plus probable que la grande partie des céréales nécessaires à la production d'aliments concentrés soit importée de l'étranger.

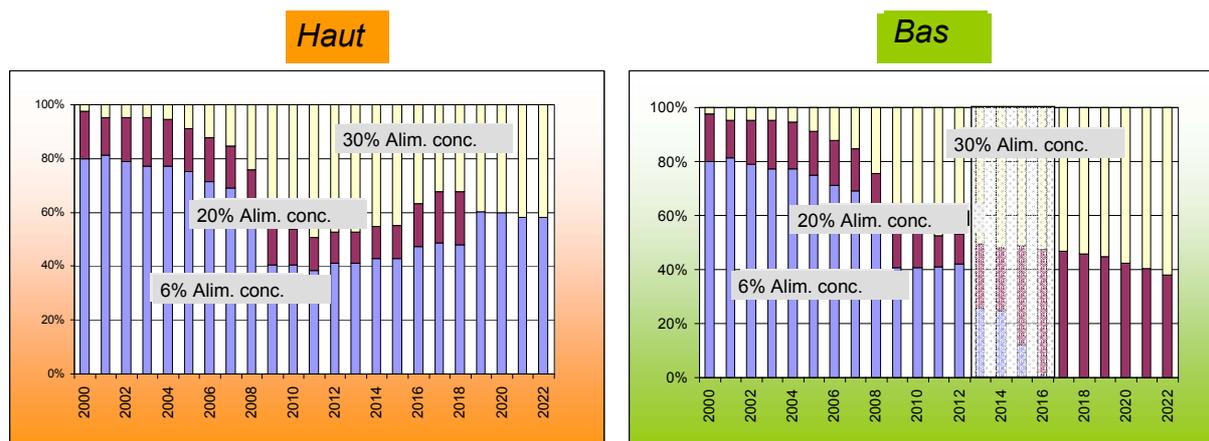
4.3.2 Evolution de la demande d'aliments concentrés pour le bétail bovin

Dans le scénario *Bas*, le modèle calcule une augmentation du cheptel laitier de près de 18% par rapport à la moyenne de la période « 00/08 ». Comme le montrait la figure 16 (graphique à droite), la consommation d'aliments concentrés par les bovins double pratiquement durant cette même période. La seule augmentation du cheptel laitier n'explique donc pas ce doublement. Le modèle prend notamment en compte la diminution de la consommation d'aliments concentrés dans l'engraissement de gros bétail en raison de la baisse des effectifs (parallèlement à l'augmentation du nombre de veaux d'engrais).

La raison de l'importante hausse de la demande d'aliments concentrés pour le bétail laitier s'explique principalement par les prix de ceux-ci. Ils baissent encore plus dans le scénario *Bas*, améliorant encore la compétitivité des aliments concentrés dans ce scénario.

Les effets mentionnés sont expliqués en détail ci-après à l'aide de la figure 18. Dans le scénario *Haut*, le cheptel laitier dont la ration comporte 6% d'aliments concentrés diminue d'abord fortement, pour augmenter légèrement ensuite. A l'inverse, le cheptel laitier dont la ration comporte 30% d'aliments concentrés progresse sensiblement. Les deux effets évincent le type de ration contenant 20% d'aliments concentrés vers la fin de la période de calcul.

Figure 18: Evolution de la part d'aliments concentrés dans la ration du bétail laitier



Remarque: La figure montre la répartition du cheptel laitier entre les trois types de ration à disposition (types de ration: 6%, 20% et 30% d'aliments concentrés (AC) dans la ration).

La baisse du prix des aliments concentrés étant encore beaucoup plus marquée dans le scénario *Bas* que dans le scénario *Haut*, ils deviennent encore plus compétitifs par rapport au fourrage de base. Pour le scénario *Bas* (graphique à droite), les résultats du modèle montrent ainsi un report nettement plus fort du cheptel laitier avec une ration comportant 6% d'aliments concentrés vers le type de ration

en comportant 20 ou 30% entre 2013 et 2016. Sur la base de ces résultats, il faut s'attendre à ce que la ration du bétail laitier contienne tendanciellement plus d'aliments concentrés si les prix évoluent comme dans le scénario *Bas*. Rappelons une nouvelle fois que les résultats présentés sont uniquement valables pour les hypothèses de prix retenues. Plus le prix des céréales fourragères dépassera le niveau de prix retenu, moins la tendance à une augmentation de la part des aliments concentrés sera prononcée.

4.3.3 Importance de la Suisse en tant que pays d'herbages

Comme l'utilisation d'aliments concentrés devrait plutôt augmenter à l'avenir, il est important de souligner que, malgré une telle évolution, il ne faut pas s'attendre à ce que la surface herbagère diminue et perde de son importance en Suisse. Les résultats du modèle montrent une forte tendance à la hausse des surfaces herbagères, surtout dans le scénario *Bas*. Cela s'explique par le fait que les terres ouvertes qui ne sont plus utilisées pour la production céréalière seraient reconverties en prairies. La raison en est que i) l'abandon de la surface n'est pas rentable et que ii) les besoins alimentaires plus élevés du cheptel laitier (y compris élevage) doivent être couverts (spécialisation dans la production laitière). Les surfaces n'étant éventuellement plus utilisées pour les grandes cultures ne devraient pas rester non utilisées, puisqu'elles seront situées dans des régions favorables et qu'un arrêt de la production est peu probable avec les taux des paiements directs supposés. Si le cheptel laitier n'augmente néanmoins que légèrement ou pas du tout avec l'évolution des prix du scénario *Bas* (p.ex. si le prix du lait est plus bas que dans les modélisations mathématiques) et si les terres ouvertes libérées sont quand même reconverties en prairies, il faut s'attendre à une importante extensification de la production sur les surfaces herbagères, avec des rendements (moyens) en matières sèches bien inférieurs. Plus la part d'aliments concentrés sera élevée dans la ration du bétail laitier, plus cette extensification sera importante.

4.4 Maintien de la production céréalière (QR4)

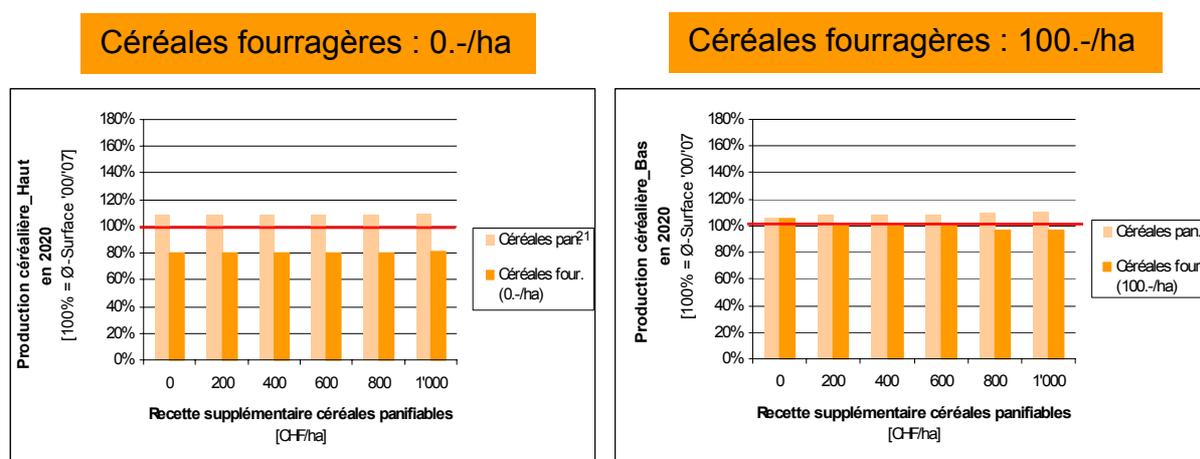
Le présent chapitre montre quelles recettes supplémentaires seraient nécessaires pour maintenir la surface de céréales en Suisse. Il s'agit de la somme nécessaire, en plus des contributions à la surface existantes et des prix du marché supposés, pour que la surface de céréale reste au niveau moyen des années 2000 à 2007. Pour calculer cette somme, une recette supplémentaire par hectare est introduite dans le modèle pour les céréales panifiables et fourragères (sans maïs grains), recette qui est augmentée progressivement de 0 à 1'200 CHF/ha. Les résultats de ce calcul permettent de déterminer les recettes supplémentaires nécessaires pour maintenir les surfaces de céréales panifiables et fourragères au niveau indiqué. Ces recettes supplémentaires pourraient être générées par une plus-value sur le marché ou par une contribution spéciale à la culture de céréales.

4.4.1 Maintien de la surface céréalière dans le scénario *Haut*

La figure 19 montre le résultat de l'analyse pour le scénario *Haut* au cours de l'année cible 2020. La ligne de 100% correspond à la surface de culture moyenne de céréales panifiables et fourragères

(sans maïs grains) pendant les années 2000 à 2007. Le graphique à gauche dans la figure 19 présente les résultats sans recette supplémentaire pour les céréales fourragères et avec des recettes supplémentaires allant de 0 à 1'000 CHF/ha pour les céréales panifiables. On voit clairement que le maintien des surfaces de céréales fourragères ne serait pas garanti sans recette supplémentaire pour ces cultures (uniquement 80%). En revanche, les surfaces de céréales panifiables pourraient être maintenues (>100%) sans recette supplémentaire, grâce à l'hypothèse de prix optimiste (> 50 CHF/dt). Le graphique à droite présente l'évolution avec des recettes supplémentaires de 100 CHF/ha pour les céréales fourragères. Dans le modèle, ce montant suffirait déjà pour assurer le maintien des céréales fourragères.

Figure 19: Maintien de la surface céréalière dans le scénario Haut



Conclusions: Dans le scénario *Haut*, aucune recette supplémentaire ne serait nécessaire pour maintenir les surfaces de céréales panifiables au niveau de la moyenne des années 2000 à 2007. Pour les céréales fourragères, des recettes supplémentaires de 100 CHF/ha suffiraient déjà. Converti en recette supplémentaire par dt, ce montant correspond à environ 1.5 CHF/dt.

4.4.2 Maintien de la surface céréalière dans le scénario Bas

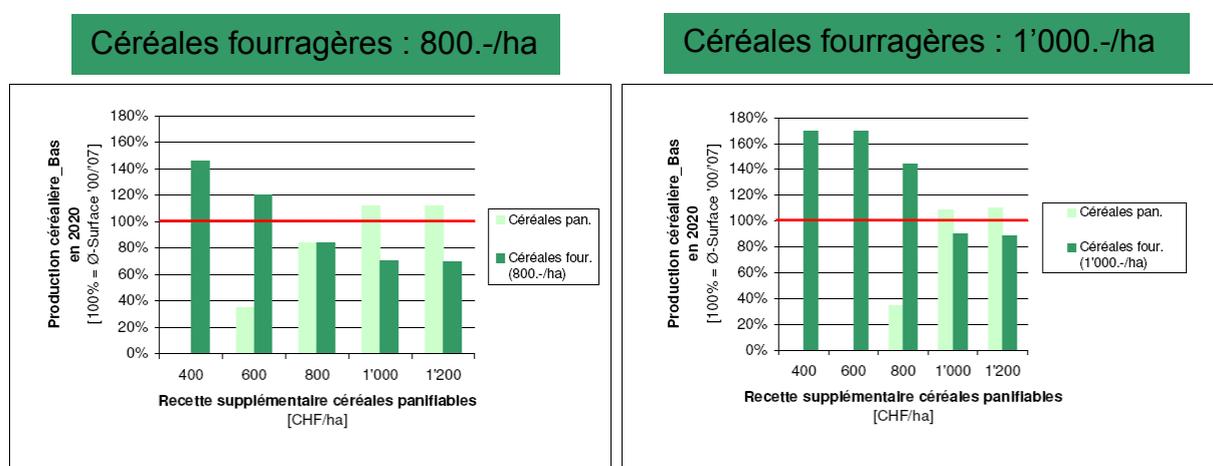
La figure 20 montre le résultat de l'analyse pour le scénario *Bas* pendant l'année cible 2020. Le graphique à gauche présente les résultats avec des recettes supplémentaires de 800 CHF/ha pour les céréales fourragères. Comme on le voit dans la figure, l'augmentation de la surface de céréales panifiables se fait au détriment de celle de céréales fourragères. Avec des recettes supplémentaires de 800 CHF/ha pour les céréales fourragères, le maintien des surfaces de céréales fourragères ne serait assuré que si la production de céréales panifiables touche en même temps des recettes supplémentaires inférieures à 800 CHF/ha. Si les céréales panifiables génèrent également des

²¹ Remarque: Dans le modèle, malgré les recettes supplémentaires, les surfaces de céréales panifiables n'augmentent pas plus. La raison est que le modèle limite la quantité produite de céréales panifiables destinées au marché suisse à la quantité utilisée pour la consommation humaine. C'est-à-dire qu'une éventuelle surproduction avec un déclassement des céréales panifiables en fourragères n'est pas modélisée.

recettes supplémentaires de 800.-, leur surface de culture continuera de croître au détriment de la surface de céréales fourragères et cette dernière tombera pour la première fois au-dessous de la ligne de 100%. Des recettes supplémentaires de 800.-/ha pour les céréales fourragères et pour les céréales panifiables permettraient uniquement de maintenir 80% de la surface céréalière.

Les résultats du modèle montrent, de plus, qu'il existe un important lien de substitution entre les céréales panifiables et fourragères. Cela n'est pas étonnant, puisque ces deux groupes de cultures ne diffèrent que faiblement au niveau du revenu du travail, de la charge de travail, des besoins en machines ou des exigences en matière d'assolement. D'éventuelles incitations financières pour les céréales panifiables et fourragères devraient donc être coordonnées, afin de garantir le maintien de la production céréalière.

Figure 20: Maintien de la surface céréalière dans le scénario Bas



Le graphique à droite dans la figure 20 présente l'évolution avec des recettes supplémentaires de 1'000 CHF/ha pour les céréales fourragères. On voit que ce montant suffirait largement pour maintenir la surface de céréales fourragères (>140%), si dans le même temps les céréales panifiables ne génèrent pas plus de 800 CHF/ha à titre de recettes supplémentaires. Avec des recettes supplémentaires de 1000 CHF/ha pour les céréales panifiables, la surface de céréales fourragères n'atteindrait plus tout à fait 100% (malgré 1'000 CHF/ha), l'augmentation de la surface de céréales panifiables intervenant de nouveau au détriment de celle des céréales fourragères. La surface de céréales panifiables se situant néanmoins au-dessus de la ligne de 100%, des recettes supplémentaires de 1'000 CHF/ha pour les céréales panifiables et pour les céréales fourragères permettrait de maintenir la surface totale de céréales.

4.4.3 Influence de la production laitière sur le montant des recettes supplémentaires dans le scénario Bas

Les résultats de la modélisation présentés dans la figure 20 et la combinaison de recettes supplémentaires de 1'000 CHF/ha pour les céréales panifiables et pour les céréales fourragères correspondent à une situation, dans laquelle le cheptel laitier se développe librement dans le modèle,

à savoir uniquement sur la base des prix supposés. Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, le cheptel laitier et, de ce fait, les besoins en prairies (artificielles) augmentent sensiblement dans ces conditions (scénario avec « forte » pression de la production laitière). Un scénario avec « faible » pression de la production laitière est également analysé, dans lequel l'augmentation du bétail laitier est limité à 700'000 vaches (ce qui correspond à l'effectif de vaches en 2000). Les recettes supplémentaires calculées dans le scénario *Bas* sont résumées pour les deux cas de figure « forte » et « faible » pression de la production laitière dans le tableau 7.

Tableau 7: Recettes supplémentaires nécessaires calculées pour le scénario *Bas* (complété avec la baisse des recettes attendue)

		Recettes supplémentaires nécessaires pour...		Baisse des recettes attendue		
		le maintien des surfaces de céréales (selon le modèle)		Réduction du prix (2009 à <i>Bas</i> 2020)	Rendement supposé	Baisse des recettes
"forte" pression de la production laitière	Céréales pan.	1'000 CHF/ha	17.0 CHF/dt	-22 CHF/dt	60 dt/ha	-1'430 CHF/ha
	Céréales four.	1'000 CHF/ha	15.0 CHF/dt	-13 CHF/dt	67 dt/ha	-910 CHF/ha
"faible" pression de la production laitière	Céréales pan.	600 CHF/ha	10.0 CHF/dt	-22 CHF/dt	60 dt/ha	-1'430 CHF/ha
	Céréales four.	600 CHF/ha	9.0 CHF/dt	-13 CHF/dt	67 dt/ha	-910 CHF/ha

Les résultats du scénario avec « faible » pression de la production laitière montrent qu'en raison de la faible concurrence de cette dernière au niveau des surfaces une combinaison de recettes supplémentaires de 600.-/ha pour les céréales panifiables et pour les céréales fourragères suffirait déjà à maintenir la production céréalière. Les recettes supplémentaires nettement supérieures dans la situation de « forte » pression de la production laitière s'expliquent par les besoins accrus en prairies (artificielles). Cela signifie que la production laitière concurrence « fortement » les grandes cultures au niveau des surfaces, ce qui fait augmenter le coût d'opportunité de la production céréalière et, par conséquent, les recettes supplémentaires nécessaires.

Dans la partie droite du tableau 7, les recettes supplémentaires sont, de plus, comparées aux pures pertes de recettes qui pourraient résulter de la baisse des prix des céréales entre 2009 et 2020 dans le scénario *Bas*. S'élevant à 1'430 CHF/ha pour les céréales panifiables et à près de 910 CHF/ha pour les céréales fourragères, les pertes de recettes sont plus élevées que les recettes supplémentaires calculées par le modèle pour maintenir la production céréalière (exception: céréales fourragères avec « forte » pression de la production laitière). Il ne serait donc pas pertinent de déterminer d'éventuelles compensations uniquement sur la base des pertes de recettes calculées, puisqu'il ne s'agit pas d'atteindre un objectif en matière de revenu, mais d'assurer le maintien de la surface céréalière.

Conclusions: Pour maintenir la surface céréalière au niveau de la moyenne des années 2000 à 2007, des recettes supplémentaires de 600 à 1'000 CHF/ha seraient nécessaires pour les céréales panifiables (environ 10 à 17 CHF/dt) et également de 600 à 1'000 CHF/ha pour les céréales fourragères (environ 9 à 15 CHF/dt) sous les hypothèses retenues dans le scénario *Bas*.

4.5 Fazit aus den Modellrechnungen

Ce chapitre présente les conclusions pouvant être tirées des résultats des modélisations. Les conclusions s'articulent selon les quatre questions de recherche (QR) présentées au début du chapitre 4.

QR1 : Salaire horaire dans la culture céréalière

- Le salaire horaire dans la production de céréales panifiables serait, comme prévu, fortement mis sous pression si les prix évoluaient comme dans le scénario **Bas**. Il oscillerait dans la plupart des cas entre 0 et 30 CHF/h (prise en compte du coût intégral).
- Le salaire horaire résultant de la production céréalière dépend, outre du prix des céréales, notamment de la prise en compte ou non de la rente foncière pour les parcelles en propriété, ainsi que des coûts de machines fixes dans le calcul (exploitations maintenant la substance vs. exploitation continuant d'utiliser ses investissements amortis).
- Le coût d'opportunité du travail (à savoir le salaire horaire attendu individuellement) joue, de plus, un rôle central pour la poursuite ou l'abandon de la production céréalière. Plus ce coût est élevé, plus l'abandon de la production ou l'application d'une stratégie consistant à continuer d'utiliser les investissements amortis interviendra rapidement en cas de baisse du prix des céréales.
- Selon la variation de ces facteurs par rapport aux hypothèses retenues dans les modélisations, l'évolution réelle peut différer sensiblement des résultats des simulations.

QR2 : Evolution de la production céréalière

- Si les prix évoluent comme dans le scénario **Haut**, la surface de céréales panifiables devrait rester au niveau actuel (remarque: un prix optimiste de plus de 50 CHF/dt est supposé). La surface de céréales fourragères est en revanche mise sous pression dans le modèle (surtout suite à la baisse du prix seuil de près de 4 CHF/dt en 2009), ce qui confirme la tendance actuelle à la diminution de la surface de céréales fourragères.
- Si les prix évoluent selon le scénario **Bas**, une diminution substantielle des surfaces de céréales panifiables et de céréales fourragères est probable, une production couvrant les coûts n'étant en grande partie plus possible. Seules les céréales fourragères extenso continuent d'être produites dans le modèle. Les terres ouvertes libérées sont transformées en surfaces herbagères et utilisées pour la production laitière, laquelle augmente sensiblement dans ce cas de figure (avantages comparatifs au niveau des coûts de la production laitière).

QR3 : Evolution de la demande d'aliments concentrés

- La demande d'aliments concentrés devrait augmenter si les prix évoluent selon le scénario **Haut**. Cela s'explique surtout par la baisse du prix des aliments concentrés (réductions du prix seuil des céréales fourragères), qui fait augmenter leur part dans la ration du bétail laitier.
- Selon les résultats de la modélisation dans le scénario **Bas**, la baisse du prix des aliments concentrés (jusqu'à 50%) pourrait conduire à une augmentation encore plus marquée de la

part des aliments concentrés dans la ration du bétail laitier, avec une progression équivalente de la demande d'aliments pour ce dernier. Néanmoins, le nombre de porcs diminue de près de moitié dans le modèle, ce qui ferait baisser la demande d'aliments pour les porcs. En raison de la hausse de la consommation d'aliments concentrés par le bétail laitier et de l'augmentation (incertaine) pour la volaille, la demande totale d'aliments concentrés devrait néanmoins progresser.

- Soulignons que les quantités de céréales nécessaires ne seraient pas forcément produites en Suisse si les prix évoluent comme dans le scénario **Bas** (manque de compétitivité de la culture céréalière suisse). Il faut plutôt s'attendre à une hausse des importations de matières premières par rapport à aujourd'hui.

QR4 : Le maintien de la production céréalière actuelle est-il garanti?

- Si les prix évoluent selon le scénario **Haut**, à savoir en cas d'évolution favorable des prix sur le marché mondial, la surface de céréales panifiables devrait rester stable. Il faut en revanche s'attendre à un léger recul des céréales fourragères. Pour maintenir la surface de céréales fourragères au niveau actuel, des recettes supplémentaires de 100 CHF/ha seraient nécessaires selon les résultats de la modélisation. Cela équivaut à une hausse d'environ 1.5 CHF/dt du prix des céréales fourragères par rapport à l'hypothèse retenue dans le scénario **Haut**.
- Si les prix évoluent selon le scénario **Bas**, des recettes supplémentaires de 600 à 1'000 CHF/ha pour les céréales panifiables et également de 600 à 1'000 CHF/ha pour les céréales fourragères seraient nécessaires pour maintenir les surfaces de céréales à leur niveau actuel. Par rapport aux prix supposés dans le scénario **Bas**, cela correspond, selon le rendement, à un montant supplémentaire d'environ 10 à 17 CHF/dt pour les céréales panifiables et de 9 à 15 CHF/dt pour les céréales fourragères. Ces recettes supplémentaires pourraient être générées soit par une plus-value sur le marché, soit par une contribution supplémentaire à la culture de céréales.

En conclusion, il convient de souligner une nouvelle fois que les résultats présentés dans ce chapitre dépendent fortement des hypothèses de prix retenues et qu'ils peuvent réagir sensiblement aux changements de prix sur le marché. Le fait que les prix sur les marchés agricoles fluctuent constamment plus ou moins fortement doit être pris en compte pour l'interprétation et l'utilisation des résultats. Soulignons notamment que les pronostics tablent plutôt sur une hausse du niveau des prix des produits agricoles sur le marché mondial (FAPRI, 2009)²². Si les prix réels du marché diffèrent sensiblement des hypothèses retenues dans les modélisations mathématiques (p.ex. prix plus élevés sur le marché mondial ou propres efforts sur le marché / plus-value sur le marché), les résultats doivent être relativisés, notamment les recettes supplémentaires mentionnées. Nous rappelons une nouvelle fois que les recettes supplémentaires nécessaires indiquées pour maintenir la surface céréalière dépendent fortement de la concurrence réelle exercée par la production laitière (→ besoins

²² FAPRI (2009), U.S. and World Agricultural Outlook. Lien Internet: <http://www.fapri.iastate.edu/outlook/2009/>

en surfaces pour la production de fourrage). Plus la pression de la production laitière sera forte, plus les recettes supplémentaires nécessaires seront élevées (plutôt dans le haut de la fourchette indiquée, à savoir 1'000 CHF/ha). A contrario, plus la concurrence de la production laitière sera faible, plus les recettes supplémentaires nécessaires seront basses (plutôt dans le bas de la fourchette indiquée, à savoir 600 CHF/ha).

5. Résultats des enquêtes

Ci-dessous, nous présentons les résultats des enquêtes réalisées auprès des acteurs de la filière. Notons qu'il s'agit de l'appréciation des personnes interrogées et non d'un pronostic solide.

5.1 Enquête écrite auprès des producteurs

Nous avons envoyé 119 questionnaires, dont 100 à des producteurs de céréales et 19 à des producteurs de semences. Les producteurs interrogés ont été choisis par swiss granum. Avec 78 questionnaires retournés (19 semences, 59 céréales), le taux de réponses s'élève à plus de 65%. De manière générale, l'enquête a été bien accueillie par les personnes interrogées et les efforts de swiss granum sont appréciés. Tous les producteurs interrogés se montrent très critiques envers un éventuel ALEA; seule une exploitation estime que les avantages d'un tel accord seraient prédominants.

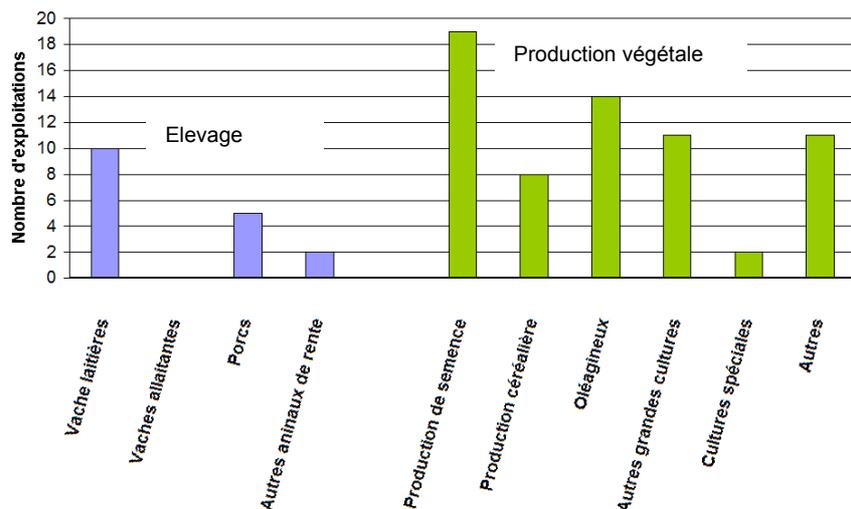
Parmi les producteurs de semences interrogés, 8 proviennent de Suisse occidentale et 11 de Suisse alémanique. Quant aux producteurs de céréales, 28 se trouvent en Suisse occidentale et 72 en Suisse alémanique.

Les chiffres absolus et les pourcentages indiqués ci-après se rapportent toujours au nombre de questionnaires dépouillés. Si rien d'autres n'est indiqué, 100% correspondent donc à 78 producteurs (19 producteurs de semences et 59 producteurs de céréales).

Données d'exploitation des producteurs de semences

13 exploitations se trouvent en plaine et 5 dans la région des collines. Une exploitation est située en montagne. La taille moyenne des exploitations est de 40.21 hectares. Avec une taille moyenne de 45.6 hectares, les exploitations en Suisse occidentale sont plus grandes que celles qui se trouvent en Suisse alémanique (taille moyenne: 36.29 hectares). Les surfaces sont exploitées avec 1.94 unité de main-d'œuvre standard en moyenne, la fourchette allant de 1 à 3 unités de main-d'œuvre standard par exploitation. Les chefs d'exploitation sont en moyenne âgés de 48 ans, le plus jeune ayant 40 ans et le plus âgé 60 ans. A quelques exceptions près, les exploitations interrogées pratiquent tant la culture céréalière que la détention d'animaux, comme le montre la figure 21. Le blé et l'orge sont les cultures dominantes (plusieurs réponses possibles). La récolte est majoritairement livrée à SEMAG Saat- und Pflanzgut AG à Lyssach, à Saatzucht Düringen ainsi qu'à l'Association Suisse des Sélectionneurs (ASS) (six réponses chacune). En outre, Landi (1) ainsi que divers autres petits acheteurs (1 chaque) ont été indiqués.

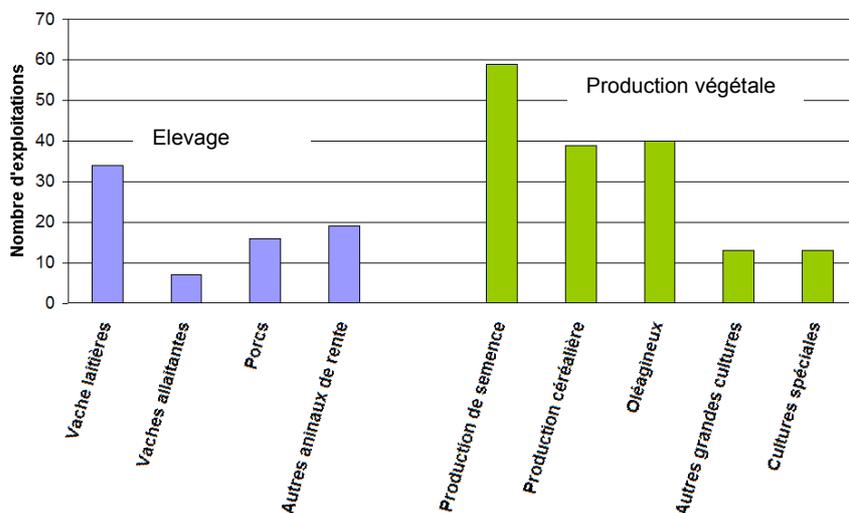
Figure 21: Secteurs des producteurs de semence (n=19)



Données d'exploitation des producteurs de céréales

Un des producteurs de céréales interrogés se trouve aussi en région de montagne. 77% des exploitations sont situées en plaine et 22% dans la zone des collines. Une des exploitations pratique la production biologique. La taille moyenne des exploitations s'élève à 42.55 hectares. Avec 58.7 hectares en moyenne, les exploitations en Suisse occidentale sont plus grandes que celles qui se trouvent en Suisse alémanique (taille moyenne: 37.4 hectares). La taille des exploitations varie de 13 à 119 ha, 16 exploitations disposant même de moins de 25 ha et 18 de plus de 60 ha. Les chefs d'exploitation sont en moyenne âgés de 49 ans. Seuls 9 chefs d'exploitations ont moins de 45 ans. Comme chez les producteurs de semences, les exploitations mixtes sont prédominantes chez les producteurs de céréales (cf. Figure 22). Les cultures dominantes sont le blé et l'orge. La récolte est majoritairement livrée à Landi (17), directement aux moulins (16), ainsi qu'aux centres collecteurs (12). Fenaco a été nommée par 7 producteurs et d'autres acheteurs par 5 producteurs. 4 producteurs ont indiqué qu'ils cultivent les céréales pour couvrir leurs propres besoins.

Figure 22: Secteurs des producteurs de céréales (n=59)



5.1.1 Avantages et inconvénients d'un accord de libre-échange

Nous avons demandé aux producteurs comment ils évaluaient un accord de libre-échange. Les divers points ont été notés de 0 (aucune influence) à 4 (très forte influence). Plus la surface est sombre dans les tableaux 8 et 9, plus la notation a été indiquée fréquemment.

Avantages

Comme le montre le tableau 8, les producteurs estiment que les avantages auront tout au plus une influence très faible. Ils ne voient aucun avantage au niveau des exportations et des coûts de personnel. Concernant les mesures d'accompagnement, il est frappant de voir que près d'un quart des personnes interrogées indiquent qu'elles influenceront fortement sur le développement de leur exploitation. Un peu plus d'un quart émet l'avis contraire, à savoir que les mesures d'accompagnement n'auront aucune influence sur leur exploitation.

Trois exploitations indiquent qu'elles accordent de l'importance à la baisse des prix d'affermage et des machines (deux fois note 2, une fois note 3).

Inconvénients

Le tableau est plus nuancé concernant les inconvénients (cf. tableau 9). 81% des producteurs interrogés voient un grand inconvénient dans la baisse des prix de vente et dans le fait que les coûts baisseront plus lentement que les recettes. Ils craignent aussi de perdre des parts de marché. Concernant les dispositions en matière de protection des animaux et d'écologie, un peu moins de 50% des producteurs estiment qu'elles n'ont aucun impact négatif sur leur exploitation.

En plus des points cités, certains producteurs ont émis la supposition que la charge administrative pourrait augmenter (note 3) et la crainte que l'industrie de transformation ne délocalise sa production (note 4).

Tableau 8: Avantages d'un ALEA (n=78)

	0	1	2	3	4
Baisse du prix des semences	19%	47%	19%	12%	3%
Baisse du prix des phytosanitaires	17%	41%	29%	11%	3%
Baisse du prix des engrais	19%	37%	29%	12%	3%
Main d'œuvre meilleure marché	62%	19%	9%	3%	7%
Meilleures opportunités d'exportation	53%	26%	14%	6%	1%
Mesures d'accompagnement	26%	35%	15%	2%	23%

0: aucune influence, 4: forte influence

Tableau 9: Inconvénients d'un ALEA (n=78)

	0	1	2	3	4
Prix de vente réduits	0%	1%	5%	13%	81%
Les coûts baissent moins vite que les recettes	3%	3%	6%	21%	68%
Dévalorisation des bâtiments	18%	24%	23%	13%	23%
Pertes de parts de marchés : Plus d'imp. que d'exp.	1%	3%	8%	23%	65%
Renforcement des dispositions sur la protection des animaux	41%	24%	10%	5%	19%
Renforcement des dispositions écologiques	45%	22%	12%	8%	14%

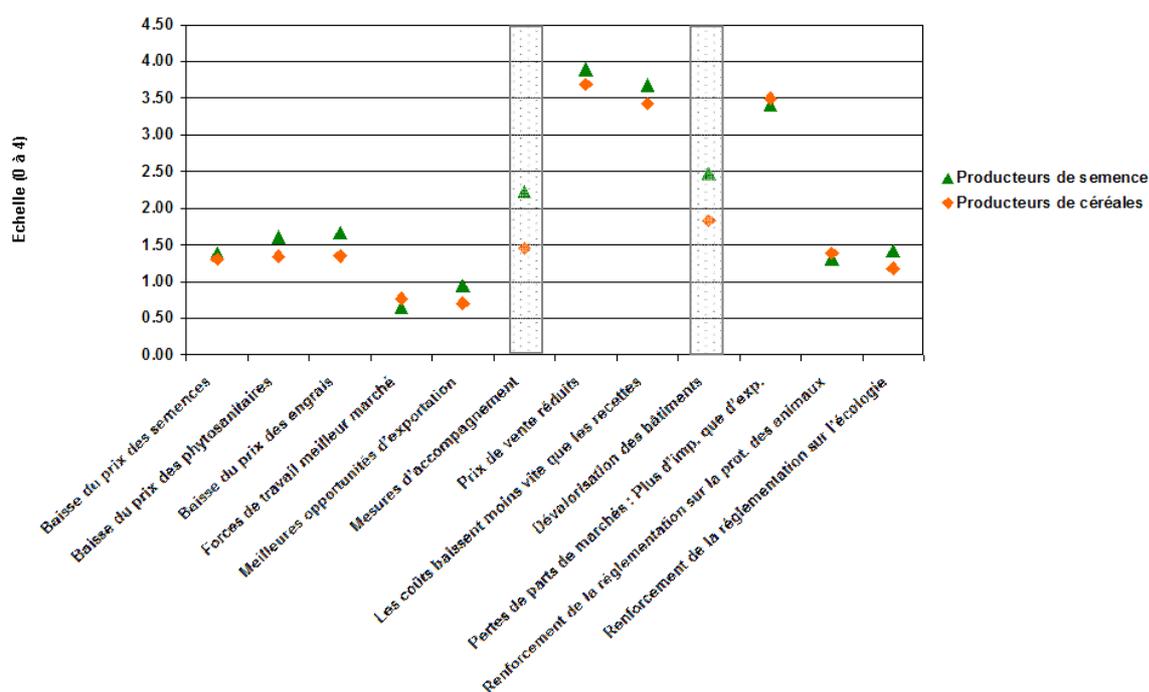
0: aucune influence, 4: forte influence

À l'exception de quatre exploitations, tous les producteurs estiment qu'un éventuel accord de libre-échange comporte plus d'inconvénients que d'avantages.

Différences entre les producteurs de semences et les producteurs de céréales

Lors de l'analyse, les réponses des producteurs de semences et des producteurs de céréales ont été dépouillées individuellement. Elles ne se différencient que sur quelques rares points. Dans la figure 23, les réponses ont été pondérées à l'aide de l'échelle des notes (de 0 à 4) et les moyennes ont été calculées. Les réponses ne se différencient que concernant les mesures d'accompagnement et la dévalorisation des bâtiments, les producteurs de semences accordant plus d'importance à ces deux points que les producteurs de céréales.

Figure 23: Différences entre les producteurs de semences et de céréales

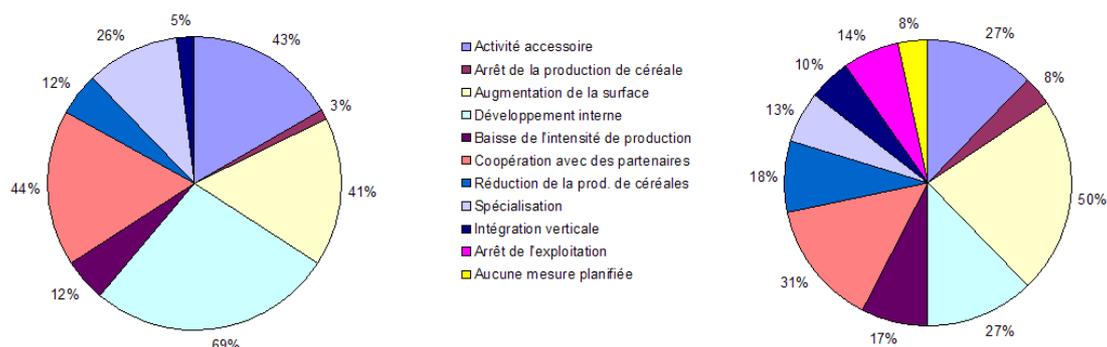


5.1.2 Mesures planifiées et déjà appliquées

Nous avons demandé aux producteurs quelles mesures ils ont mises en œuvre sur leur exploitation au cours des trois dernières années et quelles mesures supplémentaires ils prévoient en vue d'un éventuel accord de libre-échange. La fourchette des stratégies possibles se base sur Lehmann (2003).²³ Plusieurs réponses pouvaient être données à cette question. Les résultats sont présentés dans la figure 24. Les pourcentages se rapportent à l'enquête globale, à savoir que 100% correspondent à 78 producteurs. Plusieurs réponses étant possibles, les pourcentages indiqués dans les figures dépassent 100%.

²³ Lehmann (2003): „Betriebsentwicklungsstrategien“. Landwirtschaftliches Referat, Institut für Agrarwirtschaft, ETH Zürich

Figure 24: Mesures planifiées et déjà appliquées



Mesures appliquées: Les principales mesures appliquées sont des mesures qui ne dépendent pas directement de la surface exploitée: développement interne, activités accessoires et coopération avec des partenaires professionnels. 43% des chefs d'exploitation interrogés ont une activité accessoire. 12% des exploitations ont réduit la surface de céréales et 3% ont complètement arrêté la production céréalière. Toutes les exploitations ayant néanmoins indiqué la culture céréalière comme branche de production, ce qu'elles entendent par «Abandon de la culture céréalière» n'est pas clair. 41% des exploitations ont pu agrandir la surface exploitée au cours des trois dernières années.

Mesures planifiées: Concernant les mesures planifiées, la palette des stratégies possibles est plus variée que pour les mesures appliquées. 50% des exploitations estiment que l'agrandissement de la surface est une possibilité pour faire face à un éventuel accord de libre-échange. 38 exploitations prévoient ainsi d'agrandir leur surface d'exploitation. Ce pourcentage contredit l'affirmation comme quoi uniquement 14%, à savoir 11 exploitations, prévoient d'abandonner la production. Une analyse plus détaillée des questionnaires montre, de plus, que la taille de ces 11 exploitations est au-dessous de la moyenne.

Les activités accessoires, le développement interne et la coopération avec des partenaires professionnels dominent au niveau des autres mesures planifiées.

Différences entre les producteurs de semences et les producteurs de céréales

La comparaison des réponses des producteurs de semences (100% = 19) avec celles des producteurs de céréales (100% = 59) montre des différences concernant les mesures mises en œuvre et les mesures planifiées (cf. tableau 10):

- 58% des producteurs de semences indiquent avoir lancé une coopération ces trois dernières années et 47% supplémentaires prévoient de le faire ces trois prochaines années. Ces pourcentages sont moins élevés chez les producteurs de céréales et se montent à respectivement 39 et 25%.
- Aucun producteur de semences n'a indiqué l'abandon de la production comme option. En revanche, il est considéré comme option par 17% des producteurs de céréales.

- 74% des producteurs de semences prévoient d'agrandir leur surface ces trois prochaines années. Ce pourcentage ne s'élève qu'à 41% chez les producteurs de céréales.

Tableau 10: Différences entre les producteurs de semence et de céréales

	Mesures mises en œuvre		Mesures planifiées	
	Semence	Céréales	Semence	Céréales
Activité accessoire	32%	46%	21%	29%
Arrêt de la production de céréale	0%	3%	5%	8%
Augmentation de la surface	32%	44%	74%	41%
Développement interne	68%	68%	37%	24%
Baisse de l'intensité de production	11%	12%	16%	17%
Coopération avec des partenaires	58%	39%	47%	25%
Réduction de la prod. de céréales	16%	10%	16%	19%
Spécialisation	21%	27%	26%	8%
Intégration verticale	0%	0%	11%	10%
Arrêt de l'exploitation	0%	7%	5%	17%
Aucune mesure planifiée	-	-	0%	10%

5.1.3 Avantages et inconvénients des céréales suisses

La question des avantages et des inconvénients des céréales suisses était formulée de manière ouverte dans le questionnaire, à savoir que les producteurs étaient libres concernant le genre et le nombre des réponses. Plusieurs réponses étaient donc possibles. Les résultats sont résumés dans les figures 25 et 26. Les aspects suivants sont regroupés sous «Divers avantages»: collaboration avec les boulangeries, faible charge («optimisation des paiements directs»), pureté, sécurité, culture extensive. Concernant les inconvénients, l'hétérogénéité signifie la diversité des variétés, à savoir la surface de culture relativement limitée par variété en Suisse.

Figure 25: Avantages des céréales suisses

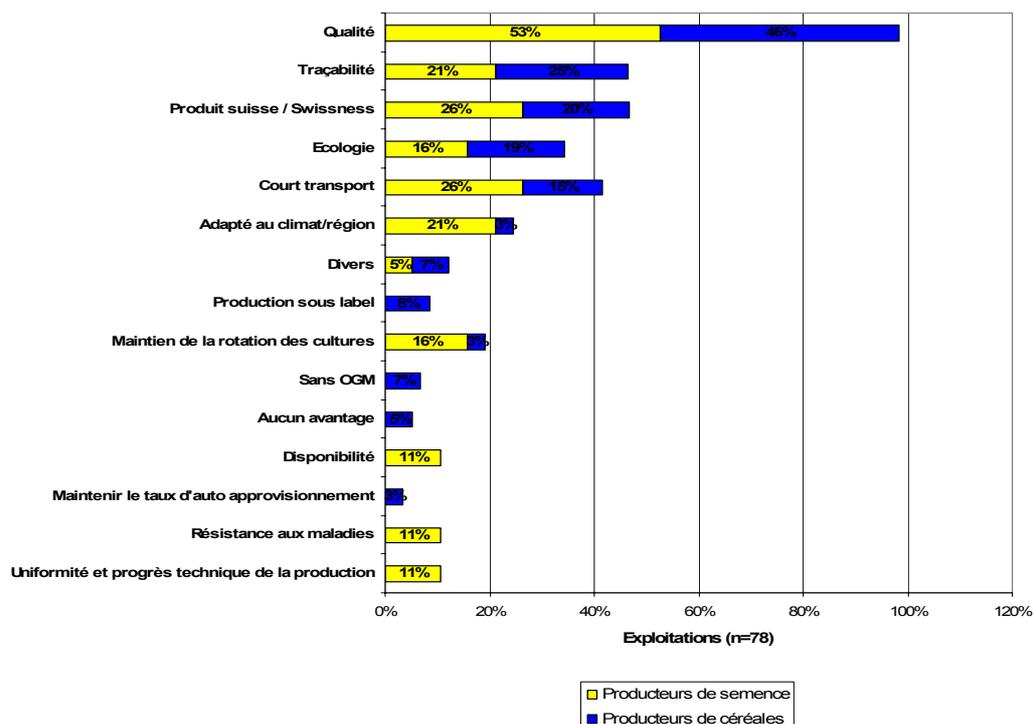
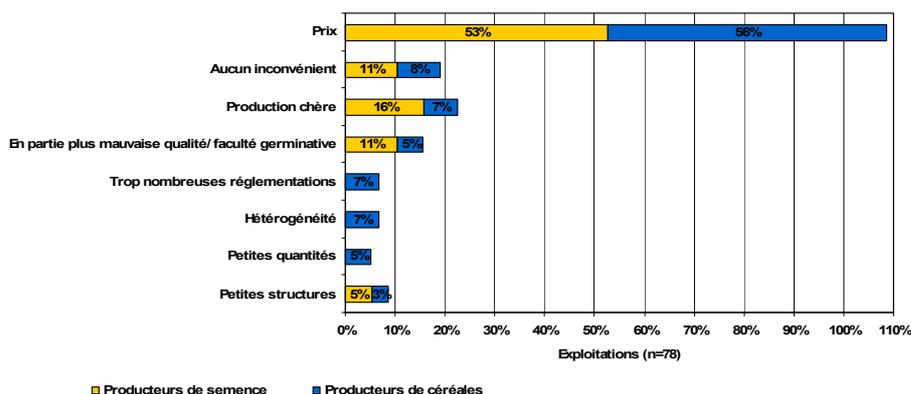


Figure 26: Inconvénients des céréales suisses

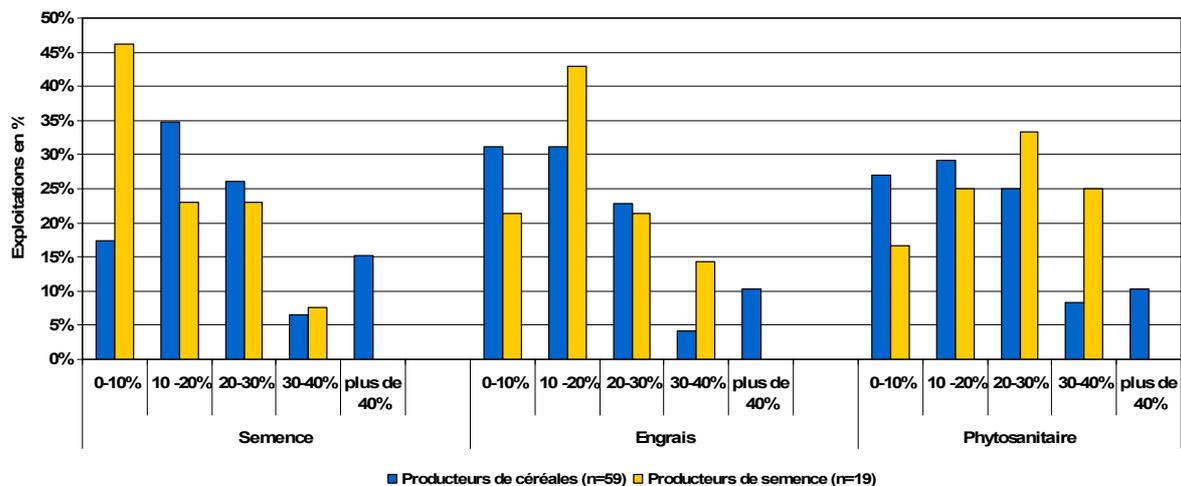


5.1.4 Evolution des prix

Les producteurs ont été interrogés sur leurs attentes concernant l'évolution du prix des semences, des engrais et des produits phytosanitaires à l'aide d'une question ouverte. Les réponses sont présentées dans la figure 27. Pour l'interprétation de cette question, il faut tenir compte du fait que le prix des semences constitue un facteur de coûts pour les producteurs de céréales, alors qu'il s'agit d'une recette pour les producteurs de semences.

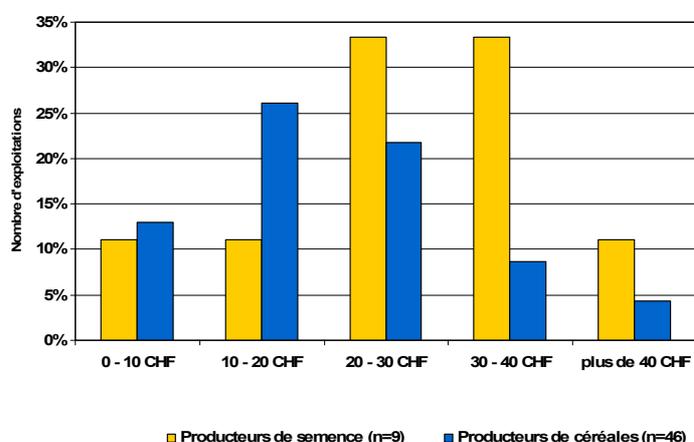
6 des 19 producteurs de semences continueront d'acheter des semences suisses à l'avenir. 2 d'entre eux se rabattront sur les semences étrangères, alors que 12 producteurs ont répondu à la question par «en partie». Quant aux producteurs de céréales, ils seront 40 à continuer d'acheter des semences suisses, alors que 4 d'entre eux ne le feront plus. Là aussi, une grande partie des personnes interrogées (15 personnes) répondent par «en partie». Les raisons avancées pour l'achat de semences suisses sont surtout la bonne qualité, la traçabilité ainsi que les variétés adaptées aux sites de production et aux conditions climatiques. L'attachement à l'agriculture suisse et la solidarité avec les collègues sont nommés par plus de 50% des producteurs.

Figure 27: Baisse des prix attendue



Les producteurs ont été priés d'indiquer quel supplément de prix ils étaient disposés à payer pour les semences suisses. La figure 28 montre la différence de prix maximale que les producteurs suisses sont disposés à payer (en CHF pour 100 kg). Les pourcentages se rapportent au nombre de producteurs ayant répondu à cette question. Au total, seules 55 personnes ont répondu (46 producteurs de céréales et 9 producteurs de semences). Cela montre qu'il est actuellement difficile de répondre à cette question et que cette dernière est liée à de grandes incertitudes. Le graphique montre que les producteurs de semences sont plus disposés à payer un supplément de prix que les producteurs de céréales. Cette différence s'explique de nouveau par le fait que le prix des semences constitue un intrant pour les producteurs de céréales, alors qu'il s'agit d'une recette pour les producteurs de semences.

Figure 28: Disposition à payer un supplément de prix pour les semences suisses



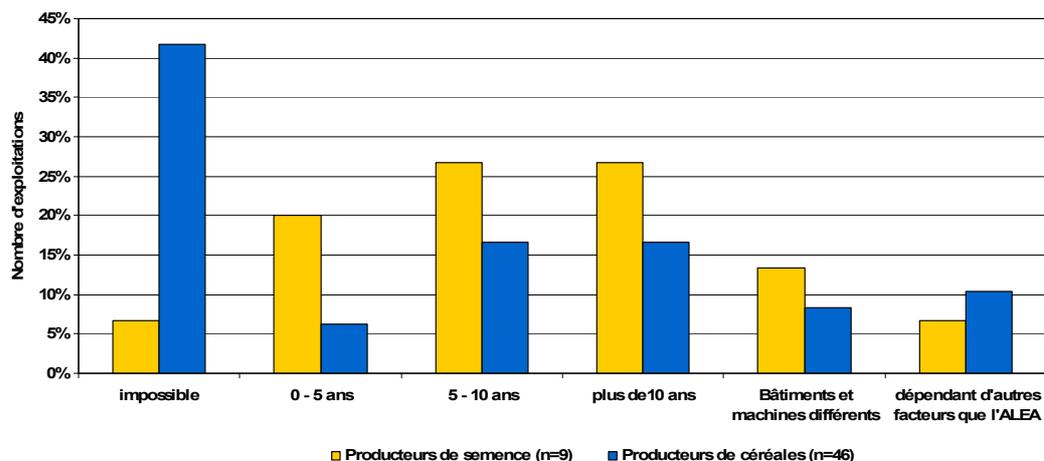
5.1.5 Frais de structure

Les producteurs ont été priés de répondre à la question suivante:

- Combien de temps faudra-t-il pour baisser les frais de structure (p.ex. bâtiments et machines) au niveau de l'UE, si les moyens de production peuvent être achetés aux prix en vigueur dans l'UE?

Les réponses sont présentées dans la figure 29. Les producteurs de semences et les producteurs de céréales ont répondu différemment à cette question. Si 42% des producteurs de céréales estiment que les frais de structure ne pourront pas être adaptés, seuls 7% des producteurs de semences sont de cet avis. Il a souvent été indiqué que le temps d'adaptation pour les bâtiments et les machines varie fortement en fonction de la durée de vie des installations.

Figure 29: Temps d'adaptation des coûts de structure



5.2 Enquête orale auprès des entreprises et des détenteurs d'animaux

Ci-après, nous présentons les résultats de l'enquête orale. 41 interviews ont été réalisées et dépouillées (12 centres collecteurs, 20 moulins, 4 commerçants, 3 boulangeries et 2 détenteurs d'animaux). Les affirmations présentées dans le présent chapitre proviennent exclusivement des réponses des personnes interrogées et ne reflètent ni les modélisations mathématiques, ni les résultats de l'enquête écrite. Dans un premier temps, nous donnons un aperçu général des principales affirmations ressortant des interviews. Divers points importants (domaines thématiques) concernant les différents acteurs de la branche céréalière suisse sont discutés ensuite.

Les interviews avec les représentants de la branche céréalière montrent une forte opinion négative envers un éventuel ALEA. Les points principaux suivants sont avancés pour expliquer ce scepticisme: perte possible d'emplois, risque d'abandon de l'exploitation, éventuelles pertes de revenus et problème de la baisse du taux d'auto-approvisionnement en céréales de la Suisse. De plus, les entreprises interrogées estiment ne pas pouvoir concurrencer les entreprises dans l'UE, en soulignant les distorsions de la concurrence («armes non égales»). Les points suivants ont notamment été cités à plusieurs reprises à ce sujet: les coûts plus élevés de la main-d'œuvre et de l'énergie, les dispositions plus strictes en matière de construction et d'écologie en Suisse, ainsi que les diverses subventions versées à l'échelon de la transformation dans l'UE.

5.2.1 Comparaison des céréales suisses et des céréales de l'UE

À la question de savoir si les céréales suisses présentent des avantages par rapport à celles de l'UE, la majorité des personnes interrogées ont énuméré l'importance de la sélection suisse pour les céréales panifiables. Les variétés de céréales panifiables suisses sont adaptées au climat suisse, nécessitent moins d'engrais et de produits phytosanitaires et respectent, par conséquent, les PER. Quatre personnes interviewées notent que les céréales suisses ne présentent pas de qualité spéciale ne pouvant être trouvée dans l'UE. À ce propos, il a été mentionné que la différence de prix entre les

différentes qualités de céréales est faible dans l'UE et que, par conséquent, les producteurs européens ne sont pas intéressés à obtenir une qualité au dessus de la moyenne. Concernant les céréales fourragères suisses, cinq personnes ont mentionné le problème du poids à l'hectolitre. En raison du climat en Suisse, ce poids est souvent trop bas. Ces deux points (qualité et poids à l'hectolitre) sont les seuls inconvénients inhérents aux céréales suisses cités. Les personnes interrogées ont estimé que le désavantage des coûts élevés de production et le prix plus élevé qui en découle étaient comparativement plus importants (21 réponses).

5.2.2 Importance du prix, de la qualité et de l'origine

Les questions concernant l'importance du prix, de la qualité et de l'origine montrent que tant les céréales que la farine et les aliments composés sont majoritairement des produits de base («commodities»). Il est donc accordé moins d'importance à l'origine, l'achat étant surtout influencé par la qualité et le prix.

Evaluation des moulins: Le prix est considéré comme facteur important pour l'achat. Les personnes interrogées ont néanmoins toutes souligné que la qualité jouait aussi un rôle important. L'origine est considérée comme pas ou peu importante par 4 moulins panifiables et 8 moulins fourragers. 10 moulins panifiables et 6 moulins fourragers ont néanmoins indiqué que l'origine était importante ou très importante. Pour les céréales panifiables, l'importance de l'origine a été expliquée par la production sous label et la sensibilité des consommateurs à ce critère. Il n'existe pas de production sous label pour les céréales fourragères. Dans ce cas, l'importance d'une production indigène s'explique par le souhait de soutenir l'agriculture suisse. Le fait que les producteurs de céréales livrant des aliments fourragers sont aussi souvent des clients des moulins fourragers et disposent de la sorte d'un bonus joue aussi un rôle.

Evaluation des centres collecteurs: Les centres collecteurs ont une autre appréciation que les moulins. La moitié des centres collecteurs interrogés (6 sur 12) estime que l'origine des céréales est importante ou très importante. La raison en est que l'existence des centres collecteurs suisses est étroitement liée à la production en Suisse, le stockage de céréales étrangères paraissant peu réaliste. 25% des centres collecteurs indiquent que le prix des céréales panifiables et fourragères n'est pas ou peu important. La qualité est considérée comme pas ou peu importante par 2 des 12 centres collecteurs.

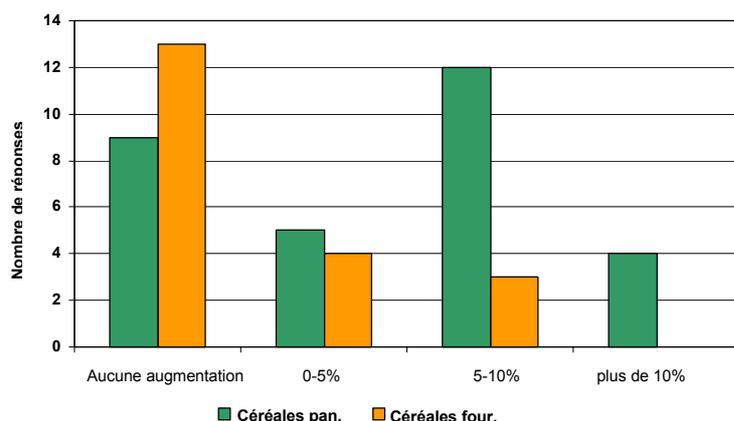
Changements attendus: Les avis des personnes interrogées divergent à propos de l'évolution de l'importance de ces facteurs. 10 personnes estiment que le prix pourrait devenir plus important en raison de la concurrence accrue (pression sur les prix) suite à l'ouverture des frontières. Selon 8 personnes, l'importance de la qualité et de l'origine diminuera plutôt en raison de cette pression sur les prix. Une partie des personnes interrogées (6 personnes) estime que la qualité et l'origine gagneront en importance avec un ALEA, un tel accord constituant une chance au niveau de la diversification, ce qui pourrait être une stratégie de survie pour les exploitations suisses.

5.2.3 Disposition à payer un supplément de prix

L'appréciation de l'importance du facteur de «suissitudes» dans le secteur des céréales dépend fortement de l'espèce. On estime de manière générale que les acheteurs seront disposés à payer un supplément de prix plus élevés pour les céréales panifiables que pour les céréales fourragères indigènes.

Céréales panifiables: De manière générale, les personnes interrogées estiment que les acheteurs payeront un supplément de prix pour les céréales panifiables suisses (cf. Figure 30). 30 personnes se sont exprimées sur un éventuel supplément de prix pour les céréales panifiables. 16 d'entre elles ont indiqué qu'un supplément de prix de plus de 5% serait accepté pour les produits suisses, et 4 personnes pensent qu'un supplément de prix de plus de 10% serait possible. 2 personnes tablent même sur un supplément de prix de près de 20%. La disposition à payer un supplément de prix est souvent expliquée par la «qualité émotionnelle» (proximité). Concernant les qualités intrinsèques des céréales, les personnes interviewées estiment qu'il n'existe aucune différence entre les céréales suisses et celles provenant de l'UE.

Figure 30: Disposition à payer un supplément de prix pour les céréales panifiables et (n=30) et les céréales fourragères suisses (n=24)



Céréales fourragères: 13 personnes estiment qu'il ne sera pas possible de faire accepter un supplément de prix pour les produits suisses aux acheteurs d'aliments fourragers. Ils expliquent cela par le fait que les aliments composés représentent jusqu'à 50% du produit final (viande, œufs) et constituent de ce fait un facteur de coûts essentiel pour ces derniers. C'est la raison pour laquelle les céréales fourragères suisses ne doivent pas coûter plus cher que celles provenant de l'UE. Trois fabricants d'aliments composés estiment qu'un supplément de prix pouvant atteindre 10% serait possible à certaines conditions en raison des liens existant au sein de la filière. Certains fournisseurs de céréales fourragères sont, par exemple, aussi des clients des fabricants d'aliments composés et bénéficient, par conséquent, de conditions spéciales.

Selon les personnes interviewées, les céréales fourragères suisses ne présentent pas non plus d'avantages qualitatifs par rapport à celles qui sont produites dans l'UE. Le poids à l'hectolitre insuffisant constitue là aussi un important inconvénient, comme l'ont noté cinq personnes. Parmi les

avantages des céréales suisses énumérés, citons la production de proximité, ainsi que la qualité de «propreté» (mieux nettoyées que les céréales fourragères provenant de l'UE).

Aliments composés: Selon les personnes interviewées, les aliments composés suisses peuvent coûter jusqu'à près de 5% de plus que les produits européens. Un supplément de prix maximal de 10% est réalisable. Les détenteurs d'animaux suisses acceptent un tel supplément de prix pour les raisons suivantes: lien personnel avec les fabricants d'aliments composés, meilleurs conseils (conseils donnés par les fabricants en matière d'alimentation des animaux), aliments différenciés et meilleur sécurité (sécurité au niveau des OGM).

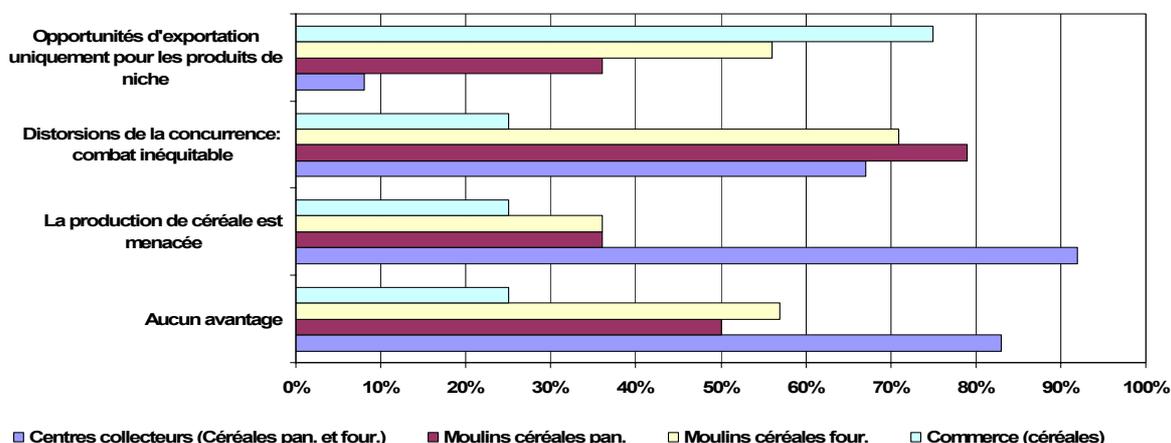
Farine: Les boulangeries industrielles n'acceptent aucun supplément de prix pour la farine d'origine suisse. En revanche, les boulangeries artisanales pourraient accepter un supplément de prix pouvant atteindre 15%. Chez ces dernières, la disposition à payer un supplément de prix dépend fortement des calculs de prix individuels et du positionnement auprès des clients. De plus, certaines boulangeries artisanales risquent de ne pas pouvoir s'approvisionner directement auprès des moulins étrangers en raison de leur taille; le commerce intermédiaire ferait augmenter le prix de la farine.

5.2.4 Appréciation des avantages et des inconvénients d'un éventuel ALEA

Les personnes interrogées ont été priées d'évaluer les avantages et les inconvénients d'un éventuel ALEA à l'aide d'une question ouverte. La figure 31 résume les réponses les plus fréquentes.

Les opinions des divers acteurs de la branche divergent. Les centres collecteurs considèrent la situation d'un œil très critique. La plupart d'entre eux (10 sur 12) estiment qu'un ALEA n'apporterait aucun avantage. Ils craignent au contraire des inconvénients en raison du recul attendu de la surface de céréales et des distorsions de la concurrence résultant des coûts plus élevés de la main-d'œuvre et de l'énergie en Suisse, ainsi que des dispositions plus strictes en matière de construction et d'écologie. Les distorsions de la concurrence qui ne seraient pas éliminées par un ALEA ont été énumérées par 11 des 13 moulins panifiables et par 10 des 12 fabricants d'aliments fourragers. Ce combat à armes «inégaux» par rapport à la concurrence provenant de l'UE est considéré comme étant le danger principal.

Figure 31: Appréciation des avantages et des inconvénients d'un ALEA



Le commerce est moins sceptique que les autres acteurs. 3 des 4 commerçants interrogés pensent qu'il existe des chances au niveau des exportations. Un ALEA permettrait de simplifier la logistique, ce qui serait un avantage par rapport à aujourd'hui pour ces entreprises. Le commerce estime aussi que la suppression des obstacles non tarifaires au commerce est très importante. Une des quatre personnes interrogées dans le secteur du commerce des céréales estime néanmoins qu'un ALEA n'apportera aucun avantage, la branche céréalière suisse n'étant, selon elle, fondamentalement pas compétitive à cause des effets d'échelle.

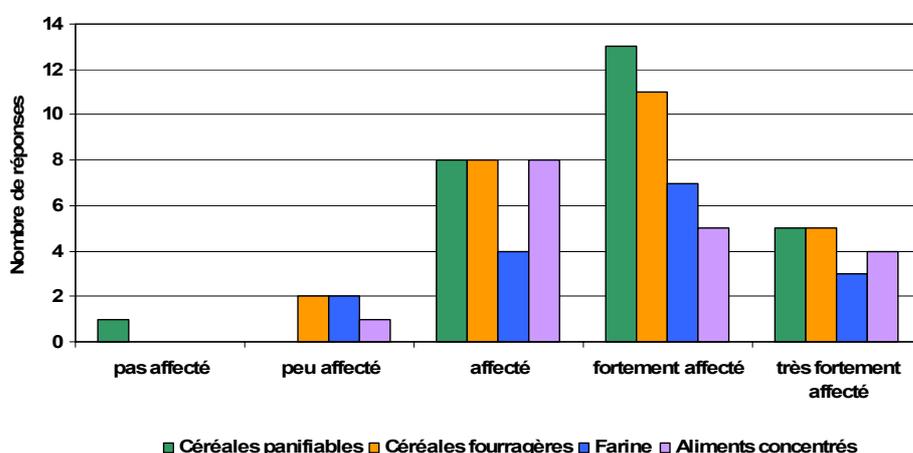
6 des moulins panifiables interrogés et 8 des fabricants d'aliments composés voient des chances en matière d'exportation (farine, aliments composés). Cela ne concerne néanmoins que des spécialités. A ce propos, les personnes interrogées trouvent très important que tous les obstacles non tarifaires au commerce soient éliminés. En même temps, il faut aussi que les matières premières deviennent moins cher pour les entreprises suisses, ces dernières ne pouvant sinon pas être compétitive à l'échelle internationale.

5.2.5 Substitution des produits céréaliers

La question d'une éventuelle substitution des céréales suisses par des importations ne peut être clarifiée de manière générale. Les possibilités de substitution sont plus ou moins fortes selon le produit et l'échelon au sein de la filière. Toutes les personnes interrogées soulignent néanmoins que la substitution est possible à tous les échelons et pour tous les produits. La figure 32 montre quels produits sont confrontés à un risque plus ou moins importants d'être remplacés selon les personnes interrogées (plusieurs réponses possibles).

Selon une des personnes interrogées, les aliments composés seront peu touchés par le risque de substitution. Le droit de douane pour les aliments composés étant déjà très bas actuellement, les importations d'aliments composés ne devraient augmenter que légèrement avec un ALEA. Le danger d'une substitution des produits suisses apparaît plus important pour les céréales fourragères, à savoir qu'une quantité plus importante de céréales fourragères serait importée, pour être ensuite transformée en aliments composés en Suisse. Par ailleurs, il est également possible que les importations de viande augmentent.

Figure 32: Estimation du danger de substitution



5.2.6 Principales affirmations par échelon

Le présent chapitre présente les principales affirmations ressortant de l'enquête orale pour chaque échelon. Le nombre total de personnes interrogées figure au tableau 1.

Centres collecteur (céréales panifiables et fourragères)

11 des 12 personnes interrogées craignent une baisse massive de la culture céréalière en Suisse et une diminution équivalente du taux d'auto-provisionnement de la Suisse en céréales. Selon eux, la question politique du taux d'auto-provisionnement recherché par un pays doit être posée. Avec cette appréciation, l'échelon des centres collecteurs est celui qui se montre le plus sceptique envers un éventuel ALEA.

Changements attendus au niveau des ventes: Les changements au niveau des ventes suite à un ALEA sont difficiles à estimer, puisqu'ils découlent directement de la modification des habitudes de production. 7 centres collecteurs s'attendent à une diminution des ventes de 10 à 30%, alors que 3 d'entre eux s'attendent à un recul de 40 à 60% et 1 centre collecteur même à une baisse de 80%. Une entreprise a estimé que les ventes de céréales pourraient baisser de 100%. 3 personnes s'attendent à ce que les ventes de céréales fourragères baissent plus fortement que celles de céréales panifiables. Elles estiment en effet que la culture de céréales fourragères diminuera au cas d'ALEA. Un centre collecteur avance le scénario contraire, à savoir que les ventes de céréales panifiables baisseront plus fortement que celles de céréales fourragères.

Différence de coûts par rapport à l'UE: Les réponses à la question des différences de coûts (sur la base des prix des matières premières en vigueur dans l'UE) des entreprises par rapport aux entreprises équivalentes dans l'UE dépendent en premier lieu de la taille des centres collecteurs. Un grand centre collecteur a indiqué que la différence de coûts par rapport à l'UE était nulle et qu'il pouvait travailler avec les mêmes taxes de prise en charge et de nettoyage qu'un centre collecteur moyen dans l'UE. Les autres centres collecteurs estiment que la différence de coûts varie entre 10 et 30%. Les personnes interviewées expliquent les coûts plus élevés en Suisse, en partie par les frais plus élevés de salaire et d'énergie, ainsi que par les dispositions plus strictes en matière de construction et d'écologie. D'un autre côté, les personnes interrogées ont indiqué que les petites structures des exploitations agricoles suisses posaient des exigences plus élevées par rapport aux infrastructures (nombre accru de cellules de silos). S'ajoute à cela une très vaste palette de variétés et de classes engendrant également des coûts supplémentaires.

Les centres collecteurs indiquent que la taxe de prise en charge et de nettoyage s'élève actuellement à 3 francs pour 100 kg de céréales, soit environ 6% du prix des céréales. Ce montant est nécessaire pour couvrir les frais, mais se monterait à 12% si le prix des céréales était divisé par deux. Un tel pourcentage serait excessif et les centres collecteurs ne seraient plus en mesure de réaliser des prix couvrants les frais.

Adaptation attendue: La majorité des personnes interrogées s'attend à une forte restructuration dans le secteur des centres collecteurs. Six personnes ont émis la crainte que les centres collecteurs suisses perdent leur fonction avec un ALEA, puisque les moulins suisses importeraient directement les céréales nettoyées de l'étranger. Dans un tel scénario, la majorité des centres collecteurs devrait être fermée. Cinq centres collecteurs estiment néanmoins qu'il sera possible de faire face à la concurrence accrue avec des fusions permettant de faire baisser les coûts et d'être ainsi plus compétitifs. Une des personnes interrogées a indiqué que l'ouverture des frontières permettrait aux centres collecteurs proches de la frontière de transformer des céréales étrangères.

Commerce de céréales: Les commerçants de céréales interrogés évaluent un ALEA plutôt positivement. S'attendant à une progression du commerce suite à l'augmentation prévue des importations, ils estiment que la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce serait positive pour les entreprises de commerce.

Changements attendus au niveau des ventes: Trois des quatre commerçants interrogés s'attendent à une progression des ventes de céréales fourragères pouvant atteindre 10%. Ils expliquent ces ventes supplémentaires par les bons rapports avec l'industrie de transformation et par la demande attendue de céréales importées. Pour les céréales panifiables, le commerce ne s'attend pas à une augmentation significative des ventes. Trois des quatre commerçants estiment en revanche qu'il existe des chances à l'exportation pour les produits transformés (farine, produits boulangers). L'un des commerçants attend une diminution de l'ordre de 30% des ventes de céréales produites sous un label ayant un lien direct avec l'origine Suisse.

Différence de coûts par rapport à l'UE: Avec des matières premières au même prix, les coûts des entreprises commerciales suisses ne diffèrent pas de ceux des entreprises dans l'UE. Les marges sont actuellement plus élevées dans ce secteur en Suisse que dans l'UE. L'objectif du commerce est donc d'utiliser entièrement les marges. Ces dernières s'adapteront à moyen terme et la différence de prix des produits diminuera. Avec l'augmentation du commerce de céréales, les entreprises de transport devront, elles aussi, faire face à la pression accrue sur les prix et à la diminution des marges. Sinon, le commerce de céréales engagera des transporteurs étrangers pour les livraisons en Suisse.

Adaptations attendues: Le commerce peut réagir rapidement aux changements. Une des personnes interrogées pense que les chances de développement augmenteront avec la baisse de la concentration du marché découlant d'un ALEA. La manière dont le commerce évoluera en cas d'ALEA dépend de la situation des secteurs en amont et en aval. S'il y a par exemple moins de moulins, mais des moulins plus grands, les commerçants pourront rationaliser plus rapidement leurs structures et croître. Le commerce estime que le temps d'adaptation sera inférieur à une année. Deux des entreprises interrogées ont déjà commencé à développer des liens avec les pays voisins, afin de pouvoir se lancer rapidement dans le commerce international dès que le marché sera ouvert.

Moulins panifiables

Les moulins évaluent un ALEA plutôt négativement. Les grandes entreprises ont néanmoins aussi évoqué d'éventuels avantages. Deux des personnes interrogées s'attendent à une simplification des formalités douanières et d'autres tâches logistiques. De plus, elles espèrent que les produits spécialisés pourront être exportés et que le problème de la loi chocolatière pourra être résolu. Cinq personnes ont indiqué que la farine suisse présente en moyenne une qualité supérieure à celle provenant de l'UE. Pour la transformation, l'absorption d'eau et les volumes de pain sont meilleurs et le nombre d'additifs nécessaires est moindre. Parmi les autres avantages, ils citent aussi la palette comparativement plus large de farines spéciales. A ce propos, il a néanmoins aussi été souligné qu'environ 95 à 98% des farines étaient considérés comme «commodities» et que, par conséquent, le risque de substitution était très élevé. L'industrie de transformation estime que la farine suisse ne présente aucune qualité particulière et réagira très sensiblement aux différences de prix par rapport à la farine provenant de l'UE.

Changements attendus au niveau des ventes: Un grand moulin ne s'attend à aucuns grands changements si des mesures d'accompagnement optimales sont prises. Dans une situation moins bonne (sans mesures appropriées), une baisse pouvant atteindre 20% serait pensable. Un autre grand moulin parle d'une diminution des ventes de 5 à 10%, en soulignant qu'il sera plus touché que les entreprises artisanales en tant qu'entreprise industrielle, ses acheteurs réagissant plus sensiblement aux prix. Cinq moulins s'attendent à un recul des ventes de 5 à 20%. Les spécialités et les produits régionaux de niche devraient être moins touchés. Un moulin vendant aujourd'hui 80% de sa production dans une région périphérique de la Suisse ne s'attend à aucun recul des ventes. Les grands moulins voient des chances à l'exportation, mais soulignent néanmoins que cela ne concerne que les produits de qualité et ne permet donc pas d'utiliser pleinement les capacités de production. Selon eux, la difficulté au niveau des exportations est surtout le fait que la compétitivité de la farine dépend en premier lieu du prix dans l'UE. Pour cette raison, deux moulins estiment qu'il n'existe aucune chance à l'exportation pour les entreprises suisses.

Différence de coûts par rapport à l'UE: L'hétérogénéité du secteur des moulins se reflète aussi dans la structure des coûts. Les grands moulins estiment que la différence de coûts (avec des matières premières au même prix que dans l'UE) oscille entre 0 et 3%, alors que les petits moulins pensent qu'elle atteint 10 à 20%. Les distorsions de la concurrence engendrées par les subventions versées dans l'UE jouent un rôle important au niveau des moulins. Les moulins notent à ce propos que les entreprises reçoivent des aides atteignant 30% à 60% des coûts dans le domaine des investissements et de l'énergie. Sans mesures d'accompagnement appropriées, les moulins suisses ne pourront pas être compétitifs à l'avenir.

Adaptations attendues: Le risque existe que les grands moulins suisses perdent une partie de leur parts de marché suite à l'augmentation des importations et qu'ils se mettent à fournir les boulangeries qui sont actuellement clientes des moulins de taille moyenne. Ces derniers se retourneront vers des

acheteurs plus petits, ce qui fera pression sur les petits moulins. La plupart des moulins n'ont encore planifié aucune mesure en vue d'un ALEA. Deux petits moulins indiquent qu'ils pourraient réagir rapidement grâce à leur taille. L'adaptation n'interviendra que lorsque les processus exacts seront connus.

Fabricants d'aliments composés

Les fabricants d'aliments composés soulignent leur dépendance de la production animale. Dans ce domaine, la question se pose aussi de la définition de l'origine de la viande et de la composition des aliments fourragers.

Changements attendus au niveau des ventes: Cinq fabricants d'aliments composés ont indiqué que leurs ventes baisseraient avec un ALEA. Ils ne peuvent néanmoins pas avancer de chiffres exacts. Six fabricants s'attendent à un recul de l'ordre de 10 à 30%. Une personne interrogée attend même une diminution de 50%, en arguant que les aliments fourragers produits ne sont utilisés que dans la production de viande et que celle-ci serait plus fortement touchée par les importations de substitution que la production d'œufs. Une des personnes interviewées estime que la consommation de viande augmentera en Suisse et que, par conséquent, les ventes d'aliments composés pourraient éventuellement aussi augmenter. Elle est persuadée que ses acheteurs continueront d'utiliser des aliments composés suisses, même avec un ALEA, et qu'ils sont disposés à payer un supplément de prix. Parmi les avantages des aliments composés suisses cités, notons le mélange à façon pour le client et la composition des aliments (plus de céréales, moins d'additifs). Un fabricant d'aliments composés voit des chances à l'exportation pour les aliments spéciaux. La demande existe dans l'UE pour de tels produits et des exportations pourraient déjà être effectuées s'il n'y avait pas de droits de douane.

Différence de coûts par rapport à l'UE: Selon les personnes interrogées, il est difficile de définir la différence de coûts. Les grands fabricants estiment que la différence de coûts (avec des coûts égaux pour les matières premières) s'élève à environ 5%, alors que les petits fabricants parlent d'une différence pouvant atteindre 20%.

Adaptations attendues: Un fabricant d'aliments composés est déjà en train de chercher de nouveaux débouchés dans l'UE. Il souligne néanmoins les nombreuses incertitudes concernant les chances et les risques d'un éventuel ALEA. Un renforcement de l'information sur les répercussions attendues d'un ALEA serait apprécié. Une personne ne voit pas la nécessité de prévoir de délai transitoire, la restructuration nécessaire étant plus rapide sans délais, ce qui permettrait de clarifier la situation sur le marché.

Boulangeries/industrie boulangère

Dans le domaine des boulangeries, l'évaluation d'un ALEA diffère s'il s'agit d'une boulangerie artisanale ou industrielle. Les deux secteurs sont déjà soumis à une restructuration qui se poursuivra

indépendamment d'un ALEA. Les boulangeries artisanales ne voient donc aucune nécessité de se préparer spécialement à un ALEA.

Changements attendus au niveau des ventes: Les boulangeries artisanales ne s'attendent à aucune modification de leurs ventes. De leur côté, les boulangeries industrielles tablent sur une progression de leurs ventes en raison de l'amélioration des possibilités d'exportation.

Différence de coûts par rapport à l'UE: L'une des deux boulangeries industrielles interrogées n'a pas répondu à cette question. Celle qui a répondu a nommé une différence de coûts de 25 à 30%. Les boulangeries artisanales s'attendent à une baisse du coût des matières premières, tout en soulignant que cette baisse devra être reportée sur les clients et qu'elles n'y gagneront donc rien en fin de compte.

Adaptations attendues par les boulangeries industrielles: Indépendamment d'un ALEA, les boulangeries industrielles cherchent le moyen de baisser les coûts, de créer et de mettre à profit des synergies ainsi que d'améliorer les conditions de paiement. Vu les importantes différences structurelles, les personnes interrogées ne voient pratiquement pas de possibilités pour atteindre le niveau de coûts de l'UE et ne peuvent, par conséquent, donner aucune réponse quant à d'éventuelles périodes d'adaptation. En raison d'un calcul du prix de revient déjà très juste, elles n'acceptent aucun supplément de prix pour la farine suisse, la qualité de la farine provenant de l'UE étant équivalente. Déjà aujourd'hui, l'industrie estime que le taux trop faible de gluten dans les céréales panifiables suisses constitue un inconvénient. Le taux de gluten a constamment baissé ces dernières années. Afin de maintenir une qualité constante de la farine, les moulins suisses sont donc obligés d'ajouter des céréales panifiables étrangères. La situation est différente pour les farines spéciales. Un supplément de prix est accepté, la disponibilité et la qualité de ces farines étant meilleures en Suisse. Parmi les avantages des entreprises suisses sur le marché indigène, les boulangeries industrielles citent des facteurs, tels que des partenariats à long terme, un meilleur service et une filière bien établie.

Détenteurs d'animaux

Les deux interviews réalisées dans le domaine de la production animale (porcs, volailles et œufs) révèlent une attitude positive par rapport à un ALEA. Les deux personnes interrogées ont néanmoins souligné l'importance des mesures d'accompagnement. Le contexte actuel entrave l'évolution structurelle, par exemple en empêchant la création de communautés d'exploitations avec des exigences supplémentaires. Le plafonnement des effectifs constitue à ce propos un problème majeur.

Changements attendus au niveau des ventes: Selon les résultats de l'interview, il sera possible de maintenir le niveau actuel des ventes de viande de porcs en cas d'ALEA. Cela dépendra néanmoins des processus et des mesures d'accompagnement ainsi que des conditions cadres, qui devront être optimales. La politique doit donc favoriser l'évolution structurelle par l'adaptation des conditions

cadres. Aucun chiffre n'a pu être cité concernant l'évolution de la quantité de volailles indigènes. Il faut plutôt s'attendre à une diminution des ventes. De plus, il n'existe aucun potentiel d'exportation pour la viande de volailles, vu la grande différence de prix par rapport à l'UE. La production de dindes pourrait éventuellement constituer une niche à exploiter. Concernant la production d'œufs, il faut s'attendre à une progression des ventes de 5 à 10% avec un ALEA. Tant la quantité vendue en Suisse que les exportations devraient augmenter. Les produits à base d'œufs présentent le plus grand potentiel d'exportation. Les détenteurs d'animaux craignent que les entreprises de transformation suisses ne délocalisent leurs activités à l'étranger, puisqu'elles ne pourront pas croître en Suisse et seront moins compétitives. Une ouverture des frontières est donc très importante pour ces entreprises. Si les transformateurs réussissent à utiliser pleinement leurs capacités de transformation et à développer des canaux d'exportation, les ventes des détenteurs d'animaux suisses pourraient aussi augmenter.

Différence de coûts par rapport à l'UE: Sans tenir compte des matières premières, la différence de coûts de la production de volailles, d'œufs et de porcs atteint respectivement 20, 30 et entre 20 et 30%. Dans la production animale, cette différence s'explique par la taille différente des exploitations, les dispositions en matière de protection de l'environnement et les ordonnances sur la protection des animaux.

Adaptations attendues: L'une des personnes interviewées estime qu'il vaut mieux se préparer à un ALEA et utiliser les avantages qu'il offre. Même sans ALEA, il faut s'attendre à une hausse des importations de produits finis, ceux-ci bénéficiant d'un droit de douane faible. En raison de la modification des habitudes alimentaires des consommateurs (consommation accrue de produits finis), les importations de produits finis augmentent, faisant baisser les ventes des produits suisses. L'importance des conditions cadres mises en place par la politique a également été mentionnée. Si le contexte politique permet une adaptation, la différence de coûts entre la Suisse et l'UE pourrait être compensée en l'espace d'environ 10 ans.

6. Conclusions & recommandations

Les résultats des chapitres précédents sont analysés et discutés dans le présent chapitre. Par ailleurs, il aborde aussi les actions nécessaires aux différents échelons et la marge de manœuvre des acteurs.

6.1 Evaluation le long de la filière

Si l'on reporte les affirmations du chapitre quatre sur la structure de la filière (Figure 2), on peut en déduire que la restructuration interviendra surtout à l'échelon des producteurs de céréales. Les modélisations mathématiques montrent que la culture céréalière deviendra moins compétitive sous les hypothèses retenues et qu'il faut s'attendre à un recul des surfaces de production. L'augmentation de la surface par exploitation est nécessaire pour pouvoir réaliser des économies d'échelle. Les résultats de l'enquête écrite montrent néanmoins que les producteurs sont peu conscients de ces interactions. Même si la culture céréalière est soutenue politiquement par d'éventuelles contributions à la culture, la réalisation d'économies d'échelle et la minimisation des coûts de machines et de production constituent une condition fondamentale pour le maintien d'une culture céréalière rentable en Suisse. La sensibilisation des producteurs à ces interactions et à ces pistes de développement est une des tâches principales de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) et de swiss granum.

En raison des liens très étroits entre les centres collecteurs et les producteurs, il faut, là aussi, s'attendre à des répercussions importantes. Tant que la culture céréalière se maintiendra en Suisse, les centres collecteurs suisses continueront de trier et de stocker des céréales indigènes, en raison de la proximité géographique (frais de transport). La restructuration qui a déjà débuté, à savoir une concentration accrue des centres collecteurs, se poursuivra indépendamment d'un ALEA, puisqu'elle permet de réduire les coûts et de développer la productivité. En outre, les centres collecteurs perdront de leur importance avec un ALEA en raison de l'importation accrue de matières premières et de produits finis et semi-finis. La possibilité d'importer des céréales est plutôt limitée pour les centres collecteurs, car la première transformation intervient généralement dans la région de production. A l'avenir, la pérennité des centres collecteurs dépendra de la situation géographique (proximité de la région de production, proximité de la frontière, distance par rapport au moulin), du type et de la qualité des produits, ainsi que du rapport qualité/prix.

Le marché des moulins est très hétérogène. De manière générale, on constate une tendance à la spécialisation, à savoir que les moulins se concentrent sur la transformation de céréales panifiables ou sur celle de céréales fourragères. Comme la concurrence entre les moulins est déjà très vive et continue de s'accroître, les entreprises doivent baisser leurs coûts d'exploitation indépendamment d'un ALEA. Si la culture céréalière suisse diminue sensiblement, les activités d'importation des moulins gagneront en importance. Les moulins ayant déjà développé un réseau de contacts et fait de premières expériences à l'étranger seront avantagés. La taille des moulins est déterminante. Selon les personnes interviewées, les leaders du marché en Suisse paraissent être compétitifs à l'échelle

européenne. Les petits moulins devraient pouvoir subsister sur le marché européen en mettant en œuvre des stratégies de niche, pour autant qu'ils réussissent à utiliser pleinement leurs capacités de production. La question de la compétitivité se pose plutôt pour les moulins de taille moyenne, la pleine exploitation des capacités de production, ainsi que les coûts élevés du transport, du service extérieur et des conseils (par rapport à la quantité produite) risquant de poser des problèmes. Par ailleurs, il faut s'attendre à ce que de nombreux moulins perdent leurs acheteurs suite à la restructuration de l'industrie de transformation.

Un ALEA offre des perspectives positives au commerce de céréales, puisque le volume des échanges commerciaux augmentera surtout suite à la hausse des importations et que la structure des coûts peut être adaptée rapidement.

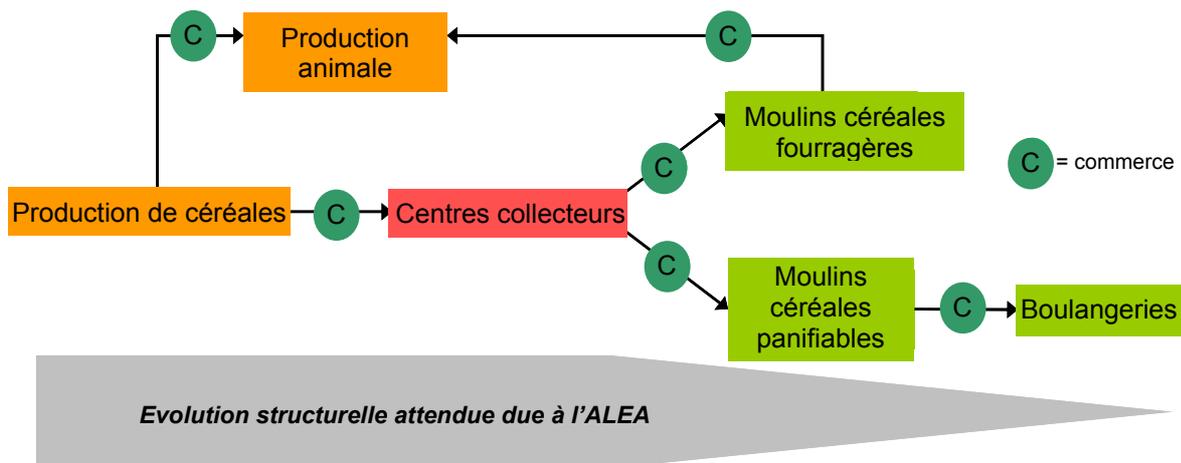
En raison de la modification des préférences des consommateurs, du développement de la productivité et de l'augmentation de la pression sur les prix, la restructuration est déjà en cours dans le secteur des boulangeries. Cette restructuration s'accélérerait et s'amplifierait légèrement avec un ALEA. La tendance est clairement à une baisse du nombre de petites boulangeries artisanales ne possédant que très peu de filiales et à une augmentation de celui des boulangeries artisanales possédant plus de trois points de vente, ainsi que des boulangeries industrielles disposant d'acheteurs dans l'industrie de transformation et dans le commerce. En outre, le coût des matières premières joue un rôle plutôt faible pour les boulangeries artisanales (20% en moyenne du prix de vente) et les clients restent disposés à payer un prix plus élevé pour le pain fabriqué artisanalement.

Au niveau de la production animale, les modélisations mathématiques montrent une toute autre image que les interviews orales. Selon les modélisations, il faut en effet s'attendre à des abandons, alors que les représentants de la production animale interrogés évaluent un ALEA positivement sur la base de la compétitivité prise en compte. Il convient néanmoins de souligner que la production de viande suisse dispose d'avantages comparatifs par rapport aux autres branches de production. De plus, de petites modifications des prix de vente semblent déjà avoir des répercussions sensibles sur la quantité produite (haute sensibilité).

Il est frappant de constater que les acteurs à tous les échelons estiment que leur situation personnelle est moins critique que celle de la branche en général, et ce tant dans les enquêtes orales qu'écrites. Cette attitude pourrait provoquer un certain attentisme et, par conséquent, un retardement de la restructuration.

La figure 33 présente schématiquement les changements attendus le long de la filière.

Figure 33: Changements attendus en cas d'ALEA



6.2 Mesures nécessaires & marges de manœuvre

Les résultats des analyses réalisées montrent que la branche céréalière doit agir en raison de la restructuration accrue, ou accélérée dans certains secteurs partiels, provoquée par un accord de libre-échange avec l'UE. Une restructuration accrue est notamment attendue au niveau de la production agricole (production végétale, production animale) et des centres collecteurs. Aux autres échelons de la filière, un ALEA accélérerait la restructuration qui interviendra de toute façon. D'un autre côté, la production agricole doit agir pour faire face à la baisse du volume de production. Les interviews réalisées montrent aussi que les acteurs de la branche estiment nécessaire d'agir au niveau des conditions de production en Suisse (par rapport à l'UE) et des mesures d'accompagnement à un éventuel ALEA.

Au niveau de la restructuration (ampleur et rythme), du volume de la future production indigène de céréales et de viande, des conditions de production et des mesures d'accompagnement, l'ampleur des mesures nécessaires dépend des appréciations et des décisions politiques. De plus, les objectifs commerciaux des acteurs du marché et leur capacité à mettre en œuvre des mesures joueront un rôle décisif.

Ci-dessous, nous présentons les différentes marges de manœuvre:

Agriculture

- Améliorer le taux d'utilisation des machines
- Utiliser le potentiel existant pour faire baisser encore les coûts (possibilités limitées)
- Prendre des mesures pour obtenir des recettes supplémentaires (possibilités limitées)

Entreprises

- Étudier le (re)-positionnement des produits (produits à valeur ajoutée, niches, potentiel de la «suissitude», etc.), y compris la configuration interentreprises de la valeur ajoutée
- Étudier l'élargissement de la palette de produits (p.ex. prestations de service, produits finis et semi-finis)
- Évaluer à l'avance les possibilités d'exportation
- Baisser les coûts et augmenter l'efficacité avec des mesures, telles l'agrandissement de l'entreprise, la coopération avec des partenaires ou la modification des canaux d'approvisionnement
- Prendre suffisamment tôt des mesures pour assurer la compétitivité ou pour abandonner l'activité commerciale

Branche

- Informer et sensibiliser à propos des processus et du mode de fonctionnement d'un ALEA et de ses répercussions sur les acteurs de la branche
- Esquisser des mesures possibles à prendre dans les entreprises pour faire baisser les coûts et pour augmenter l'efficacité
- Continuer de faire connaître les avantages qualitatifs des produits à base de céréales suisses
- Jouer un rôle actif dans la fixation des futures conditions cadres et des mesures d'accompagnement pour la branche

Politique

- Créer des conditions cadres permettant de maintenir la compétitivité des entreprises suisses et un taux adéquat d'auto-approvisionnement
- Accepter la restructuration nécessaire, qui interviendra probablement aussi sans ALEA
- Aménager les mesures d'accompagnement et les délais transitoires de manière à ce que les acteurs de la branche aient une marge de manœuvre suffisante pour mettre en place des processus d'adaptation économiquement et socialement supportables (sécurité de la planification)

Il existe une marge de manœuvre à tous les échelons de la filière ainsi qu'au niveau de la branche. Dans toutes les entreprises, de la production agricole au commerce, il faut développer les potentiels en matière de ventes et de baisse des coûts aussi systématiquement et rapidement que possible. Par ailleurs, il ne faut pas oublier des scénarios permettant aux acteurs qui ne sont pas compétitifs d'abandonner leur activité. À l'échelon de la branche, il existe une marge de manœuvre dans le domaine politique. Pour l'interprofession, des possibilités d'agir existent néanmoins aussi dans le domaine de l'information et de la sensibilisation des acteurs. À ce niveau, l'interprofession pourrait apporter une contribution importante pour aider ses membres à maîtriser les défis d'un éventuel accord de libre-échange.

6.3 Recommandations

Sur la base des résultats des modélisations mathématiques présentés, ainsi que des enquêtes écrites et orales, nous faisons les recommandations suivantes:

Sensibilisation: Il est d'une importance capitale que toutes les personnes concernées connaissent les chances et les risques d'un ALEA et le mode de fonctionnement attendu. En tant qu'organisation faitière, swiss granum a la possibilité d'apporter un soutien et de mettre en place des processus permettant d'améliorer le niveau d'information de ses membres. Parmi les sujets à aborder, citons la connaissance des mécanismes et réflexions politiques ou l'évaluation et l'adaptation des stratégies d'entreprise individuelles des producteurs, des centres collecteurs ou des moulins (y compris stratégies pour réussir le positionnement sur le marché).

Structure des coûts: Dans un contexte de concurrence intensive avec de faibles marges, il est indispensable d'évaluer et d'utiliser systématiquement les potentiels de baisse des coûts dans toutes les entreprises et dans tous les processus. A ce propos, citons particulièrement le taux d'utilisation des machines et la pleine utilisation des capacités de production. La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) et swiss granum ont la possibilité de favoriser des instruments, tels des cercles d'échange de machines ou la collaboration interentreprises de leurs membres. Dans ce domaine, il revient néanmoins en premier lieu aux entreprises d'agir.

Positionnement sur le marché: Vu l'intensification de la concurrence prévue à tous les échelons de la filière, les entreprises doivent aussi revoir et éventuellement adapter leur positionnement. Il s'agit notamment d'étudier des mesures visant à améliorer la valeur pour les clients et la fidélisation de ces derniers (y compris plus-value sur le marché). A côté des réflexions classiques sur le positionnement des produits, il faut aussi étudier des prestations de service spécifiques pour les clients (p.ex. logistique, stockage, garanties de livraison, commandes) et l'offre de produits finis et semi-finis. La configuration interentreprises de la valeur ajoutée gagnera en importance pour la mise en œuvre de mesures appropriées.

Conditions cadres: Les éventuelles mesures de politique agricole, les mesures d'accompagnement à un ALEA ainsi que les conditions de production (p.ex. écologie, plafonnement des effectifs, dispositions en matière de construction) sont largement influencées et fixées par la politique. Si swiss granum se rend compte que les stratégies de positionnement sur le marché ainsi que les efforts pour baisser les coûts de tous les acteurs de la branche ne suffisent pas pour atteindre les objectifs, une démarche politique adéquate pourrait être discutée et éventuellement décidée à l'interne.

Table des matières des figures

Figure 1: Aperçu des modules	3
Figure 2: Aperçu des méthodes appliquées dans la branche	4
Figure 3: Cadre conceptuel de S_INTAGRAL.....	5
Figure 4: Scénarios de prix retenus pour la modélisation mathématique (schéma)	7
Figure 5: Prix des produits en 2020 (hypothèses).....	8
Figure 6: Prix des intrants en 2020 (hypothèses).....	9
Figure 7: Structure de la branche céréalière	15
Figure 8: Procédé employé pour le calcul du salaire horaire en 2009 en tenant compte d'une fonction de rendement stochastique	21
Figure 9: Salaire horaire pour la production de blé d'automne (intenso et extenso, classe I).....	22
Figure 10: Salaire horaire pour la production de blé d'automne sous diverses hypothèses (uniquement intenso).....	24
Figure 11: Evolution des surfaces dans les scénarios <i>Haut</i> et <i>Bas</i>	27
Figure 12: Evolution des grandes cultures	28
Figure 13: Analyse de sensibilité du scénario <i>Bas</i> (schématique)	30
Figure 14: Evolution des grandes cultures dans le scénario de sensibilité <i>Bas_S3</i>	30
Figure 15: Evolution des recettes tirées des céréales (Maïs grain inclus)	31
Figure 16: Evolution de la demande en aliments concentrés.....	32
Figure 17: Analyse de sensibilité de la production porcine dans le scénario <i>Bas</i>	33
Figure 18: Evolution de la part d'aliments concentrés dans la ration du bétail laitier.....	34
Figure 19: Maintien de la surface céréalière dans le scénario <i>Haut</i>	36
Figure 20: Maintien de la surface céréalière dans le scénario <i>Bas</i>	37
Figure 21: Secteurs des producteurs de semence (n=19).....	43
Figure 22: Secteurs des producteurs de céréales (n=59).....	43
Figure 23: Différences entre les producteurs de semences et de céréales	45
Figure 25: Avantages des céréales suisses.....	47
Figure 26: Inconvénients des céréales suisses.....	48
Figure 27: Baisse des prix attendue.....	48
Figure 28: Disposition à payer un supplément de prix pour les semences suisses	49
Figure 29: Temps d'adaptation des coûts de structure	50
Figure 30: Disposition à payer un supplément de prix pour les céréales panifiables et (n=30) et les céréales fourragères suisses (n=24).....	52
Figure 31: Appréciation des avantages et des inconvénients d'un ALEA	53
Figure 32: Estimation du danger de substitution	54
Figure 33: Changements attendus en cas d'ALEA	63

Table des matières des tableaux

Tableau 1: Hypothèses de modélisation	9
Tableau 2: Entreprises interrogées	13
Tableau 3: Quantités moulues annuellement par les moulins panifiables suisses	17
Tableau 4: Production annuelle d'aliments concentrés par les moulins suisses	17
Tableau 5: Données de base pour le calcul du revenu du travail	19
Tableau 6: Conséquences des différentes hypothèses de prix sur le revenu du travail.....	20
Tableau 7: Recettes supplémentaires nécessaires calculées pour le scénario <i>Bas</i> (complété avec la baisse des recettes attendue)	38
Tableau 8: Avantages d'un ALEA (n=78).....	44
Tableau 9: Inconvénients d'un ALEA (n=78).....	44
Tableau 10: Différences entre les producteurs de semence et de céréales.....	47

Annexes

- Annexe A: Questionnaire pour les producteurs de semences (dt/frz)
- Annexe B: Questionnaire pour les producteurs de céréales (dt/frz)
- Annexe C: Lignes directrices pour les interviews (dt/frz)

Annexe A: questionnaire pour les producteurs de semences (dt/frz)

Auswirkungen eines möglichen Freihandelsabkommens im Agrar- und Lebensmittelbereich Schweiz – EU

Inhalt des Fragebogens:

1. Fragen zu Ihrer Betriebsstruktur
2. Fragen zu den Vorteilen und Nachteilen sowie den Massnahmen
3. Fragen zur Marktsituation bei einem möglichen Freihandelsabkommen CH - EU

Hinweise zum Ausfüllen des Fragebogens

Sie werden im Verlaufe des Fragebogens um Ihre persönliche Meinung gefragt. Natürlich gibt es weder richtige noch falsche Antworten. Teilen Sie uns Ihre Meinung mit, ausgehend von Ihren Erfahrungen und Empfindungen. Der Fragebogen besteht hauptsächlich aus Fragen mit vorgegebenen Antwortmöglichkeiten. Bitte kreuzen Sie jeweils das Zutreffende an. Bei einigen Fragen können Sie zudem eigene Ergänzungen anbringen.

Denken Sie bitte daran, dass im Falle eines Freihandelsabkommens im Agrar- und Lebensmittelbereich mit der EU sich nicht nur die Getreidepreise verändern. Alle Preise für landwirtschaftliche Produkte werden sich ändern und sich dem EU Preis-Niveau annähern.

Falls Sie Kommentare oder Bemerkungen haben, können Sie diese auf der letzten Seite hinschreiben.

Bitte beantworten Sie **jede** Frage!

Bitte senden sie den ausgefüllten Fragebogen **bis zum 16. Juni 2009 mit dem beigelegten Antwortcouvert** zurück. Das Couvert ist schon frankiert.

Bei den Rückfragen und Unklarheiten kontaktieren Sie bitte uns unter folgende Telefonnummer: 044 6320719.

Wir danken Ihnen im Voraus für Ihre Mitarbeit.

Wichtig: Ihre Angaben werden streng vertraulich behandelt.

1. Betriebsstruktur

1.1 Wie gross ist Ihr Betrieb (Gesamtfläche in a)?

1.2 In welcher Zone liegt Ihr Betrieb?

1.3 Betreiben Sie einen Biobetrieb? Ja Nein

1.4 Welche **Betriebszweige** betreiben Sie?

Tierhaltung

- Milchkuhhaltung
- Mutterkuhhaltung
- Schweinehaltung
- Andere Nutztierhaltung

Pflanzenbau

- Saatgutproduktion (Getreide)
- Getreidebau (inkl. Körnermais)
- Ölsaatenanbau
- Andere Ackerkultur
- Spezialkulturen (Obstbau, Reben)
- Andere.....

1.5 Bei welchem Ihrer Betriebszweige ist der Deckungsbeitrag am höchsten?

.....

1.6 Was für Saatgut haben Sie im Jahr 2008 angebaut?

Getreide	Fläche (a)
Weizen	
Gerste	
Roggen	
Triticale	
Hafer	
Mais	
Andere:	

1.7 Wer kaufte Ihnen 2008 Ihr Saatgut bzw. Ihre Ernte ab?

.....

1.8 Wie viele **Standardarbeitskräfte (SAK)** wurden 2008 auf Ihrem Betrieb benötigt?

.....

1.9 Wie alt sind Sie?

.....

1.10 Ist Ihre **Hofnachfolge** bereits geregelt?

Ja Ungewiss Nein

2. Vorteile / Nachteile sowie Massnahmen

2.1 Was spricht für Sie persönlich bzw. für Ihren Betrieb für ein Freihandelsabkommen CH – EU? Wie stark würde Ihr Betrieb durch die einzelnen Aspekte beeinflusst werden?

Vorteil	Keinen Einfluss (0)	(1)	(2)	(3)	Sehr starker Einfluss (4)
Günstigeres Saatgut					
Günstigere Pflanzenschutzmittel					
Günstigere Düngemittel					
Billigere Arbeitskräfte					
Grössere Exportchancen					
Begleitmassnahmen					
.....					
.....					

2.2 Was spricht für Sie persönlich bzw. für Ihren Betrieb gegen ein Freihandelsabkommen CH – EU? Wie stark würde Ihr Betrieb durch die einzelnen Aspekte beeinflusst werden?

Nachteil	Keinen Einfluss (0)	(1)	(2)	(3)	Sehr starker Einfluss (4)
Tiefere Verkaufspreise für Agrarprodukte					
Kosten sinken langsamer als die Erlöse					
Entwertung der Gebäude					
Marktanteilverluste: Mehr Importe als Exporte					
Schärfere Vorschriften bezüglich dem Tierschutz					
Schärfere Vorschriften bezüglich der Ökologie					
.....					
.....					

2.3 Überwiegen für Sie und Ihren Betrieb die Vorteile oder die Nachteile eines möglichen Freihandelsabkommen CH - EU?

- Vorteile
 Ausgeglichen
 Nachteile

2.4 Welche **Massnahmen** haben Sie in den letzten drei Jahren umgesetzt? (**zutreffendes bitte ankreuzen**)

- Flächenaufstockung** (grössere Fläche bewirtschaften)
- Innere Aufstockung** (Intensität steigern: Intensivere Betriebszweige wie Milchproduktion, Fleischproduktion etc.)
- Vertikale Integration:** Lebensmittelverarbeitung, Verkauf oder Dienstleistungen im Nicht-Lebensmittelbereich
- Spezialisierung**
- Kooperation** mit Berufspartnern
- Ausserbetriebliche Tätigkeit:** Beispielsweise Lohnunternehmer oder Dienstleistungen für Dritte (z.B. Kompost der Gemeinde)
- Intensitätsabbau auf dem eigenen Betrieb und ausserbetriebliche Beschäftigung**
- Reduktion des Getreidebaus**
- Ausstieg aus dem Getreidebau**
- Betriebsaufgabe**
-
-

2.5 Welche **Massnahmen** haben Sie **geplant** in Hinblick auf ein mögliches Freihandelsabkommen CH - EU? (**zutreffendes bitte ankreuzen**)

- Flächenaufstockung** (grössere Fläche bewirtschaften)
- Innere Aufstockung** (Intensität steigern: Intensivere Betriebszweige wie Milchproduktion, Fleischproduktion etc.)
- Vertikale Integration:** Lebensmittelverarbeitung, Verkauf oder Dienstleistungen im Nicht-Lebensmittelbereich
- Spezialisierung**
- Kooperation** mit Berufspartnern
- Ausserbetriebliche Tätigkeit:** Beispielsweise Lohnunternehmer oder Dienstleistungen für Dritte (z.B. Kompost der Gemeinde)
- Intensitätsabbau auf dem eigenen Betrieb und ausserbetriebliche Beschäftigung**
- Reduktion des Getreidebaus**
- Ausstieg aus dem Getreidebau**
- Betriebsaufgabe**
-
-

2.6 Wie viele **Standardarbeitskräfte (SAK)** würden **nach Abschluss eines Freihandelsabkommens** CH - EU auf Ihrem Betrieb benötigt werden?

.....

2.7 Über welche Vorteile (Eigenschaften) verfügt CH-Getreide gegenüber EU-Getreide?

.....
.....

2.8 Über welche Nachteile (Eigenschaften) verfügt CH-Getreide gegenüber EU-Getreide?

.....
.....

3. Marktsituation bei einem möglichen Freihandelsabkommen CH - EU

3.1 Einkauf

3.1.1 Welche Preissenkung erwarten Sie beim Einkauf?

Saatgut % Düngemittel %

Pflanzenschutzmittel %

3.1.2 Werden Ihre Abnehmer weiterhin Schweizer Saatgut kaufen?

- Ja Teilweise Nein

Wenn **Ja** oder **Teilweise**:

a) Weshalb werden Sie weiterhin Schweizer Saatgut kaufen?

.....
.....

b) Welche Preisdifferenz sind Sie maximal bereit zu bezahlen (CHF / 100 kg)?

.....
.....

3.1.3 Wie viel Prozent günstiger könnten Sie bei einem gleichbleibendem Deckungsbeitrag produzieren, wenn die Einkaufspreise für Ihre Produktionsmittel (Saatgut, Pflanzenschutzmittel, Düngemittel) auf EU-Niveau lägen?

.....
.....

3.1.4 Wie lange bräuchten Sie Zeit, um Ihre Strukturkosten (z.B. Gebäude- und Maschinenkosten) auf das EU-Niveau zu senken, wenn Sie ab heute alle Ihre Produktionsmittel (Saatgut, Düngemittel, Produktionsmittel etc.) zu EU-Preisen einkaufen könnten?

.....

.....

.....

3.2 Verkauf

3.2.1 Welche Preissenkung erwarten Sie bei Ihrem Verkaufspreis?

Saatgut von	Preis heute (CHF / 100 kg)	Preis bei einem Freihandelsabkommen CH - EU (CHF / 100 kg)
Weizen		
Gerste		
Roggen		
Triticale		
Hafer		
Mais		
Andere:		

3.2.2 Wird sich Ihre Anbaufläche im Getreidebau verändern?

Getreide	Anbaufläche heute (ha)	Anbaufläche bei einem Freihandelsabkommen CH – EU (ha)
Weizen		
Gerste		
Roggen		
Triticale		
Hafer		
Mais		
Andere:		

Finden Sie, dass wichtige Punkte im Fragebogen nicht oder zu wenig angesprochen wurden?
Haben Sie Bemerkungen? Hier haben Sie Platz, um Ihre Punkte aufzuführen.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conséquences d'un éventuel accord de libre échange CH - UE dans le domaine agroalimentaire (ALEA)

Contenu du questionnaire:

4. Questions sur la structure de votre exploitation
5. Questions sur les avantages et les inconvénients ainsi que sur les mesures d'un tel accord
6. Questions sur la situation des marchés lors d'un possible accord de libre échange CH - UE

Indications à respecter pour remplir le questionnaire

Tout au long du questionnaire on cherchera à connaître votre avis personnel. Bien évidemment, il n'y a pas de réponses justes ou fausses. Faites-nous s'il vous plait part de votre avis sur la base de votre expérience et de vos perceptions. Le questionnaire est principalement constitué de questions pour lesquelles les différentes réponses possibles sont données. Cochez s'il vous plait celle qui est juste pour vous. Pour certaines des questions vous aurez également la possibilité d'ajouter un commentaire.

N'oubliez pas que lors d'un accord de libre échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire, il n'y aura pas que les prix des céréales qui seront touchés. Les prix de tous les produits agricoles seront modifiés et se rapprocheront du niveau des prix européens.

Si vous souhaitez faire des commentaires ou des remarques, vous pouvez le faire sur la dernière page du questionnaire.

Répondez s.v.p. **à toutes** les questions!

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner, à l'aide de l'enveloppe réponse préaffranchie ci-jointe, **le questionnaire rempli jusqu'au 16 juin 2009.**

Pour toute question ou incertitude en rapport avec ce questionnaire, vous pouvez nous contacter au numéro suivant : 044 6320719.

D'avance nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Remarque importante: Vos réponses seront traitées de manière strictement confidentielle.

1 Structure de votre exploitation

1.1 Taille de l'exploitation (Surface totale en a)?

1.2 Dans quelle zone se trouve-t-elle?

1.3 Exploitez-vous bio? Oui Non

1.4 Quelles **branches d'exploitation** avez-vous?

Détention d'animaux

- Détention de vaches laitières
- Détention de vaches-mères
- Détention de porcs
- Détentions d'autres animaux

Cultures

- Céréales (y compris maïs grain)
- Oléagineux
- Autres cultures des champs
- Cultures spéciales (fruits, vignes)
- Autres.....

1.5 Pour laquelle de vos branches d'exploitation la marge brute est-elle la plus élevée?

.....

1.6 Quelle surface céréalière avez-vous mise en culture en 2008?

Semences	Surface (a)
Blé	
Orge	
Seigle	
Triticale	
Avoine	
Maïs	
Autre:	

1.7 Qui a acheté vos semences en 2008, resp. votre récolte?

1.8 De combien **d'unités de main-d'œuvre standards (UMOS)** avez-vous eu besoin en 2008?

1.9 Quel âge avez-vous?

1.10 La **reprise de votre exploitation** est-elle déjà assurée? Oui Incertain Non

2. Avantages / Inconvénients ainsi que Mesures de l'accord

2.1 Pour vous personnellement, resp. pour votre exploitation, qu'est-ce qui **plaide en faveur** d'un **accord de libre échange**? Quelle serait l'importance de l'incidence de ces différents aspects?

Avantages	Pas d'influence (0)	(1)	(2)	(3)	Influence forte (4)
Semences meilleur marché					
Produits phytosanitaires meilleur marché					
Engrais meilleur marché					
Main d'œuvre meilleur marché					
Meilleures chances de pouvoir exporter					
Mesures d'accompagnement					
.....					
.....					

2.2 Pour vous personnellement, resp. pour votre exploitation, qu'est-ce qui **plaide en défaveur** d'un **accord de libre échange**? Quelle serait l'importance de l'incidence de ces différents aspects?

Inconvénients	Pas d'influence (0)	(1)	(2)	(3)	Influence forte (4)
Prix de vente plus faible des produits agricoles					
Les charges baissent moins vite que les produits					
Dépréciation des bâtiments					
Perte de parts de marché: plus d'importations que d'exportations					
Directives plus strictes concernant la protection des animaux					
Directives plus strictes quant à l'écologie					
.....					
.....					

2.3 Les avantages ou les inconvénients l'emportent-ils pour vous et pour votre exploitation dans le cadre d'un accord de libre échange CH – EU

- Avantage
 Equilibré
 Désavantage

2.4 Quelles mesures avez-vous réalisées au cours des trois dernières années (**cochez s.v.p. ce qui est juste**)

- Augmentation de la surface** (exploitation d'une surface plus grande)
- Intensification** (production avec des branches de production plus intensives, comme par exemple la production de lait ou de viande, etc.)
- Intégration verticale:** Transformation de produits alimentaires, ventes ou services dans d'autres secteurs que l'agro-alimentaire
- Spécialisation**
- Coopération** avec des partenaires
- Activité annexe hors de l'exploitation:** Par exemple entrepreneur payé à l'heure ou service pour tiers (p. ex. composte pour la commune)
- Extensification au niveau de l'exploitation et activité annexe hors de cette dernière**
- Diminution de la mise en culture de céréales**
- Suppression des céréales**
- Arrêt de l'exploitation**
-
-

2.5 Quelles sont les mesures que vous avez prévu de prendre dans l'optique d'un possible accord de libre échange CH – EU? (**cochez s.v.p. ce qui est juste**)

- Augmentation de la surface** (exploitation d'une surface plus grande)
- Intensification** (production avec des branches de production plus intensives, comme par exemple la production de lait ou de viande, etc.)
- Intégration verticale:** Transformation de produits alimentaires, ventes ou services dans d'autres secteurs que l'agro-alimentaire
- Spécialisation**
- Coopération** avec des partenaires
- Activité annexe hors de l'exploitation:** Par exemple entrepreneur payé à l'heure ou service pour tiers (p. ex. composte pour la commune)
- Extensification au niveau de l'exploitation et activité annexe hors de cette dernière**
- Diminution de la mise en culture de céréales**
- Suppression des céréales**
- Arrêt de l'exploitation**
-
-

2.6 De combien **d'unités de main d'œuvres standards (UMOS)** auriez-vous encore besoin sur votre exploitation, après la signature d'un accord de libre échange CH – UE ?

.....

2.7 Quels sont les avantages (caractéristiques) des céréales suisses par rapport aux céréales européennes?

.....
.....

2.8 Quels sont les inconvénients (caractéristiques) des céréales suisses par rapport aux céréales européennes?

.....
.....

3. Situation du marché lors d'un possible accord de libre échange CH – UE

3.1 Achat

3.1.1 De quel pourcentage les prix d'achat de vos moyens de production vont-ils baisser?

Semences % Engrais %

Produits phytosanitaires %

3.1.2 Vos clients continueront-ils à acheter des semences suisses?

- Oui En parti Non

Si **Oui** ou **En parti**:

a) Pourquoi continueront-ils à le faire?

.....
.....

b) Quelle différence de prix maximale êtes-vous prêt à payer (CHF / 100 kg)?

.....
.....

3.1.3 De combien de % pourriez-vous produire moins cher afin de conserver la même marge brute, si les prix d'achat de vos moyens de production (semences, produits phytosanitaires, engrais) se situaient au niveau européen?

.....
.....

3.1.4 De combien de temps auriez-vous besoin pour ramener vos charges de structure (p.ex. coûts des bâtiments et des machines) au niveau européen, si vous pouviez dès aujourd'hui acheter tous vos moyens de production aux prix européens?

.....

.....

.....

3.2 Ventes

3.2.1 De combien varierait (baisse) le prix de vente de vos semences?

Semences	Prix aujourd'hui (CHF / dt)	Prix avec un accord de libre échange CH - UE (CHF / dt)
Blé		
Orge		
Seigle		
Triticale		
Avoine		
Maïs		
Autre:		

3.2.2 Comment évoluerait la surface des semences mises en culture chez vous?

Semences de	Surface des semences mises en culture aujourd'hui (ha)	Surface des semences mises en culture avec un accord de libre échange CH - UE (a)
Blé		
Orge		
Seigle		
Triticale		
Avoine		
Maïs		
Autre:		

Pensez-vous que des points importants ont été oubliés ou trop peu mentionnés dans ce questionnaire? Avez-vous des remarques particulières à formuler? Vous avez la possibilité d'apporter ci-dessous des précisions sur les points que vous souhaiteriez approfondir.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe B: questionnaire pour les producteurs de céréales (dt/frz)

Auswirkungen eines möglichen Freihandelsabkommens im Agrar- und Lebensmittelbereich Schweiz - EU

Inhalt des Fragebogens:

7. Fragen zu Ihrer Betriebsstruktur
8. Fragen zu den Vorteilen und Nachteilen sowie den Massnahmen
9. Fragen zur Marktsituation bei einem möglichen Freihandelsabkommen CH - EU

Hinweise zum Ausfüllen des Fragebogens

Sie werden im Verlaufe des Fragebogens um Ihre persönliche Meinung gefragt. Natürlich gibt es weder richtige noch falsche Antworten. Teilen Sie uns Ihre Meinung mit, ausgehend von Ihren Erfahrungen und Empfindungen. Der Fragebogen besteht hauptsächlich aus Fragen mit vorgegebenen Antwortmöglichkeiten. Bitte kreuzen Sie jeweils das Zutreffende an. Bei einigen Fragen können Sie zudem eigene Ergänzungen anbringen.

Denken Sie bitte daran, dass im Falle eines Freihandelsabkommens im Agrar- und Lebensmittelbereich mit der EU sich nicht nur die Getreidepreise verändern. Alle Preise für landwirtschaftliche Produkte werden sich ändern und sich dem EU Preis-Niveau annähern.

Falls Sie Kommentare oder Bemerkungen haben, können Sie diese auf der letzten Seite hinschreiben.

Bitte beantworten Sie **jede** Frage!

Bitte senden sie den ausgefüllten Fragebogen **bis zum 16. Juni 2009 mit dem beigelegten Antwortcouvert** zurück.

Bei den Rückfragen und Unklarheiten kontaktieren Sie bitte uns unter folgende Telefonnummer:
044 6320719

Wir danken Ihnen im Voraus für Ihre Mitarbeit.

Wichtig: Ihre Angaben werden streng vertraulich behandelt.

1. Betriebsstruktur

1.1 Wie gross ist Ihr Betrieb (Gesamtfläche in ha)?

1.2 In welcher Zone liegt Ihr Betrieb?

1.3 Betreiben Sie einen Biobetrieb? Ja Nein

1.4 Welche **Betriebszweige** betreiben Sie?

Tierhaltung

- Milchkuhhaltung
- Mutterkuhhaltung
- Schweinehaltung
- Andere Nutztierhaltung

Pflanzenbau

- Getreidebau (inklusive Körnermais)
- Ölsaatenanbau
- Andere Ackerkultur
- Spezialkulturen (Obstbau, Reben)
- Andere

1.5 Bei welchem Ihrer Betriebszweige ist der Deckungsbeitrag am höchsten?

.....

1.6 Was für Getreide haben Sie im Jahr 2008 angebaut?

Getreide	Fläche (ha)	Ertrag (dt / ha)
Weizen		
Gerste		
Roggen		
Triticale		
Hafer		
Mais		
Andere:		

.....

1.7 Wer kaufte Ihnen 2008 Ihre Getreideernte ab?

1.8 Wie viele **Standardarbeitskräfte (SAK)** wurden 2008 auf Ihrem Betrieb benötigt?

1.9 Wie alt sind Sie?

1.10 Ist Ihre **Hofnachfolge** bereits geregelt? Ja Ungewiss Nein

2. Vorteile / Nachteile sowie Massnahmen

2.1 **Was spricht** für Sie persönlich bzw. für Ihren Betrieb **für ein Freihandelsabkommen CH – EU?** Wie stark würde Ihr Betrieb durch die einzelnen Aspekte beeinflusst werden?

Vorteil	Keinen Einfluss (0)	(1)	(2)	(3)	Sehr starker Einfluss (4)
Günstigeres Saatgut					
Günstigere Pflanzenschutzmittel					
Günstigere Düngemittel					
Billigere Arbeitskräfte					
Grössere Exportchancen					
Begleitmassnahmen					
.....					
.....					

2.2 **Was spricht** für Sie persönlich bzw. für Ihren Betrieb **gegen ein Freihandelsabkommen CH – EU?** Wie stark würde Ihr Betrieb durch die einzelnen Aspekte beeinflusst werden?

Nachteil	Keinen Einfluss (0)	(1)	(2)	(3)	Sehr starker Einfluss (4)
Tiefere Verkaufspreise für Agrarprodukte					
Kosten sinken langsamer als die Erlöse					
Entwertung der Gebäude					
Marktanteilverluste: Mehr Importe als Exporte					
Schärfere Vorschriften bezüglich dem Tierschutz					
Schärfere Vorschriften bezüglich der Ökologie					
.....					
.....					

2.3 Überwiegen für Sie und Ihren Betrieb die Vorteile oder die Nachteile eines möglichen Freihandelsabkommen CH - EU?

- Vorteile
 Ausgeglichen
 Nachteile

2.4 Welche **Massnahmen** haben Sie in den letzten drei Jahren umgesetzt? (**zutreffendes bitte ankreuzen**)

- Flächenaufstockung** (grössere Fläche bewirtschaften)
- Innere Aufstockung** (Intensität steigern: Intensivere Betriebszweige wie Milchproduktion, Fleischproduktion etc.)
- Vertikale Integration:** Lebensmittelverarbeitung, Verkauf oder Dienstleistungen im Nicht-Lebensmittelbereich
- Spezialisierung**
- Kooperation** mit Berufspartnern
- Ausserbetriebliche Tätigkeit:** Beispielsweise Lohnunternehmer oder Dienstleistungen für Dritte (z.B. Kompost der Gemeinde)
- Intensitätsabbau auf dem eigenen Betrieb und ausserbetriebliche Beschäftigung**
- Reduktion des Getreidebaus**
- Ausstieg aus dem Getreidebau**
- Betriebsaufgabe**
-
-

2.5 Welche **Massnahmen** haben Sie **geplant** in Hinblick auf ein mögliches Freihandelsabkommen CH - EU? (**zutreffendes bitte ankreuzen**)

- Flächenaufstockung** (grössere Fläche bewirtschaften)
- Innere Aufstockung** (Intensität steigern: Intensivere Betriebszweige wie Milchproduktion, Fleischproduktion etc.)
- Vertikale Integration:** Lebensmittelverarbeitung, Verkauf oder Dienstleistungen im Nicht-Lebensmittelbereich
- Spezialisierung**
- Kooperation** mit Berufspartnern
- Ausserbetriebliche Tätigkeit:** Beispielsweise Lohnunternehmer oder Dienstleistungen für Dritte (z.B. Kompost der Gemeinde)
- Intensitätsabbau auf dem eigenen Betrieb und ausserbetriebliche Beschäftigung**
- Reduktion des Getreidebaus**
- Ausstieg aus dem Getreidebau**
- Betriebsaufgabe**
-
-

2.6 Wie viele Standardarbeitskräfte (**SAK**) würden **nach Abschluss eines Freihandelsabkommens** CH - EU auf Ihrem Betrieb benötigt werden?

.....

2.7 Über welche Vorteile (Eigenschaften) verfügt CH-Getreide gegenüber EU-Getreide?

.....
.....

2.8 Über welche Nachteile (Eigenschaften) verfügt CH-Getreide gegenüber EU-Getreide?

.....
.....

3. Marktsituation bei einem möglichen Freihandelsabkommen CH - EU

3.1 Einkauf

3.1.1 Um wie viel Prozent werden die Einkaufspreise für Ihre Produktionsmittel sinken?

Saatgut - % Düngemittel - %
Pflanzenschutzmittel - %

3.1.2 Werden Sie weiterhin Schweizer Saatgut einkaufen?

- Ja Teilweise Nein

Wenn **Ja** oder **Teilweise**:

a) Weshalb werden Sie weiterhin Schweizer Saatgut kaufen?

.....
.....

b) Welche Preisdifferenz sind Sie maximal bereit zu bezahlen (CHF / 100 kg)?

.....
.....

3.1.3 Wie viel Prozent günstiger könnten Sie bei einem gleichbleibendem Deckungsbeitrag produzieren, wenn die Einkaufspreise für Ihre Produktionsmittel (Saatgut, Pflanzenschutzmittel, Düngemittel) auf EU-Niveau lägen?

.....
.....

3.1.4 Wie lange bräuchten Sie Zeit, um Ihre Strukturkosten (z.B. Gebäude- und Maschinenkosten) auf das EU-Niveau zu senken, wenn Sie ab heute alle Ihre Produktionsmittel (Saatgut, Düngemittel, Produktionsmittel etc.) zu EU-Preisen einkaufen könnten?

.....

.....

.....

3.2 Verkauf

3.2.1 Welche Veränderung Senkung erwarten Sie bei Ihrem Getreide-Verkaufspreis?

Getreide	Preis heute (CHF / dt)	Preis bei einem Freihandelsabkommen CH - EU (CHF / dt)
Weizen		
Gerste		
Roggen		
Triticale		
Hafer		
Mais		
Andere:		

3.2.2 Wird sich Ihre Anbaufläche im Getreidebau verändern?

Getreide	Anbaufläche heute (ha)	Anbaufläche bei einem Freihandelsabkommen CH – EU (ha)
Weizen		
Gerste		
Roggen		
Triticale		
Hafer		
Mais		
Andere:		

Finden Sie, dass wichtige Punkte im Fragebogen nicht oder zu wenig angesprochen wurden?
Haben Sie Bemerkungen? Hier haben Sie Platz, um Ihre Punkte aufzuführen.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conséquences d'un éventuel accord de libre échange CH - UE dans le domaine agroalimentaire (ALEA)

Contenu du questionnaire:

10. Questions sur la structure de votre exploitation
11. Questions sur les avantages et les inconvénients ainsi que sur les mesures d'un tel accord
12. Questions sur la situation des marchés lors d'un possible accord de libre échange CH - UE

Indications à respecter pour remplir le questionnaire

Tout au long du questionnaire on cherchera à connaître votre avis personnel. Bien évidemment, il n'y a pas de réponses justes ou fausses. Faites-nous s'il vous plait part de votre avis sur la base de votre expérience et de vos perceptions. Le questionnaire est principalement constitué de questions pour lesquelles les différentes réponses possibles sont données. Cochez s'il vous plait celle qui est juste pour vous. Pour certaines des questions vous aurez également la possibilité d'ajouter un commentaire.

N'oubliez pas que lors d'un accord de libre échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire, il n'y aura pas que les prix des céréales qui seront touchés. Les prix de tous les produits agricoles seront modifiés et se rapprocheront du niveau des prix européens.

Si vous souhaitez faire des commentaires ou des remarques, vous pouvez le faire sur la dernière page du questionnaire.

Répondez s.v.p. à **toutes** les questions!

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner, à l'aide de l'enveloppe réponse préaffranchie ci-jointe, **le questionnaire rempli jusqu'au 16 juin 2009.**

Pour toute question ou incertitude en rapport avec ce questionnaire, vous pouvez nous contacter au numéro suivant : 044 6320719.

D'avance nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Remarque importante: Vos réponses seront traitées de manière strictement confidentielle.

1 Structure de votre exploitation

1.1 Taille de l'exploitation (Surface totale en ha)?

1.2 Dans quelle zone se trouve-t-elle?

1.3 Exploitez-vous bio? Oui Non

1.4 Quelles **branches d'exploitation** avez-vous?

Détention d'animaux

- Détention de vaches laitières
- Détention de vaches-mères
- Détention de porcs
- Détentions d'autres animaux

Cultures

- Céréales (y compris maïs grain)
- Oléagineux
- Autres cultures des champs
- Cultures spéciales (fruits, vignes)
- Autres.....

1.5 Pour laquelle de vos branches d'exploitation la marge brute est-elle la plus élevée?

.....

1.6 Quelles sortes de céréales avez-vous mis en culture en 2008?

Céréales	Surface (ha)	Rendement (dt / ha)
Blé		
Orge		
Seigle		
Triticale		
Avoine		
Maïs		
Autre:		

1.7 Qui vous a acheté la récolte de céréales en 2008?

.....

1.8 De combien **d'unités de main-d'œuvre standards (UMOS)** avez-vous eu besoin en 2008?

.....

1.9 Quel âge avez-vous?

.....

1.10 La reprise de votre exploitation est-elle déjà assurée?

Oui Incertain Non

2. Avantages / Inconvénients ainsi que Mesures de l'accord

2.1 Pour vous personnellement, resp. pour votre exploitation, qu'est-ce qui **plaide en faveur** d'un **accord de libre échange**? Quelle serait l'importance de l'incidence de ces différents aspects?

Avantages	Pas d'influence (0)	(1)	(2)	(3)	Influence forte (4)
Semences meilleur marché					
Produits phytosanitaires meilleur marché					
Engrais meilleur marché					
Main d'œuvre meilleur marché					
Meilleures chances de pouvoir exporter					
Mesures d'accompagnement					
.....					
.....					

2.2 Pour vous personnellement, resp. pour votre exploitation, qu'est-ce qui **plaide en défaveur** d'un **accord de libre échange**? Quelle serait l'importance de l'incidence de ces différents aspects?

Inconvénients	Pas d'influence (0)	(1)	(2)	(3)	Influence forte (4)
Prix de vente plus faible des produits agricoles					
Les charges baissent moins vite que les produits					
Dépréciation des bâtiments					
Perte de parts de marché: plus d'importations que d'exportations					
Directives plus strictes concernant la protection des animaux					
Directives plus strictes quant à l'écologie					
.....					
.....					

2.3 Les avantages ou les inconvénients l'emportent-ils pour vous et pour votre exploitation dans le cadre d'un accord de libre échange CH – EU

- Avantages
 Equilibre
 Inconvénients

2.4 Quelles mesures avez-vous réalisées au cours des trois dernières années (**cochez s.v.p. ce qui est juste**)

- Augmentation de la surface** (exploitation d'une surface plus grande)
- Intensification** (production avec des branches de production plus intensives, comme par exemple la production de lait ou de viande, etc.)
- Intégration verticale:** Transformation de produits alimentaires, ventes ou services dans d'autres secteurs que l'agro-alimentaire
- Spécialisation**
- Coopération** avec des partenaires
- Activité annexe hors de l'exploitation:** Par exemple entrepreneur payé à l'heure ou service pour tiers (p. ex. composte pour la commune)
- Extensification au niveau de l'exploitation et activité annexe hors de cette dernière**
- Diminution de la mise en culture de céréales**
- Suppression des céréales**
- Arrêt de l'exploitation**
-
-

2.5 Quelles sont les mesures que vous avez prévu de prendre dans l'optique d'un possible accord de libre échange CH – EU? (**cochez s.v.p. ce qui est juste**)

- Augmentation de la surface** (exploitation d'une surface plus grande)
- Intensification** (production avec des branches de production plus intensives, comme par exemple la production de lait ou de viande, etc.)
- Intégration verticale:** Transformation de produits alimentaires, ventes ou services dans d'autres secteurs que l'agro-alimentaire
- Spécialisation**
- Coopération** avec des partenaires
- Activité annexe hors de l'exploitation:** Par exemple entrepreneur payé à l'heure ou service pour tiers (p. ex. composte pour la commune)
- Extensification au niveau de l'exploitation et activité annexe hors de cette dernière**
- Diminution de la mise en culture de céréales**
- Suppression des céréales**
- Arrêt de l'exploitation**
-
-

2.6 De combien **d'unités de main d'œuvres standards (UMOS)** auriez-vous encore besoin sur votre exploitation, après la signature d'un accord de libre échange CH – UE?

.....

2.7 Quels sont les avantages (caractéristiques) des céréales suisses par rapport aux céréales européennes?

.....
.....

2.8 Quels sont les inconvénients (caractéristiques) des céréales suisses par rapport aux céréales européennes?

.....
.....

3. Situation du marché lors d'un possible accord de libre échange CH – UE

3.1 Achat

3.1.1 De quel pourcentage les prix d'achat de vos moyens de production vont-ils baisser?

Semences % Engrais %

Produits phytosanitaires %

3.1.2 Continuerez-vous à acheter des semences suisses?

- Oui En parti Non

Si **Oui** ou **En parti**:

a) Pourquoi continuerez-vous à le faire?

.....
.....

b) Quelle différence de prix maximale êtes-vous prêt à payer (CHF / 100 kg)?

.....
.....

3.1.3 De combien de % pourriez-vous produire moins cher afin de conserver la même marge brute, si les prix d'achat de vos moyens de production (semences, produits phytosanitaires, engrais) se situaient au niveau européen?

.....
.....

3.1.4 De combien de temps auriez-vous besoin pour ramener vos charges de structure (p.ex. coûts des bâtiments et des machines) au niveau européen, si vous pouviez dès aujourd'hui acheter tous vos moyens de production aux prix européens?

.....

.....

.....

3.2 Ventes

3.2.1 De combien varierait (baisse) le prix de vente de vos céréales?

Céréales	Prix aujourd'hui (CHF / dt)	Prix avec un accord de libre échange CH - UE (CHF / dt)
Blé		
Orge		
Seigle		
Triticale		
Avoine		
Maïs		
Autre:		

3.2.2 Comment évoluerait la surface des céréales mises en culture chez vous?

Céréales	Surface des céréales mises en culture aujourd'hui (ha)	Surface des céréales mises en culture avec un accord de libre échange CH - UE (ha)
Blé		
Orge		
Seigle		
Triticale		
Avoine		
Maïs		
Autre:		

Pensez-vous que des points importants ont été oubliés ou trop peu mentionnés dans ce questionnaire? Avez-vous des remarques particulières à formuler? Vous avez la possibilité d'apporter ci-dessous des précisions sur les points que vous souhaiteriez approfondir.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe C: Lignes directrices pour les interviews (dt/frz)



Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
Swiss Federal Institute of Technology Zurich

Institute for Environmental Decisions
Agricultural Economics - Agri-food &
Agri-environmental Economics Group

Interviewleitfaden

Auswirkungen eines allfälligen Freihandelsabkommens für den Agrar- und Lebensmittelbereich (FHAL) zwischen der Schweiz und EU auf die Getreidebranche in der Schweiz

Hintergrundinformation:

„swiss granum“ hat die Gruppe Agrar-, Lebensmittel- und Umweltökonomie des Instituts für Umweltentscheidungen der ETH Zürich (AFEE) damit beauftragt, die **heutige Lage und die Wettbewerbsfähigkeit der in der Schweizer Getreidebranche** beteiligten Produktionsstufen zu analysieren. Die Studie soll die **möglichen Auswirkungen** einer umfassenden Marktöffnung **durch ein allfälliges FHAL** auf die Schweizerische Getreidebranche einschätzen.

- Welche Produkte haben Sie bei sich im Sortiment bzw. beziehen und verarbeiten Sie?

a) Brotgetreide b) Futtergetreide c) Mehl d) Mischfutter e) Backwaren ...

- Zusammen die Geschäftstätigkeiten definieren bzw. überprüfen.

Fragen:

	Handelsfunktion		Ankauf, Lagerfunktion		Verarbeitungsstufe I		Verarbeitungsstufe II (Bäcker)
	Importware	Inlandware	Brotgetreide (Sammelstellen)	Futtergetreide (Vorstufe der Verarbeiter)	Brotgetreide (Mühlen)	Futtergetreide (Futtermittelhersteller)	
1.							
a) Wie viel Getreide beziehen sie heute aus der Schweiz ? Wie viel aus der EU ? (in Tonnen)	X	X	X	X	X	X	
b) Wie viel Mehl beziehen sie heute aus der Schweiz ? Wie viel aus der EU ? (in Tonnen)	X	X					X
c) Wie viel Mischfutter beziehen sie heute aus der Schweiz ? Wie viel aus der EU ? (in Tonnen)	X	X					
2.							
a) Wie viel teurer verkaufen Sie ihr Getreide heute in der Schweiz als es in der EU verkauft wird? (CHF/Gewicht)	X	X	X	X			
b) Wie viel teurer verkaufen Sie ihr Mehl heute in der Schweiz als es in der EU verkauft wird? (CHF/Gewicht)	X	X			X		
c) Wie viel teurer verkaufen Sie ihr Mischfutter heute in der Schweiz als es in der EU verkauft wird? (CHF/Gewicht)	X	X				X	
1.00 € = 1.50 CHF							

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Importware	Inlandware	Brotgetreide	Futtergetreide	Brotgetreide	Futtergetreide	
3.	X	X	X	X	X	X	
a) Welche Vorteile haben ihrer Meinung nach Schweizer Getreide im Vergleich zu EU-Getreide (welche Eigenschaften)?							
b) Welche Vorteile hat ihrer Meinung nach Schweizer Mehl im Vergleich zu EU-Mehl (welche Eigenschaften)?	X	X			X		X
c) Welche Vorteile hat ihrer Meinung nach Schweizer Mischfutter im Vergleich zu EU-Mischfutter (welche Eigenschaften)?	X	X				X	
4.	X	X	X	X	X	X	
a) Sehen Sie irgendwelche Nachteile des Schweizer Getreides (Eigenschaften)?							
b) Sehen Sie irgendwelche Nachteile des Schweizer Mehls aus der Schweiz (Eigenschaften)?	X	X			X		X
c) Sehen Sie irgendwelche Nachteile des Schweizer Mischfutters (Eigenschaften)?	X	X				X	

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Import-ware	Inland-ware	Brot-getreide	Futter-getreide	Brot-getreide	Futter-getreide	
5. (Referenzzeitpunkt FHAL wäre in Kraft)		X	X	X	X	X	
a) Wie viel Prozent mehr dürften Schweizer Getreide im Vergleich zu EU Getreide kosten, sodass Ihr Unternehmen immer noch Schweizer Getreide einkauft?		X					X
b) Wie viel Prozent mehr dürfte Mehl aus der Schweiz im Vergleich zu EU Mehl kosten, sodass Ihr Unternehmen immer noch Schweizer Mehl einkauft?		X					
c) Wie viel Prozent mehr dürfte Mischfutter aus der Schweiz im Vergleich zu EU Mischfutter kosten, sodass Ihr Unternehmen immer noch Schweizer Mischfutter einkauft?		X					
6. Würde das FHAL Vorteile für Ihre Unternehmung bringen? Wenn ja, welche und warum?	X	X	X	X	X	X	X
7. Oder würde es im Falle eines FHAL zu Nachteilen kommen? Wenn ja, zu welchen und warum?	X	X	X	X	X	X	X

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Import-ware	Inland-ware	Brot-getreide	Futter-getreide	Brot-getreide	Futter-getreide	
8. (Referenzzeitpunkt Interview) a) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die Ihr Verkaufspreis für Getreide im Falle eines FHAL geändert würde: Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X	X	X			
b) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die Ihr Verkaufspreise für Mehl im Falle eines FHAL geändert würde Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X			X		
c) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die Ihr Verkaufspreis für Mischfutter im Falle eines FHAL geändert würde Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X				X	
d) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die Ihr Verkaufspreis für Backwaren im Falle eines FHAL geändert würde: Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X					X
e) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die Ihr Verkaufspreis für Fleisch im Falle eines FHAL geändert würde: Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X					

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Import-ware	Inland-ware	Brot-getreide	Futter-getreide	Brot-getreide	Futter-getreide	
9. (Referenzzeitpunkt Interview) a) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die von Ihnen verkaufte Menge der Getreide im Falle eines FHAL geändert würde: Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X	X	X			
b) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die von Ihnen verkaufte Menge vom Mehl im Falle eines FHAL geändert würde: Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X			X		
c) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die von Ihnen verkaufte Menge vom Mischfutter im Falle eines FHAL geändert würde: Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X				X	
d) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die von Ihnen verkaufte Menge vom Backwaren im Falle eines FHAL geändert würde: Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X					X
e) Können Sie eine Prozentzahl nennen, um die von Ihnen verkaufte Menge vom Fleisch im Falle eines FHAL geändert würde: Würde es ungefähr um ...% steigen ? Würde es ungefähr um ...% sinken ?	X	X					

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Importware	Inlandware	Brotgetreide	Futtergetreide	Brotgetreide	Futtergetreide	
10. (Referenzzeitpunkt FHAL wäre in Kraft) Vorausgesetzt Ihre Zukäufe (Rohstoffe, Getreideprodukte, Mehl) sind zu EU Konditionen käuflich: Wie hoch wäre die Preisdifferenz ihrer Produkte zur EU?	X	X	X	X	X	X	X
11. Wenn Sie ab heute alle Ihre Zukäufe zu EU-Konditionen tätigen könnten: Wie viele Jahre bräuchten Sie für eine Anpassung Ihrer Kosten auf das EU-Niveau?	X	X	X	X	X	X	X
12. Können Sie im Falle eines FHAL einen allfälligen Rückgang des Einkaufspreises für die Bäcker einschätzen?	X	X	X		X		X
13. Können Sie im Falle eines FHAL einen allfälligen Rückgang des Einkaufspreises für die Tierhalter einschätzen?	X	X		X		X	

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Import-ware	Inland-ware	Brot-getreide	Futter-getreide	Brot-getreide	Futter-getreide	
14. a) Inwieweit ist der Preis der Produkte beim Einkauf heute relevant? Würde sich die Relevanz nach einem FHAL ändern? nicht relevant wenig relevant relevant sehr relevant äusserst relevant k.A. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
b) Inwieweit ist die Qualität der Produkte beim Einkauf heute relevant? Würde sich die Relevanz nach einem FHAL ändern? nicht relevant wenig relevant relevant sehr relevant äusserst relevant k.A. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
c) Inwieweit ist der Herkunft der Produkte beim Einkauf heute relevant? Würde sich die Relevanz nach einem FHAL ändern? nicht relevant wenig relevant relevant sehr relevant äusserst relevant k.A. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Import-ware	Inland-ware	Brot-getreide	Futter-getreide	Brot-getreide	Futter-getreide	
15. a) Inwieweit ist der Preis der Produkte beim Verkauf heute relevant? Würde sich die Relevanz nach einem FHAL ändern? nicht relevant <input type="checkbox"/> wenig relevant <input type="checkbox"/> relevant <input type="checkbox"/> sehr relevant <input type="checkbox"/> äusserst relevant <input type="checkbox"/> k.A. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
b) Inwieweit ist die Qualität der Produkte beim Verkauf heute relevant? Würde sich die Relevanz nach einem FHAL ändern? nicht relevant <input type="checkbox"/> wenig relevant <input type="checkbox"/> relevant <input type="checkbox"/> sehr relevant <input type="checkbox"/> äusserst relevant <input type="checkbox"/> k.A. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
c) Inwieweit ist der Herkunft der Produkte beim Verkauf heute relevant? Würde sich die Relevanz nach einem FHAL ändern? nicht relevant <input type="checkbox"/> wenig relevant <input type="checkbox"/> relevant <input type="checkbox"/> sehr relevant <input type="checkbox"/> äusserst relevant <input type="checkbox"/> k.A. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
<hr/>							
16. a) Wer sind Ihre Kunden?	X	X	X	X	X	X	X
b) Würden Sie Ihre Kunden bewusst darauf hinweisen, woher (Schweiz, EU) das jeweilige Produkt stammt?	X	X	X	X	X	X	X
c) Wie viel Prozent mehr sind ihre Kunden bereit für Schweizer Produkte zu bezahlen?	X	X	X	X	X	X	X

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Importware	Inlandware	Brotgetreide	Futtergetreide	Brotgetreide	Futtergetreide	
17. a) Wie stark wäre Brotgetreide bei einem FHAL von der Substitution betroffen? Durch was und weshalb? Nicht betroffen wenig betroffen betroffen stark betroffen sehr stark betroffen k.A. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	X	X		X		
b) Wie stark wäre Futtergetreide bei einem FHAL von der Substitution betroffen? Durch was und weshalb? Nicht betroffen wenig betroffen betroffen stark betroffen sehr stark betroffen k.A. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	X		X		X	
c) Wie stark wäre Mehl bei einem FHAL von der Substitution betroffen? Durch was und weshalb? Nicht betroffen wenig betroffen betroffen stark betroffen sehr stark betroffen k.A. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	X			X		X
d) Wie stark wäre Mischfutter bei einem FHAL von der Substitution betroffen? Durch was und weshalb? Nicht betroffen wenig betroffen betroffen stark betroffen sehr stark betroffen k.A. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	X				X	

	Handel		Ankauf, Lager		Verarbeitung I		Verarbeitung II
	Import ware	Inland ware	Brot-getreide	Futter-getreide	Brot-getreide	Futter-getreide	
18. a) Welche Massnahmen hat Ihr Unternehmen in Hinblick auf ein mögliches FHAL bereits umgesetzt?	X	X	X	X	X	X	X
b) Welche zusätzlichen Massnahmen hat Ihr Unternehmen in Hinblick auf ein mögliches FHAL geplant?	X	X	X	X	X	X	X
19. Wie hoch ist der Industrieschutz heute?							
a) Mehlimportschutz (CHF/ Menge)	X	X			X		
b) Futtermittelimportschutz (CHF/ Menge)	X	X				X	
20. Wie stark ist Ihr Unternehmen von nicht tarifären Handelshemmnissen betroffen?							
<p>Nicht betroffen wenig betroffen betroffen stark betroffen sehr stark betroffen k.A.</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	X	X	X	X	X	X	X
Welche?							



Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
Swiss Federal Institute of Technology Zurich

Institute for Environmental Decisions
Agricultural Economics - Agri-food &
Agri-environmental Economics Group

Interviewleitfaden

Etude sur les possibles conséquences pour la branche céréalière suisse d'un éventuel accord de libre échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire (ALEA)

Contexte:

Pour se préparer à ces futurs changements et afin de trouver des solutions pour maintenir en Suisse l'activité économique à tous les niveaux, le Comité directeur de swiss granum a décidé de mandater la chaire d'Economie Agraire et agroalimentaire de l'ETH Zürich pour analyser les effets sur la branche céréalière suisse d'un possible accord de libre-échange avec l'UE. Le cadre de cette étude va de la production primaire à la transformation.

- Quels produits avez-vous dans votre assortiment, quels produits transformez-vous?
- a) céréale panifiable b) céréale fourragère c) farine d) fourrage mixte e) produits de boulangerie ...
- Quelle est votre activité courante?

Questions:

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II (Boulangerie)
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable (centre de collecte)	Céréale fourragère (stade préliminaire transformateur)	Céréale panifiable (moulin)	Céréale fourragère (producteur de fourrage mixte)	
1. a) Quelle quantité de céréale vous achetez de la Suisse / de la UE? (en tonne)	X	X	X	X	X	X	
b) Quelle quantité de farine vous achetez de la Suisse / de la UE? (en tonne)	X	X					X

c) Quelle quantité de fourrage vous achetez de la Suisse / de la UE? (en tonne)	X	X					
2. a) Quelle est la différence de prix entre vos céréales que vous vendez est ce qui sont vendues en UE? (CHF/poids)	X	X	X	X			
b) Quelle est la différence de prix entre vos farines que vous vendez est ce qui sont vendues en UE? (CHF/poids)	X	X			X		
c) Quelle est la différence de prix entre vos fourrages mixtes que vous vendez est ce qui est vendus en UE? (CHF/poids)	X	X				X	
1.00 € = 1.50 CHF							

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Céréale panifiable	Céréale fourragère	
3.							
a) Quels avantages ont les céréales suisses en comparaison des céréales européennes? (attributs)	X	X	X	X	X	X	
b) Quels avantages on les farines suisses en comparaison des farines européennes? (attributs)	X	X			X		X
c) Quels avantages ont les fourrages mixtes de la Suisse en comparaison des fourrages mixtes européens? (attributs)	X	X				X	
4.							
a) Quels désavantages ont les céréales suisses en comparaison des céréales européennes? (attributs)	X	X	X	X	X	X	
b) Quels désavantages on les farines suisses en comparaison des farines européennes? (attributs)	X	X			X		X
c) Quels désavantages ont les fourrages mixtes de la Suisse en comparaison des fourrages mixtes européens? (attributs)	X	X				X	

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable
5. (référence dans le cas d'un ALEA)		X	X	X	X	X	
a) Quelle différence (en pourcentage) êtes vous / votre entreprise prêt de payer plus pour des céréales de la Suisse en comparaison des céréales de l'UE?		X					
b) Quelle différence (en pourcentage) êtes vous / votre entreprise prêt de payer plus pour des farines de la Suisse en comparaison des farines de l'UE?		X					X
c) Quelle différence (en pourcentage) êtes vous / votre entreprise prêt de payer plus pour des fourrages mixtes de la Suisse en comparaison des fourrages mixtes de l'UE?		X					
6. Aurait l'ALEA des avantages pour votre entreprise? Quels et pourquoi?	X	X	X	X	X	X	X
7. Aurait l'ALEA des désavantages pour votre entreprise? Quels et pourquoi?	X	X	X	X	X	X	X

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable
8. (référence l'interview) a) Comment changerait le prix de vente des céréales dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X	X	X			
b) Comment changerait le prix de vente des farines dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X			X		
c) Comment changerait le prix de vente des fourrages mixtes dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X				X	
d) Comment changerait le prix de vente des produits de boulangerie dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X					X
e) Comment changerait le prix de vente des viandes dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X					

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable
9. (référence de l'interview) a) Comment changerait la quantité de vente des céréales dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X	X	X			
b) Comment changerait la quantité de vente des farines dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X			X		
c) Comment changerait la quantité de vente des fourrages mixtes dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X				X	
d) Comment changerait la quantité de vente des produits de boulangerie dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X					X
e) Comment changerait la quantité de vente des viandes dans le cas d'un ALEA (en pourcentage)? Augmenter environ ...%? Diminuer environ ...%?	X	X					

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable
10. (référence dans le cas d'un ALEA) A condition que vous pourriez acheter tout vos entrées (matière première, produits céréales, farines) aux conditions européens : Quelle hauteur aurait la différence de prix entre vos produits et ceux dans l'UE?	X	X	X	X	X	X	X
11. Si vous pouvez acheter tout vos entrées aux conditions européennes depuis aujourd'hui: Combien des années vous aurait besoin d'adapter vos coûts au niveau européen?	X	X	X	X	X	X	X
12. Dans le cas d'un ALEA: Est-ce que vous pouvez estimer la diminution du prix de farine pour le boulanger ?	X	X	X		X		X
13. Dans le cas d'un ALEA: Est-ce que vous pouvez estimer la diminution du prix de fourrage pour les détenteurs d'animaux ?	X	X		X		X	

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable
14. a) Quelle importance a le prix des produits dans l'achat aujourd'hui? Voudrait l'ALEA changer l'importance du prix? pas important <input type="checkbox"/> peu important <input type="checkbox"/> important <input type="checkbox"/> très important <input type="checkbox"/> Extrêmement important <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
b) Quelle importance a la qualité des produits dans l'achat aujourd'hui? Voudrait l'ALEA changer l'importance de la provenance? pas important <input type="checkbox"/> peu important <input type="checkbox"/> important <input type="checkbox"/> très important <input type="checkbox"/> Extrêmement important <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
c) Quelle importance a la provenance des produits dans l'achat aujourd'hui? Voudrait l'ALEA changer l'importance de la provenance? pas important <input type="checkbox"/> peu important <input type="checkbox"/> important <input type="checkbox"/> très important <input type="checkbox"/> Extrêmement important <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X

	commerce		achat, stockage		transformation I		transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable
15. a) Quelle importance a le prix des produits dans la vente aujourd'hui? Voudrait l'ALEA changer l'importance du prix? pas important <input type="checkbox"/> peu important <input type="checkbox"/> important <input type="checkbox"/> très important <input type="checkbox"/> Extrêmement important <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
b) Quelle importance a la qualité des produits dans la vente aujourd'hui? Voudrait l'ALEA changer l'importance de la provenance? pas important <input type="checkbox"/> peu important <input type="checkbox"/> important <input type="checkbox"/> très important <input type="checkbox"/> Extrêmement important <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
c) Quelle importance a la provenance des produits dans la vente aujourd'hui? Voudrait l'ALEA changer l'importance de la provenance? pas important <input type="checkbox"/> peu important <input type="checkbox"/> important <input type="checkbox"/> très important <input type="checkbox"/> Extrêmement important <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
<hr/>							
16. a) Quels sont vos clients?	X	X	X	X	X	X	X
b) Informeriez vous vos clients de la provenance (Suisse, UE) de vos produits?	X	X	X	X	X	X	X
c) Quelle pourcentage sont vos clients disposé à payer plus pour des produit suisse?	X	X	X	X	X	X	X

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable
17. a) Sont les céréales panifiables affectées par la substitution dans le cas d'un ALEA? Par quoi et pourquoi? Pas affecté <input type="checkbox"/> Peu affecté <input type="checkbox"/> affecté <input type="checkbox"/> Très affecté <input type="checkbox"/> Extrêmement affecté <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X	X		X		
b) Sont les céréales fourragères affectées par la substitution dans le cas d'un ALEA? Par quoi et pourquoi? Pas affecté <input type="checkbox"/> Peu affecté <input type="checkbox"/> affecté <input type="checkbox"/> Très affecté <input type="checkbox"/> Extrêmement affecté <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X		X		X	
c) Sont les farines affectées par la substitution dans le cas d'un ALEA? Par quoi et pourquoi? Pas affecté <input type="checkbox"/> Peu affecté <input type="checkbox"/> affecté <input type="checkbox"/> Très affecté <input type="checkbox"/> Extrêmement affecté <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X			X		X
d) Sont les fourrages mixtes affectés par la substitution dans le cas d'un ALEA? Par quoi et pourquoi? Pas affecté <input type="checkbox"/> Peu affecté <input type="checkbox"/> affecté <input type="checkbox"/> Très affecté <input type="checkbox"/> Extrêmement affecté <input type="checkbox"/> n.a. <input type="checkbox"/>	X	X				X	

	Commerce		Achat, stockage		Transformation I		Transformation II
	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable	Céréale fourragère	Import	Produit d'intérieur	Céréale panifiable
18. a) Quelle mesure vous avez déjà adapté en considération d'un ALEA?	X	X	X	X	X	X	X
b) Quelle mesure supplémentaire vous avez prévu d'adapter en considération d'un ALEA?	X	X	X	X	X	X	X
19. Quel niveau a la protection de l'industrie aujourd'hui?							
a) protection d'import de la farine (CHF/ poids)	X	X			X		
b) protection d'import du fourrage mixte (CHF/ poids)	X	X				X	
20. Est votre entreprise affectée par des restrictions commerciales non-tarifaires ?							
pas affecté peu affecté affecté très affecté extrêmement affecté n.a. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X	X	X	X	X	X	X
Quelles?							